

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE
À L'ÉGARD DE LA DÉCOLONISATION DE L'AFRIQUE
DE 1945 À 1960

Par

Thessa Girard-Bourgoin

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales à titre
d'exigence partielle en vue de l'obtention de la maîtrise en histoire

Université d'Ottawa

© Thessa Girard-Bourgoin, Ottawa, Canada, 2013

- RÉSUMÉ -

Cette thèse porte sur l'évolution de la politique étrangère canadienne à l'égard de la décolonisation de l'Afrique entre 1945 et 1960. Ce sujet est quasi-ignoré dans la littérature savante, mais est tout de même important puisqu'il pose les bases des relations entre le Canada et les pays africains qui émergent de la décolonisation.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les relations diplomatiques entre le Canada et le continent africain sont inexistantes. Ne détenant aucune colonie, le Canada laisse l'entière responsabilité aux empires coloniaux présents sur le territoire. À contre courant, peu à peu au cours des années 1950, le continent oublié devient un acteur important sur la scène internationale que le Canada ne peut plus négliger. En 1960, l'Assemblée générale de l'ONU adopte la *Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux*, résolution entérinée par le Canada. D'une absence de politique en 1945 à une adhésion complète au principe de décolonisation en 1960, le Canada se façonne une politique coloniale dans le nouvel ordre mondial.

Qu'est ce qui arrive durant ces quinze années d'effervescence en politique étrangère canadienne pour expliquer cet intérêt croissant envers le phénomène de décolonisation africaine? Durant cette période, l'approche canadienne quant à la décolonisation de l'Afrique est influencée par quatre éléments (les États-Unis, le Commonwealth, l'ONU et l'OTAN) qui, d'une manière indirecte, interagissent avec les intérêts du Canada. Finalement, cette thèse permet de démentir le mythe à l'effet que la politique étrangère

canadienne, par rapport à l'enjeu colonial, est menée par des valeurs altruistes. Au contraire, nous affirmons que ce sont les circonstances résultant de la guerre froide qui expliquent les raisons pour lesquelles le Canada se dote d'une politique pour répondre à la décolonisation africaine et non pas la conséquence d'une volonté politique d'appliquer le concept d'auto-détermination des peuples.

- REMERCIEMENTS -

Écrire cette thèse de maîtrise ne s'est pas avéré une tâche simple. Durant ces cinq années à temps partiel, je dois avouer qu'il y a eu des hauts et des bas. Pourtant, j'ai pu réaliser ce travail grâce aux encouragements et à l'appui de ceux qui m'entourent. D'abord, je remercie mon directeur de thèse au département d'histoire de l'Université d'Ottawa, Serge Durflinger, pour ses judicieux conseils. Sa compréhension quant à ma situation personnelle m'a donné l'indépendance dont j'ai eu besoin pour rendre possible cette réalisation. De plus, je dois mentionner le support et la flexibilité de mes patrons et de mes collègues aux ministères des Affaires autochtones qui m'ont permis d'aisément concilier le travail et les études. Par ailleurs, je remercie Kathy et Philippe pour avoir attentivement lu ma thèse pour m'apporter une critique constructive dans mes périodes de blocage. Je dois faire une mention spéciale du travail assidu de Bernadette qui a lu, relu et encore relu ma thèse pour apporter les révisions et corrections nécessaires pour élever mon texte à un niveau supérieur. Son enthousiasme face à mon projet m'a apporté la motivation requise durant certains moments de découragement. Ensuite, je remercie ma famille et, tout spécialement, mes parents pour leur support inconditionnel ainsi que pour m'avoir fourni les qualités requises dans la vie pour être tenace devant ce lourd travail. Finalement, je remercie mon mari, Philippe, pour sa patience, sa présence et son amour ainsi que pour avoir toujours été là pour prendre soin de moi.

- TABLE DES MATIÈRES -

RÉSUMÉ	i
REMERCIEMENTS	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
TABLE DES ANNEXES	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES	vii
INTRODUCTION.....	1
Historiographie.....	3
Méthodologie.....	10
Contenu de thèse.....	12
CHAPITRE UN : La période de prise de conscience : 1945 - 1949.....	16
1.1 L'avènement de l'internationalisme dans la politique étrangère canadienne d'après-guerre.....	17
1.2 La création de l'ONU.....	22
1.3 La possible existence de territoires non-autonomes au Canada.....	28
1.4 L'alignement entre les États-Unis et le Royaume-Uni.....	34
1.5 Les défis d'être non-colonisateur et membre du Commonwealth.....	38
1.6 La disposition des colonies italiennes.....	43
1.7 Le changement de garde à Ottawa.....	49
CHAPITRE DEUX : La période d'hésitation : 1949 - 1954.....	55
2.1 Les incidences de la création de l'OTAN.....	56
2.2 L'importance des relations canado-françaises.....	64
2.3 L'intérêt grandissant de l'URSS envers l'Afrique.....	67
2.4 Les contradictions dans la politique étrangère canadienne.....	70
2.5 L'ONU menacée par l'enjeu colonial.....	78
2.6 La nécessité de demeurer en équilibre.....	85
2.7 Les divisions entre les alliés quant à la stratégie de compromis.....	93

2.8 La période de « détente ».....	100
CHAPITRE TROIS : La période de prise de position : 1955 - 1960.....	105
3.1 La conférence de Bandung.....	106
3.2 L'éveil de l'Afrique sub-saharienne.....	110
3.3 La modification du rapport de force international.....	115
3.4 La démarche vers un rôle plus actif.....	120
3.5 La fin de l'approche de conciliation.....	124
3.6 L'indépendance de la Côte-de-l'Or britannique (Ghana), une continuité au sein du Commonwealth.....	129
3.7 L'indépendance de la Guinée française, une coupure avec l'Ouest.....	137
3.8 Les préoccupations canadiennes au sein de l'OTAN.....	141
3.9 La nouvelle politique anti-coloniale.....	144
CONCLUSION.....	155
ANNEXES.....	163
Annexe A : Notes biographiques des acteurs canadiens pertinents entre 1945 et 1960.....	163
Annexe B : Chronologie des sessions régulières de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies entre 1945 et 1960.....	168
Annexe C : Carte des pays émergents de l'Afrique entre 1945 et 1960.....	169
BIBLIOGRAPHIE.....	170
Sources archivistiques.....	170
Sources publiées.....	170
Monographies.....	173
Périodiques.....	179

- TABLE DES ANNEXES -

Annexe A : Notes biographiques des acteurs canadiens pertinents entre 1945 et 1960

Annexe B : Chronologie des sessions régulières de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies entre 1945 et 1960

Annexe C : Carte des pays émergents de l'Afrique entre 1945 et 1960

- LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES -

AG	Assemblée générale (de l'ONU)
BAC	Bibliothèque et archives Canada
BCP	Bureau du Conseil privé
DCER	<i>Documents on Canadian External Relations</i>
DREC	Documents relatifs aux relations extérieures du Canada
DEA	<i>Department of External Affairs</i>
MAE	Ministère des Affaires extérieures
ONU	Organisation des Nations unies
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PCO	<i>Privy Council Office</i>
RG	<i>Record Group</i>
UNGA	<i>United Nations General Assembly</i>
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques

- INTRODUCTION -

Avant la Deuxième Guerre mondiale, les références au continent africain sont quasi-inexistantes au ministère des Affaires extérieures. Le Canada qui ne détient aucune colonie ne s'intéresse pas aux questions coloniales, encore moins à celles qui concernent l'Afrique. Par contre, à partir de 1960, ce continent longtemps oublié devient un acteur important dans le nouvel ordre mondial et le Canada ne peut plus l'ignorer. En 1960, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) adopte la *Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux*¹, une résolution entérinée par le Canada. Cet événement clé est marquant pour le mouvement de décolonisation qui devient dès lors une réalité pour les membres de la communauté internationale. Le Canada s'adapte à ce nouvel ordre mondial et se façonne une politique coloniale. Ainsi, il passe de l'absence d'une politique coloniale en 1945 à l'adhésion complète au principe de décolonisation en 1960.

Que se passe-t-il durant ces quinze années d'effervescence en politique étrangère canadienne pour expliquer cet intérêt croissant envers le phénomène de décolonisation africaine? Cette thèse étudie l'évolution de la politique étrangère canadienne à l'égard de la décolonisation de l'Afrique² entre 1945 et 1960.

¹ Organisation des Nations Unies, *Resolutions Adopted by the General Assembly during its Fifteenth Session : Résolution 1514 (XV)*, [en ligne], 14 décembre 1960. [<http://www.un.org/documents/ga/res/15/ares15.htm>] (10 avril 2013).

² Dans cette étude, l'« Afrique » désigne le continent africain en entier comprenant la région de l'Afrique du nord et de l'Afrique sub-saharienne, alors que l'Afrique du Sud a un caractère particulier étant un dominion britannique depuis 1910.

Cette étude démontre que, durant cette période, le Canada se façonne une politique quant à l'enjeu de la décolonisation africaine. Sans avoir d'intérêt direct sur cette question, le Canada doit se forger une approche puisque le phénomène de la décolonisation a une influence non négligeable sur ses priorités et intérêts nationaux en général. En effet, la politique étrangère canadienne s'appuie sur quatre piliers : le Commonwealth, les États-Unis, l'Organisation des Nations unies (ONU) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Ainsi, nous examinons cette question qui est influencée par les relations du Canada avec ses principaux alliés de l'Ouest parmi lesquels se trouvent des acteurs importants en Afrique colonisée, tels que le Royaume-Uni et la France.

Cette thèse démontre que la politique canadienne envers la décolonisation de l'Afrique est hésitante, ambivalente et même contradictoire dans certains cas. Le Canada oscille entre ses différents intérêts ainsi qu'entre ses partenaires internationaux, qu'ils soient des pays anti-coloniaux ou des puissances colonisatrices. Plus souvent qu'autrement, le Canada se contente de réagir aux questions coloniales et sa position s'aligne principalement sur celle de ces alliés. De plus, cette étude examine le rôle que joue le Canada face à cet enjeu international au cours de ces quinze années. Dans ces trois chapitres, nous verrons les actions qu'il pose ainsi que leurs limites. Ainsi, nous verrons que le Canada passe graduellement d'un observateur indifférent à un participant actif à l'égard de l'enjeu colonial en Afrique.

Finalement, cette thèse démontre que c'est surtout le contexte international de la guerre froide qui pousse le Canada à s'intéresser à cet enjeu plutôt que le principe d'auto-détermination des peuples. Cette hypothèse suit le raisonnement de l'historien Adam Chapnick qui explique que l'« âge d'or » de la politique étrangère canadienne au cours des années 1950 est en fait le résultat des circonstances (la période, les acteurs et l'environnement) auxquelles fait face le Canada pendant ces années d'édification du nouvel ordre mondial.³ L'élaboration d'une politique coloniale est, non pas pour le Canada le résultat d'une volonté politique, mais plutôt un effet de la conjoncture bipolaire de l'époque.

Historiographie

Cette thèse s'insère dans un nouveau courant historique qui s'intéresse à l'étude de la politique étrangère canadienne en dehors des limites géographiques traditionnelles pour la période d'après-guerre. À titre d'exemple, Ryan Touhey s'intéresse à l'Inde⁴, David Webster s'interroge sur l'Indonésie⁵ et Robin Gendron se questionne sur la francophonie en Afrique⁶. Ces auteurs concluent que le Canada s'intéresse à ces régions seulement dans le but de sauvegarder la force de l'alliance de l'Atlantique. Gendron

³ Adam Chapnick. « The Golden Age : A Canadian Foreign Policy Paradox ». *International Journal*. Hiver 2008-09, Vol. LXIV, No 1. p. 205-221.

⁴ Ryan Touhey. *Dealing with the Peacock : India in Canadian Foreign Policy, 1941-1976*. Thèse de doctorat, Waterloo, University of Waterloo, 2006. 503 p.

⁵ David Webster. *Fire and the Full Moon: Canada and Indonesia in a Decolonizing World*. UBC Press, 2009. 272 p.

⁶ Robin S. Gendron. *Towards a Francophone Community: Canada's Relations with France and French Africa, 1945-1968*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006. 191 p.

ajoute que la politique des alliés en réaction à la décolonisation est déterminée davantage par le contexte de guerre froide que par une adhésion au principe d'auto-détermination pour les peuples dépendants⁷.

D'un autre côté, Greg Donaghy et Bruce Muirhead s'intéressent aux territoires colonisés des Caraïbes et affirment que le Canada y a des intérêts mais qu'il n'a pas de politique étrangère.⁸ Son approche est inconstante et manque de clarté. À cet effet, Webster explique que la politique canadienne à l'égard de la décolonisation est un « afterthought »⁹ dans la politique étrangère canadienne de l'après guerre et que ce sont ses alliances qui définissent son approche. Par ailleurs, selon John W. Holmes, la politique canadienne des années 1950 à l'égard de la décolonisation se fait à tâtons.¹⁰ Sous un angle organisationnel, l'historien canadien, Frederic Hubert Soward, examine plutôt l'approche canadienne envers le colonialisme dans le cadre de l'ONU¹¹ et il observe alors que le Canada a une politique de détachement et demeure impartial face aux affaires coloniales. Par contre, Robert O. Matthews explique qu'à partir de 1960, Ottawa ne peut plus être détaché de l'enjeu de la décolonisation et qu'il doit sortir de son

⁷ Robin S. Gendron. *Towards a Francophone Community: Canada's Relations with France and French Africa, 1945-1968*. p. 61.

⁸ Greg Donaghy et Bruce Muirhead. « Interests but No Foreign Policy : Canada and the Commonwealth Caribbean, 1941-1966 ». *American Review of Canadian Studies*. Vol. 38, No 3, 2008. p. 275-294.

⁹ David Webster. *Fire and the Full Moon: Canada and Indonesia in a Decolonizing World*. p. 4.

¹⁰ John W. Holmes. *The Shaping of Peace, Vol. II*. Toronto, University of Toronto Press, 1982. p. 324.

¹¹ Frederic H. Soward. « Canada and « Colonialism » in the United Nations » in Robert Mills Clark. *Canadian Issues: Essays in Honour of Henry F. Angus*. Toronto, University of Toronto Press, 1961. p. 81-94.

cocon pour supporter le bloc de l'Ouest.¹² Douglas G. Anglin conclut que, tout au plus, jusqu'en 1960, la politique canadienne envers l'Afrique a été un sous produit accidentel de ses politiques à l'égard des autres régions.¹³

Toutefois, de façon générale, l'intérêt canadien envers les questions coloniales durant cette période est pratiquement absent de la littérature concernant la politique étrangère canadienne. En effet, l'historien Robin Gendron mentionne qu'il n'existe aucune étude systématique de l'attitude canadienne envers le phénomène de la décolonisation.¹⁴ Certains historiens effleurent le sujet le temps d'un paragraphe dans un ouvrage. Holmes, dans son ouvrage en deux tomes sur la politique étrangère canadienne, explique brièvement que le silence canadien ne signifie pas que l'enjeu colonial n'est pas pris au sérieux.¹⁵ Il ajoute aussi que peu importe sa réelle orientation sur cette question, le Canada doit éviter tout ce qui peut être source de frictions en considérant les intérêts des Britanniques et ceux de ses confrères du Commonwealth, en plus de la vision idéologique des États-Unis. Ensuite, un ouvrage sur le Canada et le « tiers-monde », dirigé par Peyton V. Lyon et Tareq Y. Ismael, aborde aussi brièvement l'approche canadienne envers la décolonisation africaine. Dans un chapitre sur l'Afrique anglophone, l'historien Robert O. Matthews explique que l'intérêt du Canada envers la colonisation est indirect et

¹² Robert O. Matthews. « Canada's Relations with Africa ». *International Journal*. Vol. 30, No. 3, Summer 1975. p. 538.

¹³ Douglas G. Anglin. « Towards a Canadian Policy in Africa ». *International Journal*, Volume 15, automne 1960. p. 305.

¹⁴ Robin S. Gendron. « Tempered Sympathy: Canada's Reaction to the Independence Movement in Algeria, 1954-1962 ». *Revue de la Société historique du Canada*, vol. 9, no. 1, 1998. p. 228.

¹⁵ John W. Holmes, *The Shaping of Peace, 1943-1957, Vol. I*. Toronto, University of Toronto Press, 1979. p. 259.

qu'il découle de sa préoccupation à maintenir la bonne entente entre Londres et Washington, de son désir de prévenir l'étalement du bloc communiste dans le monde, de son support pour le bloc de l'Ouest ainsi que du bon fonctionnement de l'ONU.¹⁶ Matthews ajoute qu'avant 1960, la politique canadienne envers les affaires coloniales est une tentative pour équilibrer ses intérêts politiques et stratégiques envers l'unité du bloc de l'Ouest ainsi que les demandes de décolonisation des territoires colonisés ou anciennement colonisés.¹⁷ Dans un chapitre sur l'Afrique francophone du même ouvrage, l'historien Louis Sabourin explique que, à l'exception de l'Afrique du Nord, le Canada a peu de raisons de s'intéresser à l'Afrique francophone avant 1960 et que son seul contact avec ce territoire se fait à travers les institutions internationales.¹⁸

Selon l'historien Bernard Droz, trois principaux facteurs sont à l'origine de l'avènement du mouvement de décolonisation : l'affaiblissement des puissances européennes, le déclenchement du conflit bipolaire et l'amorce de l'internationalisation.¹⁹ Nous verrons que ces mêmes facteurs ont aussi une influence sur la position du Canada par rapport à ce phénomène. L'auteur Thomas F. Keating décrit l'impact du mouvement de décolonisation sur l'ONU et il explique l'approche modérée du Canada dans ce forum, malgré qu'il soit inconfortable à se positionner sur les sujets coloniaux.²⁰ Keating ajoute

¹⁶Robert O. Matthews. « Canada and Anglophone Africa » dans Peyton V. Lyon et Tareq Y. Ismael, éd. *Canada and the Third World*. Toronto, The Macmillan Company of Canada, 1976. p. 63.

¹⁷*Ibid.*, p. 65.

¹⁸ Louis Sabourin. « Canada and Francophone Africa » dans Peyton V. Lyon et Tareq Y. Ismael, éd. *Canada and the Third World*. p. 138.

¹⁹ Bernard Droz. *Histoire de la décolonisation au XXe siècle*. Paris, Seuil, 2006. p. 69.

²⁰ Thomas F. Keating. *Canada and World Order: The Multilateralist Tradition in Canadian Foreign Policy*. Don Mills, Oxford University Press, 2002. p. 95.

que le Canada semble plus sympathique aux demandes du « tiers-monde » dans ses discours que dans la pratique.²¹ Selon les auteurs David B. Dewitt et John J. Kirton, la position canadienne à l'ONU sur les questions coloniales est le résultat du contexte de la guerre froide et de sa préoccupation à maintenir la force de l'OTAN.²² Ces auteurs expliquent aussi que l'expérience de la Deuxième Guerre mondiale pousse le Canada à remplacer ses pratiques quasi-isolationnistes par une orientation internationaliste de sa politique étrangère.²³ Concernant l'approche internationaliste du Canada, les historiens C. P. Stacey²⁴ et James Eayrs²⁵ décrivent les changements dans la politique étrangère canadienne à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, mais ne font aucune mention de la position du Canada sur l'enjeu colonial.

Par ailleurs, selon certains historiens de la politique étrangère canadienne, tels que Holmes, les dirigeants de l'époque sont personnellement sympathiques à l'auto-détermination²⁶. À l'inverse, dans une thèse de doctorat, Mara Maharaj questionne « the role of race consciousness as a functional variable in Canada's policy on the colonial

²¹ *Ibid.*, p.120.

²² David B. Dewitt et John J. Kirton. *Canada as a Principal Power : A Study in Foreign Policy and International Relations*. Toronto, John Wiley and Sons Canada Limited, 1983. p. 371.

²³ *Ibid.*, p. 48.

²⁴ C.P. Stacey. *Canada and the Age of Conflict : A History of Canadian External Policies, Volume II : 1921-1948 The Mackenzie King Era*. Toronto, University of Toronto Press, 1981. 491 p.

²⁵ James Eayrs. *In Defence of Canada : Peacemaking and Deterrence*. Toronto, University of Toronto Press, 1972. 448 p.

²⁶ John W. Holmes. *The Shaping of Peace, Vol. II*. p. 169.

issue »²⁷ à l'ONU et considère que les « officials were predisposed to selectively interpret the Charter stipulations in regard to colonial peoples in a pro-colonial way »²⁸. Toutefois, après avoir parcourus les biographies et les mémoires de Louis St-Laurent²⁹, premier ministre entre 1948 et 1957, de Lester Bowles Pearson³⁰, secrétaire d'État aux Affaires extérieures entre 1948 et 1957, et de John George Diefenbaker³¹, premier ministre de 1958 à 1963, rien ne nous permet de confirmer leurs positions personnelles, favorables ou non, à la décolonisation africaine. De plus, il n'y a aucune trace de ce thème dans les mémoires ou les biographies des personnages importants de l'époque au sein du ministère des Affaires extérieures dont Norman A. Robertson, Escott Reid, Charles Ritchie, Hugh L. Keenleyside, Paul Martin et Ernest Adolphe Côté.

De plus, très peu d'auteurs ont écrit sur la relation du Canada avec les pays d'Afrique entre 1945 et 1960. L'épisode de la crise de Suez est un événement surexploité dans la littérature pour décrire la présence internationale du Canada. Par exemple,

²⁷ Tara Maharaj. *Factors in the Evolution of Canada's Foreign Policy on the Colonial Issue in the United Nations : An Interdisciplinary Analysis*. Thèse de doctorat, Montréal, Université Concordia, 1998. p. 4.

²⁸ *Ibid.*, p. 4.

²⁹ J.W. Pickersgill. *Louis St. Laurent*. Don Mills, Fitzhenry and Whiteside, 1981. 63 p. ; et Dale C. Thomson. *Louis St. Laurent, Canadian*. Toronto, Macmillan, 1967. 564 p.

³⁰ John English. *Shadow of Heaven: The Life of Lester Pearson, Volume 1*. Toronto, Lester & Orpen Dennys, 1989. 414 p. ; John English. *The Worldly Years: The Life of Lester Pearson, Volume 2*. Toronto, A.A. Knopf Canada, 1992. 473 p. ; Lester B. Pearson. *Mike: The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson, Volume 1*. Toronto, University of Toronto Press, 1972. 301 p. ; Lester B. Pearson. *Mike: The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson : 1948-1957, Volume 2*. Toronto, University of Toronto Press, 1973. 344 p. ; et Lester B. Pearson. *Words and Occasions*. Toronto, University of Toronto Press, 1970. 296 p.

³¹ H. Basil Robinson. *Diefenbaker's World : A populist in Foreign Affairs*. Toronto, University of Toronto Press, 1989. 352 p.; et John G. Diefenbaker. *One Canada : memoirs of the Right Honourable John G. Diefenbaker , Volume II : The years of achievement, 1957-1962*. Toronto, Macmillan of Canada, 1977. 330 p.

l'ouvrage de Phillip Buckner y consacre deux chapitres, tandis qu'Adam Chapnick s'y attarde longuement.³² Sur le rôle que le Canada assume par rapport à l'Afrique, l'historien Robert Bothwell mentionne que le Canada tente d'obtenir un terrain d'entente avec les pays émergents afin de préserver l'influence du bloc de l'Ouest sur ceux-ci et éviter qu'ils soient tentés par l'ennemi communiste³³. L'auteur Philip Stigger explique que les premiers contacts diplomatiques entre le Canada et l'Afrique se sont faits accidentellement par l'entremise du Commonwealth.³⁴ D'ailleurs, d'après John P. Schlegel c'est aussi pour cette raison que le Canada s'intéresse à l'Afrique et aux questions coloniales, malgré son premier réflexe de rester à l'écart du sujet.³⁵ John Hilliker et Donald Barry mentionnent que le Canada surveille l'accession à l'indépendance des pays africains colonisés par les Britanniques, mais qu'il ne s'intéresse réellement à la décolonisation du continent qu'à partir de 1960.³⁶

Par ailleurs, cette thèse ne se penche pas sur l'opinion publique canadienne quant au sujet colonial en Afrique. Tel que le mentionne l'historienne Magali Deleuze dans le contexte de la guerre de décolonisation algérienne, les canadiens sont jusqu'à la fin des

³² Phillip Buckner, ed. *Canada and the End of Empire*. Vancouver, UBC Press, 2005. 328 p. ; Adam Chapnick. *The Middle Power Project : Canada and the Founding of the United Nations*. Vancouver, UBC Press, 2005. 210 p.

³³ Robert Bothwell. *The Big Chill : Canada and the Cold War. Alliance and Illusion: Canada and the World, 1945-1984*. Vancouver, UBC Press, 2007. p. 49.

³⁴ Philip Stigger. «A Study in Confusion: Canadian Diplomatic Staffing Practices in Africa and the Middle East ». *Canadian Journal of African Studies*, Vol. 5, No. 3, 1971. p. 241-262.

³⁵ John P. Schlegel. *The Deceptive Ash : Bilingualism and Canadian Policy in Africa, 1957-1971*. Washington, University Press of America. 1978. p.13.

³⁶ John Hilliker et Donald Barry. *Canada's Department of External Affairs, Volume 2: Coming of Age, 1946-1968*. Montreal, McGill-Queen's University Press, 1995. p.176.

années 1950 de simples « spectateurs désengagés »³⁷. En effet, pour la période qui nous intéresse, bien que les médias canadiens rapportent les événements qui se déroulent en Afrique, l'intérêt d'une minorité d'intellectuels envers le phénomène de décolonisation n'a pas d'influence sur la politique étrangère canadienne.

Enfin, malgré le peu d'intérêt que ce sujet a généré dans la littérature savante jusqu'à présent, la décolonisation africaine a un impact important sur les relations internationales du Canada plus qu'il n'apparaît à première vue. Il y a sans aucun doute un élément très important à combler dans l'historiographie puisque les historiens ont négligé la naissance et la mise en place de la relation entre le Canada et les pays qui deviennent graduellement indépendants sur le continent africain. Ainsi, cette thèse apporte une contribution en se penchant sur l'intérêt canadien envers le continent africain, un sujet ignoré pour cette période par la littérature historique canadienne. De plus, puisque le Canada ne prend pas souvent position ouvertement sur ce sujet, nous examinons l'évolution de la politique étrangère canadienne envers la décolonisation de l'Afrique principalement à partir des débats internes au ministère des Affaires extérieures du Canada.

Méthodologie

Les principales sources primaires utilisées pour cette recherche se trouvent à Bibliothèque et archives Canada (BAC). Le fonds d'archives du ministère des Affaires

³⁷ Magali Deleuze. *L'une et l'autre indépendance 1954-1964 : Les médias au Québec et la guerre d'Algérie*. Québec, Les Éditions Point de Fuite, 2001. p. 27.

extérieures (RG25)³⁸ a été largement utilisé. Le fonds du Bureau du Conseil privé (RG2) a aussi été consulté. Parmi ces documents ministériels consultés, nous avons examiné les prises de position sur le sujet colonial de la part de Charles Ritchie, Escott Reid, John Holmes et ainsi que d'autres conseillers qui ont marqué la politique étrangère canadienne de l'époque³⁹.

De plus, nous avons consulté des fonds d'individus (MG 31), par exemple ceux de Lester B. Pearson et de Louis St-Laurent. Nous avons aussi retracé la correspondance entre le quartier général des Affaires extérieures à Ottawa et les missions canadiennes à l'étranger en France, au Royaume-Uni, au États-Unis et en Inde, pour ne nommer que ces pays. Les diplomates y font état des développements dans les colonies africaines et discutent de l'attitude canadienne à adopter dans ces situations.

Ensuite, le Canada n'étant pas un pays colonisateur, le problème colonial se pose principalement dans le cadre d'organisations multilatérales, tels que l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Commonwealth. Ainsi, de nombreux renseignements ont été trouvés en retraçant la prise de position par la délégation canadienne à l'ONU, principalement au cours des sessions

³⁸ La recherche fut principalement achevée à l'aide de la sous-série du système de classification général, le « registry system », regroupant des documents du ministère des Affaires extérieures de 1940 à 1963, surnommé la « 40-series ». Ensuite, une recherche systématique fut complétée dans la série de documents surnommée KWOC (Key Word Out of Context) dont l'instrument de recherche est organisé par thèmes.

³⁹ Nous vous invitons à consulter l'annexe A : Notes biographiques des acteurs canadiens pertinents entre 1945 et 1960.

de l'Assemblée générale.⁴⁰ De plus, une source importante d'information provient de la correspondance entre les membres de l'OTAN ainsi qu'entre les membres du Commonwealth sur la manière de conjuguer avec leurs alliés pro-coloniaux et anti-coloniaux.

Contenu de thèse

Les trois chapitres suivants nous permettent de suivre l'évolution de la politique étrangère canadienne par rapport aux balbutiements du mouvement de décolonisation sur le continent africain. Nous verrons qu'au départ, l'impact possible que la décolonisation peut avoir sur les questions d'ordre domestique est un facteur prépondérant pour déterminer l'approche canadienne. Par la suite, celle-ci sera graduellement définie par des circonstances externes.

De plus, notons que la plupart des pays africains obtiennent leur indépendance après 1960⁴¹. Ainsi, durant la période à l'étude, nous observons l'indépendance de trois pays d'Afrique du Nord (la Libye, la Tunisie et le Maroc) ainsi que de deux pays d'Afrique Occidentale (le Ghana et la Guinée). Pionniers de la décolonisation africaine, ces pays nous serviront d'exemples chronologiques (sans en faire d'études de cas en profondeur) pour retracer l'évolution de la politique étrangère canadienne et pour examiner la réaction du Canada devant les aspirations d'indépendance de ces pays.

⁴⁰ Nous vous invitons à consulter l'annexe B : Chronologie des sessions régulières de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies entre 1945 et 1960.

⁴¹ Nous vous invitons à consulter l'annexe C : Carte des pays émergents de l'Afrique entre 1945 et 1960.

Ainsi, la politique étrangère canadienne à l'égard de l'enjeu de la décolonisation en Afrique comporte une évolution que nous pouvons catégoriser en trois périodes entre 1945 et 1960. Dans chacune de ces phases, nous étudierons les divers facteurs qui interviennent et façonnent progressivement la politique coloniale du Canada.

Premièrement, la période de 1945 à 1949 correspond à une période de prise de conscience pour le Canada quant à l'importance de l'enjeu colonial en Afrique. Jusqu'à ce que la Deuxième Guerre mondiale vienne changer l'échiquier international, le Canada a un intérêt très marginal envers les questions coloniales. Il tente alors de demeurer impartial et il suit une politique de détachement par rapport aux affaires coloniales. Dans le cadre de ce premier chapitre, nous verrons qu'au départ la situation domestique canadienne est le point de référence dans l'élaboration de l'approche utilisée envers les questions de décolonisation. Nous examinerons l'exemple de la disposition des colonies italiennes en Afrique, soit la Lybie, la Somalie et l'Érythrée. Ensuite, nous discuterons de l'importance qu'ont les proches alliés du Canada pour se positionner sur les enjeux coloniaux.

Deuxièmement, entre 1949 et 1954, le Canada vit une période d'hésitation quant à la direction à prendre par rapport au sujet colonial. Il est alors indécis envers ces territoires qui luttent pour leur indépendance. Graduellement, nous verrons que l'intérêt canadien vis-à-vis le continent africain naît dans le but de contribuer à maintenir une alliance unie et solide des pays du bloc de l'Ouest devant le bloc de l'Est mené par

l'Union soviétique. Dans le cadre de ce deuxième chapitre, l'Afrique du Nord (particulièrement le Maroc et la Tunisie) sert d'exemple pour contextualiser cette période. La position du Canada par rapport aux luttes pour l'indépendance demeure principalement indirecte. En effet, son appui se calque étroitement sur celui de ses principaux alliés, dont le Royaume-Uni et la France. Cette politique sur l'enjeu colonial constitue tout au plus une stratégie à court terme.

Troisièmement, nous étudierons la période de 1955 à 1960, une période de changement où le Canada est contraint de se positionner ouvertement sur l'enjeu colonial. Le sujet colonial ne peut plus dorénavant être mis de côté et le Canada doit se doter d'une politique claire et constante face à cet enjeu. Cette évolution ne se base pas nécessairement sur une volonté de promouvoir le concept d'auto-détermination des peuples, mais plutôt sur des intérêts nationaux. Cette politique s'appuie sur une stratégie à long terme. Ce sont ainsi des événements externes qui forcent le Canada à circonscrire sa politique étrangère quant à l'enjeu colonial en Afrique. Dans ce troisième chapitre, le mouvement de décolonisation se déplace vers la région au sud du Sahara en Afrique de l'Ouest. Durant cette phase, le mouvement des non-alignés prend de la force, la Côte-de-l'Or (Ghana) acquiert son indépendance du Royaume-Uni en 1957 tandis que la Guinée-Conakry (Guinée) l'obtient de la France en 1958.

En résumé, cette thèse démontre l'évolution de la politique canadienne envers la décolonisation de l'Afrique entre 1945 et 1960. Supportée par des exemples africains, elle retrace les facteurs qui ont façonné et influencé l'approche canadienne envers ce

phénomène international. Finalement, cette thèse affirme que ce sont les circonstances résultant de la guerre froide qui surpassent les raisons pour lesquelles le Canada se munit d'une politique sur la décolonisation africaine et que ce n'est pas nécessairement la conséquence de sa volonté de supporter le concept d'auto-détermination des peuples.

- CHAPITRE UN -

La période de prise de conscience : 1945 - 1949

La fin de la Deuxième Guerre mondiale en 1945 et l'avènement d'un nouvel ordre mondial, marqué par une division bipolaire, brouillent les normes préétablies. Tous deux sortis gagnants de la guerre, les États-Unis s'imposent pour diriger le bloc capitaliste tandis que l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) s'affiche en tant que leader du bloc communiste. Par ailleurs, en 1945, 750 millions de personnes vivent sous l'emprise coloniale. À l'exception de quatre pays (l'Afrique du Sud, le Libéria, l'Éthiopie et l'Égypte,) qui ont obtenu leur indépendance avant 1945, le continent africain est divisé entre les empires britannique, français, belge, espagnol, portugais et italien.⁴² Toutefois, la domination coloniale est particulièrement ébranlée par la guerre et de nouvelles règles du jeu s'établissent par rapport à la décolonisation. Les empires s'écroulent en Asie et les puissances colonisatrices commencent à comprendre l'inévitable désagrégation de leur prédominance. Le phénomène de décolonisation s'enclenche et son arrivée prochaine sur le continent africain devient préoccupante.

Durant la période entre 1945 et 1949, le Canada se questionne sur la place qu'il va prendre dans ce nouvel ordre internationale. Il voit l'importance que la question coloniale prend sur la scène internationale et, même s'il est un pays nord-américain qui n'a pas de colonies, le Canada est conscient des difficultés que soulève ce débat qui débute. Son premier réflexe est de rester à l'écart de cette question sensible qu'il voit comme la

⁴² Bernard Droze. *Histoire de la décolonisation au XXe siècle*. p. 17.

responsabilité des puissances administratives. Celles-ci, telles que la France et le Royaume-Uni, clament que le cas des colonies est de leur juridiction domestique respective. Pourtant, le Canada comprend la nécessité de prendre part à la problématique coloniale puisque des décisions internationales pourraient possiblement avoir un impact sur des questions d'ordre interne. Graduellement, il va s'éloigner de la politique de détachement qui a jusqu'alors marqué son attitude à cet égard.

1.1 L'avènement de l'internationalisme dans la politique étrangère canadienne d'après-guerre

Les années qui suivent la fin de la guerre sont des années de transition du pouvoir au sein du gouvernement canadien. William Lyon Mackenzie King, chef du Parti libéral et premier ministre du Canada de 1921 à 1930 puis de 1935 à 1948, garde une autorité ferme sur le portefeuille des Affaires extérieures jusqu'en 1946. La théorie du fonctionnalisme⁴³ commence lentement, vers 1942, à guider la politique extérieure du pays. Adaptée à la politique canadienne par Hume Wrong, ambassadeur à Washington, et Norman Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, cette théorie est énoncée pour la première fois par Mackenzie King lors d'un discours à la Chambre des communes, le 9 juillet 1943. Selon ce concept, chaque pays doit avoir des responsabilités appropriées à ses capacités particulières. En d'autres mots, chaque pays doit avoir une

⁴³ La théorie du fonctionnalisme fut d'abord élaborée par un officier britannique, David Mitrany. Consulter les ouvrages suivants: David Mitrany. *A Working Peace System : An Argument for the Functional Development of International Organization*, London, Oxford University Press, 1943. 60 p. ; David Mitrany. *The Functional Theory of Politics*. London. Published on behalf of the London School of Economics & Political Science by Martin Robertson. 1975. 294 p.

voix proportionnelle à sa contribution. En effet, le silence canadien sur le sujet colonial s'explique, à l'époque, par l'adhésion du gouvernement au principe du fonctionnalisme. Selon ce principe, un pays non-colonisateur doit s'abstenir de se prononcer sur les questions de colonisation. En 1945, Wrong conseille au premier ministre, « It does not seem appropriate for us (...) to try to take much part in the discussion of international colonial policy »⁴⁴. Ainsi, le premier ministre Mackenzie King évite de prendre part au débat portant sur les politiques coloniales étant d'avis que cela doit demeurer la responsabilité des puissances coloniales.⁴⁵ Il demeure irréfutablement réticent à se positionner sur ce thème. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la décolonisation n'apparaît pas inévitable. Selon plusieurs pays, dont le Canada, la restitution des empires est alors un instrument important pour assurer la place de chacun dans le système international. En effet, le Canada penche naturellement vers ses alliés sur ce sujet. Le dispositif colonial semble donc nécessaire au maintien de la stabilité internationale, particulièrement dans le contexte du début de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest en plus de la décolonisation qui se présente comme un facteur de déséquilibre qu'il faut neutraliser.

Par contre, Mackenzie King a appris une leçon majeure lors de la dernière guerre : l'isolationnisme n'a plus sa place dans le nouvel ordre et le meilleur endroit pour défendre le pays est désormais de l'autre côté de l'océan. La paix et la prospérité du

⁴⁴ Bibliothèque et archives Canada (BAC), RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 5772, File 180 (S), part 1, Memorandum from Hume Wrong for the Prime Minister, 30 janvier 1945.

⁴⁵ Robin S. Gendron, *Towards a Francophone Community: Canada's Relations with France and French Africa, 1945-1968*. p. 10.

monde sont inséparables de la sécurité du Canada⁴⁶. L'isolation continentale était une illusion. Lester B. Pearson explique dans ses mémoires que

since Canada could not escape the effects of international storms by burying her head in the sand, she should play a part in trying to prevent the storms by accepting international commitments for that purpose.⁴⁷

Lorsque Mackenzie King prends du recul par rapport au ministère des Affaires extérieures et lui accorde plus d'autonomie, ce dernier commence à cheminer vers l'expression d'une approche internationaliste. Celle-ci est ouvertement exprimée lors d'une conférence à l'Université de Toronto en 1947 (Gray Lecture) par Louis St-Laurent qui, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, décrit les nouveaux fondements de la politique étrangère canadienne. Il explique que le Canada doit assumer une plus grande responsabilité internationale, comparable à celle qu'il a assumée durant la guerre.⁴⁸ En prenant cette responsabilité, le Canada espère protéger l'unité interne du pays et préserver de sa position d'influence acquise durant la Seconde Guerre mondiale. Le nationalisme canadien doit dorénavant inclure l'internationalisme⁴⁹. L'internationalisme vise le développement de fortes institutions internationales dans le but d'éviter les conflits.⁵⁰ Ainsi, le Canada sera plus autonome en étant présent sur la scène internationale plutôt qu'en restant refermé sur lui-même.

⁴⁶ J. L. Granatstein, *A Man of Influence: Norman Robertson and Canadian Statecraft 1929-68*, p. 137.

⁴⁷ Lester B. Pearson, *Mike : The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson*, Vol. II, p. 28.

⁴⁸ David B. Dewitt et John J. Kirton, *Canada as a Principle Power*, p. 48.

⁴⁹ J. L. Granatstein, *A Man of Influence: Norman Robertson and Canadian Statecraft 1929-68*, p. 137.

⁵⁰ David B. Dewitt et John J. Kirton, *Canada as a Principle Power*, p. 48.

Dans l'optique internationaliste, le Canada doit étendre ses relations aux « non-Anglo-Saxons »⁵¹, c'est-à-dire à des pays autres que les États-Unis et ceux du Commonwealth, et se construire du capital diplomatique basé sur son passé non-colonisateur. Selon le Canada, certains facteurs lui permettent d'avoir une relation particulière avec les pays anti-colonialistes. D'abord, le Canada fait souvent référence à son ancien statut colonial pour donner l'impression d'une affinité naturelle avec les régions colonisées et s'attirer les sympathies du bloc anti-colonial qui est constitué des anciennes colonies de l'Amérique latine, du Moyen-Orient et de l'Asie. Le 14 novembre 1946, le Sénateur canadien Wishart McLea Robertson s'adresse en tant que représentant principal au Comité IV, l'organe responsable des questions coloniales à l'ONU : « We speak as the representatives of what was once a non self-governing territory, today a self-governing nation, a member of the British Commonwealth of Nations ».⁵² Ensuite, en 1945, le Canada est le seul pays des cinq membres du Commonwealth⁵³ à ne pas détenir de colonie ou de territoire sous tutelle. Il possède alors un dossier vierge de non-intervention dans ce domaine et affirme n'avoir aucune ambition coloniale. Pour reprendre l'adjectif utilisé par John W. Holmes à propos de l'enjeu colonial, le Canada manifeste un silence « ostentatoire » et ne peut s'empêcher de ressentir de l'autosatisfaction, « smugness », quand il est question de l'impérialisme des autres pays.⁵⁴ La position d'influence que peut avoir le Canada s'appuie sur le fait qu'il ne

⁵¹ John W. Holmes, *The Shaping of Peace*, Vol. I, p. 303.

⁵² BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, *Canadian Delegation to the General Assembly*, Address by the Honourable Senator W. McL. Robertson in Committee IV, 14 novembre 1946.

⁵³ En 1945, le Commonwealth est constitué du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et du Canada.

⁵⁴ John W. Holmes, *The Shaping of Peace*, Vol. I, p. 259.

détient aucune obligation impériale. Finalement, le Canada a de bonnes relations avec des pays qui prônent la décolonisation tels que l'Inde, un porte-parole des pays coloniaux qui devient membre du Commonwealth à la suite de son indépendance en 1947.

Pourtant, le Canada semble se donner lui-même cette fausse réputation. En effet, aux yeux des pays anti-colonialistes, le Canada apparaît être coupable par association. Représentant canadien à la Commission préparatoire de l'ONU, Escott Reid, relate une situation où un délégué de la Chine, s'adressant en se moquant à des délégués latino-américains, fait référence aux « powers with a colonial mentality »⁵⁵. Quand celui-ci remarque la présence d'un Canadien derrière lui, il explique précipitamment qu'il ne fait pas référence au Canada, mais son évidente confusion laisse entendre qu'en fait c'est probablement ce qu'il faisait. Ainsi, déjà en 1946, la relation étroite du Canada avec les grandes puissances coloniales est gênante et provoque son inquiétude quant à la perte de l'influence qu'il peut exercer sur les petits pays. Il aimerait d'ailleurs démontrer qu'il n'est pas qu'un simple satellite, mais il n'est pas encore prêt à agir dans ce sens. En effet, l'approche internationaliste reste timide sous Mackenzie King. L'historien Adam Chapnick fait mention de cette dichotomie qui marque les questions internationales durant cette période entre les fervents diplomates canadiens internationalistes en mission à Washington (Pearson et Escott Reid à l'ambassade canadienne) et les pragmatistes prudents à Ottawa (Robertson et Wrong au Ministère)⁵⁶.

⁵⁵ BAC, MG 31-E-46, Escott Meredith Reid Papers, Vol. 5 #doc. 82, Memorandum by Escott Reid on the work of the Preparatory Commission, 4 janvier 1946.

⁵⁶ Adam Chapnick, *The Middle Power Project: Canada and the Founding of the United Nations*. p. 4.

1.2 La création de l'ONU

Au printemps de 1945, lors de la Conférence de San Francisco, l'Organisation des Nations unies prend forme. Signée le 26 juin 1945, la Charte des Nations unies établit les droits et les obligations des états membres. Elle réaffirme le principe d'auto-détermination des peuples selon lequel les peuples ont droit de disposer d'eux-mêmes.⁵⁷ La Charte distingue alors deux catégories de colonies : les territoires sous tutelle et les territoires non-autonomes. Des six organes principaux créés au sein des Nations unies, le Conseil de tutelle, aussi surnommé le Comité IV, est celui chargé des territoires sous tutelle en vertu des chapitres XII et XIII de la Charte⁵⁸. Plus court, le chapitre XI (articles 73 et 74) de la Charte des Nations unies est une déclaration relative aux territoires non autonomes. Les premières années de l'ONU sont une période d'ajustement. Ses responsabilités quant au système des territoires non-autonomes sont difficiles à cerner. La portée de son autorité sur les colonies est au cœur des débats au sein de l'organisation.

Lors de la Conférence de San Francisco, la délégation canadienne soumet quelques révisions aux règles de procédure, sans toutefois toucher le moindrement au fond de la

⁵⁷ L'article 1 de la Charte des Nations unies établit les objectifs de l'organisation, alors que l'alinéa 2 de cet article affirme le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Organisation des Nations Unies, *La Charte des Nations Unies*, [en ligne], ND. [<http://www.un.org/fr/documents/charter/pdf/charter.pdf>] (24 mars 2013).

⁵⁸ Le chapitre XII (article 75 à 85) de la Charte des Nations unies établit un régime international de tutelle pour l'administration et la surveillance des territoires qui pourront être placés sous ce régime. Le Chapitre XIII (article 86 à 91) de la Charte traite de la composition du Conseil de tutelle. Organisation des Nations Unies, *La Charte des Nations Unies*, [en ligne], ND. [<http://www.un.org/fr/documents/charter/pdf/charter.pdf>] (24 mars 2013).

question coloniale⁵⁹. Malgré une participation officiellement inactive lors de l'élaboration des règles qui doivent encadrer l'institution, le Canada commence à porter une attention particulière à cette source de division potentielle. En effet, il comprend peu à peu la discordance entre les membres sur l'enjeu colonial qui pourrait potentiellement être explosive. Dès les premières rencontres internationales, on perçoit un malaise général et la délégation canadienne prévoit que « the Trusteeship Committee of the General Assembly will be a hornet's nest and any matter connected with trusteeship will be highly controversial »⁶⁰. Un représentant du Royaume-Uni qui se confie à un Canadien mentionne que « they would be entrenching themselves for a long siege »⁶¹. En effet, l'agenda de l'ONU sera congestionné jusqu'en 1957 par la problématique de la décolonisation, sans doute un des sujets les plus controversés de l'époque.

Peu à peu, le Canada réalise que l'enjeu colonial, pourtant si futile pour lui, peut avoir indirectement des répercussions sur sa stratégie politique au niveau international. Dans la première décennie suivant la création de l'ONU, Louis St-Laurent, alors secrétaire d'État au Affaires extérieures, affirme lors d'un discours supportant l'ONU que « the Canadian Government feels that the growth and strengthening of the United Nations must be a corner-stone of Canada's policy in foreign affairs. »⁶² Dans son ouvrage sur la politique étrangère canadienne, l'ancien diplomate John W. Holmes explique que « If

⁵⁹ BAC, MG 31-E-46, Escott Meredith Reid Papers, Vol. 5 #doc. 8, Draft Report of the Canadian Delegation to the Preparatory Commission of the United Nations, 4 janvier 1946.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

⁶² BAC, MG 26-L, Louis St-Laurent Papers, Vol. 17, File 100, *The International picture, External Affairs – Support for the United Nations*, 4 juillet 1947.

there is one element of consistency in Canadian policy at that time it was constant concern for the health and strength of the institution (ONU) »⁶³. En effet, selon l'historien James Eayrs, un des principes de la politique étrangère canadienne de l'après-guerre est que la communauté internationale nécessite un système de sécurité collective.⁶⁴ Pour le Canada, l'ONU doit être un instrument efficace pour promouvoir la stabilité, la prospérité et l'égalité dans le monde. Ainsi, elle peut servir de contrepoids à l'URSS et contenir les possibles soubresauts de la guerre froide. L'enjeu colonial, étant un point de discordance important entre les membres, la participation canadienne dans ce débat est nécessaire pour assurer la viabilité de l'Organisation et, pour la même raison, la politique extérieure du Canada se doit de considérer cet enjeu. Le Canada cherche alors à réduire toute source de tension et à garder autant que possible toute question controversée hors de l'agenda de l'ONU. Déjà en 1946, la délégation canadienne à l'ONU observe qu'il n'est pas suffisant d'utiliser l'ONU comme un forum de propagande, mais qu'il faut aussi bâtir l'ONU en tant qu'instrument efficace pour promouvoir la paix dans le monde. La délégation canadienne suggère que les « considerations of immediate national advantage or of national prestige should not be allowed to obscure the importance of long-range issues »⁶⁵. Selon la délégation canadienne, plus le travail à l'ONU est constructif, plus les risques d'entrer en conflit avec l'URSS sont minces. Ce qui est important pour assurer la sécurité du Canada.

⁶³ John W. Holmes, *The Shaping of Peace*, Vol. II, p. 333.

⁶⁴ James Eayrs. *In Defence of Canada: Peacemaking and Deterrence*. p. 138.

⁶⁵ Donald M. Page, éd. Ministère des Affaires extérieures. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC - DCER), Volume 12, 1946*. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada. 1977. p. 692, DEA, File 211, Introduction to the Commentary Prepared for the Use of the Delegation to the General Assembly of the United Nations, 21 octobre 1946.

Préoccupé par le bien être de l'Organisation, le Canada comprend aussi qu'y maintenir le calme ne sera pas une tâche facile. La stabilité et la collaboration au sein de l'ONU sont menacées. D'abord, l'URSS prend avantage de la controverse et l'utilise pour mettre le feu aux poudres. La rhétorique soviétique est sans contredit anticolonialiste et sa délégation à l'ONU se fait un plaisir d'utiliser ce forum à des fins de propagande en se portant, en apparence, à la défense des peuples dépendants. Même sans action concrète pour soutenir ses dires, le discours soviétique porte atteinte à la réputation des colonisateurs. Le Canada saisit rapidement que l'Union soviétique est une menace pour l'ONU et qu'elle accroît le risque de son affaiblissement. L'URSS cible le problème des colonies comme tactique de division des pays occidentaux. À la suite de la première session de l'Assemblée, Hume Wrong affirme que le gouvernement soviétique est déterminé à embarrasser les puissances coloniales. Le Canada voit une corrélation étroite entre le bon fonctionnement de l'Organisation et la prévention d'une guerre avec l'URSS. Il va même plus loin en expliquant que :

The more constructive work which the Assembly, the Economic and Social Council, the Trusteeship Council and the specialized agencies can do, the greater are our chances of avoiding war with the Soviet Union or of winning that war should it break out.⁶⁶

En effet, la délégation soviétique à l'ONU prend avantage de la situation à « fishing in these troubled waters » puisque la question des colonies semble un catalyseur pour opposer Britanniques et États-Uniens⁶⁷. Durant ces premières années, les instructions du gouvernement d'Ottawa à la délégation canadienne à l'Assemblée générale sur cet enjeu

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ BAC, MG 31-E-46, Escott Meredith Reid Papers, Vol. 5, File 8, *Impression of the First General Assembly of the United Nations*, by Hume. H. Wrong, 27 février 1946.

demeurent les mêmes. C'est la politique d'« Open Door » adoptée à San Francisco qui continue de s'appliquer aux problèmes coloniaux⁶⁸. La délégation doit autant que possible tenter de concilier les différends entre les participants « in accordance with the general principles laid down in the Charter »⁶⁹. Dans les cas où les États-Unis et le Royaume-Uni s'opposent, l'objectif canadien est de promouvoir un accommodement acceptable aux deux. Par contre, si leurs positions sont publiquement compatibles, le Canada s'abstient de prendre part au débat, ce qui démontre que la décolonisation n'intéresse qu'indirectement le Canada.⁷⁰ En l'occurrence, l'approche canadienne est fondée sur ses alliances ainsi que sa sécurité et a pour objectif d'assurer la solidarité entre les pays anti-communistes.

De surcroît, le rôle de « puissance moyenne » que le Canada s'est approprié est utile pour la sauvegarde de l'unité internationale au sein de l'ONU par rapport au sujet litigieux qu'est la décolonisation. Représentant canadien à la Commission préparatoire de l'ONU, Escott Reid trace le portrait de l'organisation internationale et la place du Canada dans celle-ci⁷¹. Il explique que le Canada doit prendre une position équitable entre les

⁶⁸ Donald M. Page, éd. Ministère des Affaires extérieures. *DREC, Volume 12, 1946*. p. 717, DEA-FAH (Historical Division Collection), Vol. 6-1946-3A, Extracts from Commentary for the Use of the Canadian Delegation to the General Assembly of the United Nations, 23 octobre 1946.

⁶⁹ Donald M. Page, éd. Ministère des Affaires extérieures. *DREC, Volume 12, 1946*. p. 665, CH (Canada House Files), Vol. 2103, Instructions for the Delegation to the General Assembly of the United Nations, 27 décembre 1945.

⁷⁰ Donald M. Page, éd. Ministère des Affaires extérieures. *DREC, Volume 12, 1946*. p. 717, DEA-FAH (Historical Division Collection), Vol. 6-1946-3A, Extracts from Commentary for the Use of the Canadian Delegation to the General Assembly of the United Nations, 23 octobre 1946.

⁷¹ BAC, MG 31-E-46, Escott Meredith Reid Papers, Vol. 5 #doc. 82, Memorandum on the Work of the Preparatory Commission, 4 January 1946.

grandes puissances d'un côté et les petites puissances de l'autre. L'échec de la Société des Nations et des alliances entre les grandes puissances qui a précédé la Deuxième Guerre mondiale, incite le Canada à vouloir obtenir une représentation efficace dans les nouvelles institutions internationales.⁷² Selon Reid, les pays « intermédiaires » ont peut-être plus de chance de maintenir la stabilité dans le monde que les grandes puissances. Ainsi, sans chercher à prendre lui-même ce rôle, le Canada recommande l'intégration de pays de puissance moyenne, « at least one *neutral voice* »⁷³, comme membre du Conseil de tutelle pour favoriser un équilibre.

Dans le cadre du Comité IV, le Canada tente de s'immiscer comme médiateur entre les puissances colonisatrices et forces anti-coloniales.⁷⁴ Il tente de rallier les opinions, d'éviter les dissensions entre les membres et de maintenir une stabilité au sein de l'ONU afin de favoriser son bon fonctionnement. Son objectif est d'éviter les occasions d'antagonisme. D'ailleurs, au début de 1946, avec l'appui de ses deux principaux alliés (les États-Unis et le Royaume-Uni), le Canada présente au Comité de tutelle une résolution visant à éviter d'interminables débats sur la question des procédures et des définitions⁷⁵. Le Canada ne veut pas régler la question coloniale, il tente plutôt d'étouffer

⁷² David B. Dewitt et John J. Kirton, *Canada as a Principle Power*, p. 17.

⁷³ Donald M. Page, éd. Ministère des Affaires extérieures. *DREC, Volume 12, 1946*. p. 701, DEA-FAH (Historical Division Collection), Vol. 6-1946-3A, Extracts from Commentary for the Use of the Canadian Delegation to the General Assembly of the United Nations, 23 octobre 1946.

⁷⁴ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, *Canadian Delegation to the General Assembly*, Address by the Honourable Senator W. McL. Robertson in Committee IV, 14 novembre 1946.

⁷⁵ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 6405, File 5475-N-40, Telegram to the High Commissioner in Great Britain to the Secretary of State for External Affairs, 30 janvier 1946.

les discussions qui pourraient mettre à jour les dissidences entre ses alliés, ce qui a pour effet d'indirectement prolonger le colonialisme.

Pour le Canada, il importe de participer à la mise en œuvre de l'ONU en raison, entre autres, du lien entre le processus de décolonisation et la structuration de la communauté internationale. Certes, en joignant l'Organisation des Nations unies, il devient de plus en plus difficile pour le Canada de demeurer à l'extérieur du débat.

1.3 La possible existence de territoires non-autonomes au Canada

Le 29 juin 1946, une lettre du secrétaire général des Nations unies adressée à tous les membres de l'Organisation, sans discrimination, soulève des questions fondamentales. Dans le contexte de la mise en œuvre du chapitre XI de la Charte, il est alors nécessaire de mieux définir quels sont ces territoires non-autonomes. Premièrement, le secrétaire général demande l'opinion des pays concernant « The factors to be taken into account in determining which are the Non-Self-Governing Territories referred to in Chapter XI of the Charter »⁷⁶. Deuxièmement, la lettre demande expressément de soumettre « An enumeration of the non-self-governing territories subject to your jurisdiction »⁷⁷. Cette demande à l'effet d'une bombe au ministère des Affaires extérieures. L'idée que le Canada puisse détenir des colonies est rapidement qualifiée de « nonsensical » et

⁷⁶ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, Letter from the Secretary-General of the United Nations Trygve Lie addressed to the Secretary of State for External Affairs of Canada, 29 juin 1946.

⁷⁷ *Ibid.*

« absurde » par la direction juridique du Ministère⁷⁸. Cette question soulève la possibilité que les territoires habités par des peuples autochtones du Canada s'inscrivent sous la définition « des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes »⁷⁹, pour reprendre les termes exacts de la Charte. Cette demande est en effet préoccupante pour le Canada⁸⁰ puisqu'elle menace son image de pays non-impérialiste. Malgré que cette demande semble anodine, la présence autochtone sur le territoire canadien, un élément d'ordre domestique, est pourtant significative quant au positionnement du Canada sur la question coloniale. En effet, cette demande du secrétaire général de l'ONU vient menacer l'intégrité du pays de même que sa politique domestique envers ses minorités autochtones. Le Canada s'inquiète particulièrement du Yukon et des territoires du Nord-Ouest qui comportent une population majoritairement autochtone.

La première réaction du Canada est de demander aux États-Unis comment ils vont répondre à cette demande et s'ils ont l'intention de soumettre des rapports annuels sur la population « indienne » et « eskimo » de l'Alaska.⁸¹ Ces derniers répondent qu'ils ont l'intention de fournir à l'Organisation des rapports sur leurs territoires non-autonomes,

⁷⁸ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, *Report to the Secretary General of the United Nations regarding Non-Self-Governing Territory*, Memorandum for E. R. Hopkins, 14 août 1946.

⁷⁹ Organisation des Nations Unies, *La Charte des Nations Unies*, [en ligne], ND. [<http://www.un.org/fr/documents/charter/pdf/charter.pdf>] (24 mars 2013).

⁸⁰ La préoccupation canadienne était bien fondée puisqu'en 1923 les Six Nations avaient déjà envoyé une pétition « The Redman's Appeal for Justice » à la Société des Nations clamant être sous le joug de l'Empire Britannique et du Dominion du Canada.

⁸¹ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, Letter from Hume H. Wrong for the Secretary of States for External Affairs to the Canadian Ambassador to the United States, 17 juillet 1946.

dont l'Alaska et sa population inuit⁸². Sur cet aspect particulier, le Canada se distingue des États-Unis. Alors que l'Alaska est un territoire non-contigu ayant été acheté par les États-Unis, au contraire le Yukon et les territoires du Nord-Ouest font partie intégrale du Canada depuis 1870⁸³ et il y a juridiction à la suite de la Confédération⁸⁴. Par contre, les États-Unis indiquent leur intention de ne faire aucun rapport en lien avec les communautés autochtones vivant dans des réserves sur son territoire métropolitain.⁸⁵

Cette question suscite aussi une série de consultations internes pour déterminer la position canadienne face à cet enjeu. D'abord, on demande à la direction juridique du ministère des Affaires extérieures : « Has Article 73 of the Charter any bearing on the Northwest Territories or on Indians with whom Canada has treaty relations? ». ⁸⁶ Leur réponse met l'accent sur la nécessité de se positionner clairement sur ces points devant l'ONU pour éviter les répercussions futures. Ainsi, dans les commentaires préparés à l'intention de la délégation canadienne, le ministère des Affaires extérieures distingue trois catégories de « territoires non-autonomes » sous la Charte.⁸⁷ Premièrement, il y a les

⁸² Par contre, l'incorporation de l'Alaska dans l'Union étant imminente, le territoire ne serait donc plus touchée par le Chapitre XI.

⁸³ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, Memorandum to Escott Reid, 26 août 1946.

⁸⁴ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, *Non-Self-Governing Territories (Supplementary Statement for Section IV/1 of the Commentary)*, Memorandum for the Canadian Delegation to the General Assembly by E.P. MacCallum, 19 octobre 1946.

⁸⁵ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, Letter to the Secretary of State for External Affairs from the Chargé d'Affaires Thomas A. St-(*illisible*), n.d. 1946.

⁸⁶ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, *Note for Legal Division* by E.P. MacCallum, 10 août 1946.

⁸⁷ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, *Non-Self-Governing Territories and Trusteeship*, 23 août 1946.

territoires sous-tutelle et, deuxièmement, les territoires non autonomes à l'extérieur des frontières de l'état mère. Le chapitre XI de la Charte s'appliquerait à ces deux catégories, lesquelles seraient sous la responsabilité du Conseil de tutelle. La troisième catégorie serait constituée des territoires non-autonomes à l'intérieur des états souverains, dont les réserves autochtones au Canada, et des peuples non-affranchis n'étant pas confinés à un endroit particulier. Toutefois, on conclut que ce troisième groupe serait sous la responsabilité du Conseil Économique et Social ainsi que des agences spécialisées de l'ONU.⁸⁸

Ensuite, le ministère des Affaires extérieures consulte le ministère des Mines et des Ressources⁸⁹, alors responsable des affaires autochtones. Celui-ci, sans ajouter de nouveaux éléments au débat, renvoie la demande au Ministère de la Justice⁹⁰. Ce dernier émet une opinion juridique sur l'application du Chapitre XI de la Charte au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.⁹¹ Ce Ministère se dit en désaccord avec la position du chef de la direction juridique du ministère des Affaires extérieures, E. R. Hopkins, qui supporte la

⁸⁸ Donald M. Page, éd. Ministère des Affaires extérieures. *DREC, Volume 12, 1946*. p. 708, DEA-FAH (Historical Division Collection), Vol. 6-1946-3A, Extracts from Commentary for the Use of the Canadian Delegation to the General Assembly of the United Nations, 23 octobre 1946.

⁸⁹ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, Letter to the Deputy Minister of the Department of Mines and Resources in Ottawa from H. H. Wrong Under-Secretary of State for External Affairs, 30 août 1946.

⁹⁰ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, Letter from C.W. Jackson the Chief Executive Assistant of the Department of Mines and Resources to F.F. Varoce the Deputy Minister of Justice, 19 septembre 1946.

⁹¹ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, Department of Justice Opinion no. 151325 by W.R. Jackett Acting Deputy Minister to the Under Secretary of State for External Affairs, 17 octobre 1946.

catégorisation en trois classes des territoires non-autonomes⁹². Dans un très court avis juridique⁹³, il suggère d'éliminer entièrement la troisième catégorie de la réponse à l'ONU, afin d'éviter d'ouvrir la porte à un débat dangereux⁹⁴. Cet avis est accepté et, pour le Canada, il n'y a alors officiellement que deux catégories de territoires non-autonomes.

Dès qu'une approche commune est adoptée, la réponse officielle est rédigée de manière concise, claire et sans équivoque. Près de quatre mois après la demande, elle est envoyée, le 22 octobre 1946, au secrétaire générale de l'ONU :

Canada has no jurisdiction over territory beyond its borders. It is consequently not responsible for the administration of any territory to which Chapter XI of the Charter may be regarded as applying.⁹⁵

L'interprétation du gouvernement canadien soutient que ce n'était pas l'intention initiale des fondateurs de l'ONU d'appliquer le Chapitre XI aux territoires géographiquement à l'intérieur des frontières d'un pays donné et qu'il faut respecter l'esprit de la Charte.⁹⁶

⁹² BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, Letter by E.R. Hopkins for the Under-Secretary of State for External Affairs to B.H.W. Henry from the Justice Department, 15 octobre 1946.

⁹³ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, Letter to W. R. Jactett Acting Deputy Minister for the Department of Justice from R. G. Riddell for the Under-secretary of State for External Affairs, 26 octobre 1946.

⁹⁴ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, *Non-Self-Governing Territories (Supplementary Statement for Section IV/1 of the Commentary)*, Memorandum for the Canadian Delegation to the General Assembly, 19 octobre 1946.

⁹⁵ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, Letter to Trygve Lie, Secretary General of the United Nations from Louis St-Laurent, Secretary of State for External Affairs, 22 octobre 1946.

⁹⁶ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, *Non-Self-Governing Territories (Supplementary Statement for Section IV/1 of the Commentary)*, Memorandum for the Canadian Delegation to the General Assembly, 19 octobre 1946.

L'argument canadien, qui est avant tout géographique, s'appuie sur le langage même de la Charte qui fait une distinction entre les « territoires métropolitains » et les autres. Puisque le Canada n'a juridiction sur aucun territoire situé en dehors de ses frontières, il n'est donc responsable de l'administration d'aucun territoire auquel s'applique le Chapitre XI. Pour lui, il n'est pas important de considérer le niveau d'autonomie développé dans les territoires.

Deux considérations importantes sont prises en compte par le Canada dans cette affaire. Premièrement, il est primordial de sauvegarder la souveraineté complète du pays et d'éviter toute supervision ou intervention internationale sur son territoire. En effet, posséder des « colonies » au sens de l'ONU signifierait voir les institutions internationales se mêler de ses affaires internes et devoir rendre compte de sa juridiction. Deuxièmement, le Canada doit demeurer, du moins en apparence, un pays non-colonial, ce qui est stratégiquement avantageux. En effet, il était inacceptable que le Canada soit considéré comme un colonisateur, ce qui lui ferait perdre les bonnes grâces des pays anti-coloniaux. La stratégie internationaliste canadienne repose en partie sur cette bonne réputation pour lui permettre d'avoir une place d'influence sur la scène mondiale. Par ailleurs, Tara Maharaj, auteure d'une thèse de doctorat, soutient que cette position est plutôt d'ordre idéologique et que les acteurs de l'époque avaient une prédisposition pro-coloniale, même racistes⁹⁷. Toutefois, les documents consultés ne prouvent pas cette

⁹⁷ Tara Maharaj. *Factors in the Evolution of Canada's Foreign Policy on the Colonial Issue in the United Nations : An Interdisciplinary Analysis*. Thèse de doctorat, Montréal, Université Concordia, 1998. p. 4.

supposition et suggère plutôt que ce sont des raisons pragmatiques internes qui ont forgé la réponse du gouvernement canadien lors de cet épisode.

Pour mettre fin à ce débat, les membres du sous-comité de l'Assemblée générale tenu de régler cette problématique s'entendent pour considérer seulement les territoires déjà énumérés sous le Chapitre XI de la Charte, et ne pas tenter, pour l'instant, de définir le terme « peuples dépendants ».⁹⁸ La position canadienne est indirectement endossée. Après cet épisode, la politique canadienne à l'égard de la décolonisation demeure influencée par l'impact que sa prise de décision à l'international peut avoir sur sa propre politique domestique.

1.4 L'alignement entre les États-Unis et le Royaume-Uni

Un des rôles prioritaires que le Canada se donne est de chercher à éviter toute friction entre les États-Unis et le Royaume-Uni quant à l'enjeu colonial, un point très litigieux entre eux.⁹⁹ Le premier a un discours anti-colonialiste, tandis que le second a un vaste empire qui repose sur ses colonies. Selon la théorie du « linch-pin », le Canada a un rôle spécial à jouer en amenant et en gardant sur un terrain d'entente les états composant

⁹⁸ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, Letter to H.L. Keenleyside Deputy Minister of the Department of Mines and Resources and to the Deputy Minister of the Department of Justice from Escott Reid, Under-Secretary of State for External Affairs, 22 avril 1947.

⁹⁹ Thomas F. Keating. *Canada and World Order: The Multilateralist Tradition in Canadian Foreign Policy*. p. 29.

le triangle de l'Atlantique-Nord.¹⁰⁰ Ainsi, le Canada se donne comme objectif de protéger l'unité anglo-saxonne, de même que celle du bloc de l'Ouest.

À la fin de 1945, la délégation canadienne à l'ONU reçoit ses instructions du gouvernement canadien en prévision de la première session de l'Assemblée générale. En ce qui concerne l'enjeu des colonies, le document ne spécifie aucune prise de position, mais il est clair sur le rôle que le Canada doit jouer dans ces discussions :

it should concern itself with attempting to reconcile differences in accordance with the general principles laid down in the Charter with respect to the control of dependent peoples and in a manner satisfactory to the United-States and United-Kingdom.¹⁰¹

En renonçant à se positionner sur le sujet, le Canada cherche à ne pas condamner l'un ou l'autre de ses alliés dont l'appui est vital à la défense du Canada. En effet, peu avant la deuxième guerre, le Canada effectue un virage important : il se rapproche des États-Unis au désavantage du Royaume-Uni qui demeure tout de même très important pour lui.¹⁰² D'un côté, les États-Unis promeuvent l'anti-colonialisme. Bien qu'ils sont responsables de tutelles stratégiques dans la région du Pacifique à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, ils ne se considèrent pas à proprement parler comme des colonisateurs. D'un autre côté, le Royaume-Uni est un des champions de la colonisation. Il administre des ententes de tutelles, gouverne des colonies et veut sauvegarder ses acquis coloniaux. Le Canada tente donc tant bien que mal de rester à l'écart du débat sur la décolonisation

¹⁰⁰ Pour obtenir de l'information sur le triangle nord-atlantique, consulter : John B. Brebner. *North Atlantic Triangle: the Interplay of Canada the United States and Great Britain*. Toronto, McClelland & Stewart, 1968. 377 p.

¹⁰¹ BAC, MG 31-E-46, Escott Meredith Reid Papers, Vol. 5, File 8, *Instruction for the Canadian Delegation to the General Assembly of the United Nations*, 27 décembre 1945.

¹⁰² C.P. Stacey. *Canada and the Age of Conflict: A History of Canadian External Policies, Volume II : 1921-1948 The Mackenzie King Era*. p. 177.

puisqu'il veut avant tout sécuriser l'unité du triangle de l'Atlantique-Nord. Cette position devient difficile à maintenir au fur et à mesure que la guerre froide s'installe puisqu'il est prioritaire pour le Canada de remplir son mandat de « linch-pin ».

En effet, le Canada est souvent poussé malgré lui dans ce débat. Autant le Royaume-Uni que les États-Unis partagent avec le Canada les grandes lignes de leur politique coloniale pour obtenir son avis et pour s'informer de la probable réaction de l'un et de l'autre. Observant les « discussions between American and British delegates on this subject so easily became acrimonious »¹⁰³, le gouvernement canadien est conscient qu'il doit porter de plus en plus attention à cet enjeu. Il joue souvent, malgré lui, le rôle de médiateur entre eux et tente d'amoindrir leurs divergences de vue pour sauvegarder, du moins en surface, une image de solidarité intacte. La division de ses deux alliés sur la question coloniale inquiète le Canada puisque les deux pays doivent demeurer unis et travailler ensemble à maintenir la paix récemment obtenue, mais encore si fragile.

L'arrivée de la guerre froide mène les États-Unis à avoir davantage d'intérêt dans la supervision de l'évolution des mouvements nationalistes dans les empires de ses alliés.¹⁰⁴ Le Royaume-Uni n'apprécie guère que les États-Unis se mêlent de ses affaires coloniales. Les britanniques se sentent attaqués par les États-Unis et n'hésitent pas à se défendre. Par exemple, lors d'un débat en temps de guerre à la Chambre des communes britannique, le premier ministre Winston Churchill avait affirmé que son gouvernement

¹⁰³ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 5772, File 180 (S), part 1, Memorandum from Escott Reid to Lester B. Pearson, 19 janvier 1945.

¹⁰⁴ John D. Hargreaves. *Decolonization in Africa*. London, Longman Group UK Ltd, 1988. p. 103.

n'était pas prêt à remettre le contrôle de ses colonies à un organisme international et ensuite avait conclu: « What we have, we hold »¹⁰⁵. Ce discours avait été interprété comme une réponse directe à « the great volume of friendly criticism and disinterested advice from the United States »¹⁰⁶. Un épisode comme celui-ci amène les fonctionnaires canadiens à anticiper nerveusement les répercussions des confrontations entre ces alliés concernant l'enjeu colonial.

À quelques reprises entre 1942 et 1945, le Royaume-Uni et les États-Unis ont consulté le Canada au sujet d'une possible déclaration conjointe dans le but d'établir entre les deux pays une politique commune sur l'enjeu colonial dans les régions dans lesquels ils ont un intérêt. Les Britanniques, préoccupés par la position états-unienne de plus en plus réticente envers leur politique coloniale, ont toutefois besoin des États-Unis qui sont désormais une puissance mondiale. L'objectif du Canada est d'abord de contrer les critiques des États-Unis ciblant la politique coloniale britannique¹⁰⁷, mais aussi de créer un front commun parmi les pays qui ont un intérêt envers les territoires colonisés mais qui ne sont pas eux-mêmes des puissances coloniales. Le gouvernement canadien se dit hésitant à commenter sur des questions de politique coloniale puisqu'il ne contrôle

¹⁰⁵ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 5772, File 180 (S), part 1, Letter from the High Commissioner for Canada to London to the Secretary of State for External Affairs of Canada, 20 mars 1943.

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 5772, File 180 (S), part 1, Telegram from the High Commissioner in Great Britain to the Secretary of State for External Affairs of Canada, 12 décembre 1942.

lui-même aucun territoire dépendant.¹⁰⁸ En effet, le Canada n'ose pas prendre position ouvertement et franchement sur ce sujet, même s'il considère que la version britannique de la proposition conjointe n'apporte aucune amélioration à la politique coloniale déjà existante et qu'elle est même rétrograde¹⁰⁹. Finalement, puisqu'il est impossible de concilier les deux pays pour obtenir une politique coloniale commune, le Canada comprend qu'il doit veiller à ce que ce désaccord ne soit pas exposé publiquement.

Ainsi, la stratégie canadienne du « linch-pin » ne fonctionne pas par rapport à cette question loin de l'expertise canadienne. Bien qu'il espère demeurer à l'extérieur du débat colonial, le Canada est pourtant tiré d'un côté et de l'autre, sans qu'aucun de ses alliés ne considère vraiment son opinion. Pourtant, au cours de cette période, la politique canadienne à l'égard de l'enjeu colonial est fortement influencée par ces deux principaux alliés. Le Canada cherche à équilibrer son appui également entre eux et cette tâche n'est pas facile. Il analyse chaque question l'une après l'autre, sans politique précise pour l'orienter. Dans cette situation, il est primordial que la contribution canadienne au processus de décolonisation consiste à minimiser les points litigieux entre ses alliés.

1.5 Les défis d'être non-colonisateur et membre du Commonwealth

Au sein du Commonwealth, le Canada joue un rôle non négligeable quant à l'enjeu colonial. Seul membre non-colonisateur, le Canada veille à l'unité du Commonwealth

¹⁰⁸ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 5772, File 180 (S), part 1, *Territorial Trusteeship*, Note by George Ignatieff in preparation for the Commonwealth Meeting in London, 22 mars 1945.

¹⁰⁹ *Ibid.*

dont certaines colonies africaines constituent des régions stratégiques pour le maintien de la force de l'association en cas de conflit. La guerre a dévasté le Royaume-Uni et il en est sorti grandement affaibli. Il est alors question de reformuler la politique coloniale qui accapare beaucoup les ressources du pays dans le but d'enlever un poids du dos de l'empire. En 1943, des rumeurs courent sur le fait que le Royaume-Uni veut partager le fardeau de la défense de l'empire avec les Dominions du Commonwealth. En effet, un représentant du gouvernement britanniques, Lord Cranborne, exprime que les Britanniques « hope that some way can be worked out by which Canada, etc., can share the burdens of Empire. » Par contre, un mémorandum du fonctionnaire H.L. Keenleyside décrit l'opposition claire du premier ministre Mackenzie King à assumer des responsabilités auprès des colonies. Inconfortable avec cette idée, Keenleyside écrit : « I found this idea of Canada and the others taking over responsibility for colonies ubiquitous and rampant over here »¹¹⁰. Il est inacceptable pour le Canada de même considérer cette demande puisqu'il veut éviter complètement de s'engager à défendre les régions colonisées de l'empire.

Lorsque les membres du Commonwealth le questionnent sur le dossier colonial, le Canada répond ne pas avoir d'opinion officielle et il ne s'engage pas dans les discussions sur cette question. Dans ses mémoires, Pearson raconte une anecdote qui illustre cette relation entre le Canada et la Grande-Bretagne.¹¹¹ Un soir de 1945, à Washington, après

¹¹⁰ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 5772, File 180 (S), part 1, *Post-War Colonial Policy*, Memorandum by H. L. Keenleyside from conversation with Lord Cranborne, 27 Octobre 1943.

¹¹¹ Lester B. Pearson, *Mike : The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson*, Vol. I, p. 275.

une journée de travail, Pearson et des collègues des délégations canadienne et britannique sortent prendre un verre. Leur conversation devient très animée, même violente, quand ils abordent le sujet controversé de la décolonisation. Pearson ose prédire que rien ne va prévenir l'imminente liquidation des vieux empires. Il suggère même qu'il serait opportun que le Royaume-Uni se retire graduellement et calmement de ses colonies et les remette volontairement à l'ONU, qui lui demanderait sans doute d'administrer ces territoires sous tutelle. Selon Pearson, cette démarche lui permettrait d'arriver au même résultat, tout en évitant d'importants conflits. Il était conscient des conséquences que l'enjeu colonial pouvait avoir sur l'ordre international. Cette vision plutôt avant-gardiste exprimée au cours de cette soirée choque certains Britanniques : leur fierté et leur patriotisme sont attaqués.¹¹² Cette réaction au cours d'une simple discussion aurait probablement suscité la même réaction au niveau international si le Canada avait fait part ouvertement de cette vision au Royaume-Uni. Cette éventualité n'est évidemment pas une possibilité.

Ainsi, dans le cadre du Commonwealth, la politique canadienne à l'égard de la colonisation s'articule autour de deux axes : obtenir un front commun des membres devant l'auditoire international, et s'assurer d'une collaboration avec les États-Unis pour éviter de se disputer publiquement sur cet enjeu¹¹³. Préalablement à la Conférence de San Francisco en 1945, à maintes reprises, les représentants du Canada suggèrent sans succès

¹¹² Lester B. Pearson, *Mike : The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson*, Vol. I, p. 275.

¹¹³ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 5772, File 180 (S), part 1, Memorandum from Mr. Morrow of the Canadian Embassy in Washington to Mr. Pearson Secretary of State for External Affairs, 14 avril 1945.

l'adoption d'une ligne commune sur la scène internationale par rapport au système des territoires non-autonomes¹¹⁴. Pour ne mentionner qu'un exemple, lorsque l'Australie veut présenter un amendement pour que l'Assemblée générale tienne une conférence des puissances coloniales concernées, cette proposition est loin de faire l'unanimité chez les membres du Commonwealth. Elle est perçue comme une interférence dans les affaires internes. En effet, pour certaines puissances administratives, il n'est pas question de discuter ouvertement de ce qui se passe à l'intérieur de leurs colonies. De plus, cette conférence publique offrirait une occasion d'être critiqué par la communauté internationale. Le Canada s'inquiète alors des conséquences de cette initiative de l'Australie qui « may be a first class row over Colonial policy from which the Soviet Union will derive the chief benefit »¹¹⁵. Cet épisode n'est qu'un exemple qui démontre la difficulté, voire l'impossibilité, de la communauté du Commonwealth de parler d'une seule voix sur ce sujet. Même si la majorité des pays sont des colonisateurs, cela ne signifie pas qu'ils s'entendent sur les moyens pour maintenir leur domination sur les colonies. Le Canada souhaite plutôt que les puissances colonisatrices travaillent à mettre en place un système de mandats qui serait raisonnable aux yeux des anti-colonialistes, en donnant par exemple une plus grande place aux populations indigènes dans le processus, ce qui leur permettrait de graduellement cheminer vers l'autonomie. En 1946, l'ambassadeur canadien en Union soviétique, Dana Wilgress, explique que l'URSS veut attaquer les membres du Commonwealth britannique en visant son talon d'Achille, c'est-

¹¹⁴ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 5772, File 180 (S), part 1, Telegram to the High Commissioner in Great Britain to the Secretary of State for External Affairs of Canada, 5 avril 1945.

¹¹⁵ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 5772, File 180 (S), part 1, Letter from the Under Secretary of State for External Affairs in San Francisco addressed to the Secretary of State for the External Affairs in Ottawa, 26 mai 1945.

à-dire la décolonisation, tout en sachant que les États-Unis ne se porteront pas à leur défense sur ce point. Il écrit : « The legitimate strivings of coloured peoples to free themselves from white domination are thought by the Kremlin to foretell the doom of British Imperialism »¹¹⁶. Selon lui, la faiblesse de l'unité de l'alliance des pays de l'Ouest et les vicissitudes de leurs politiques sont des éléments que Staline n'a qu'à exploiter. Wilgress réitère pourtant que l'hégémonie anglo-saxonne est essentielle au maintien de la paix et de la sécurité.

Par ailleurs, dans un contexte plus global, il semble dangereux de continuer d'ignorer les régions africaines colonisées. Dans un document de 1946, les membres du Commonwealth élaborent leurs positions stratégiques face à ce continent et considèrent l'URSS comme un agresseur potentiel qui ciblerait hypothétiquement deux catégories de régions particulières.¹¹⁷ La première catégorie comprend les régions principales de soutien où seraient basés les efforts de guerre et les communications : l'Afrique au Sud du Sahara, incluant l'Afrique de l'Est. Il s'y trouve une concentration de ressources humaines, de potentiel industriel ainsi qu'une source importante de denrées alimentaires et de matières premières. De plus, ces régions sont importantes pour les communications maritimes ou aériennes dans la région méditerranéenne. La deuxième catégorie comprend les régions d'importances stratégiques qui doivent rester sous la sphère d'influence du

¹¹⁶ Donald M. Page, éd. Ministère des Affaires extérieures. *DREC, Volume 12, 1946*. p. 2047, DEA, File 2-AE, Letter from L.D. Wilgress Ambassador in Soviet Union to Secretary of State for External Affairs, 21 mars 1946.

¹¹⁷ Donald M. Page, éd. Ministère des Affaires extérieures. *DREC, Volume 12, 1946*. p. 1315, CJSM (Canadian Joint Staff Mission) 5-1, *Strategic Position of the British Commonwealth*, Extracts from Papers by Canadian Joint Staff Mission in London, 2 mai 1946.

Commonwealth pour protéger la première catégorie de régions. La région de l'Afrique du Nord est incluse dans cette catégorie, qui aux mains des Soviétiques, aurait un impact important sur les communications maritimes et aériennes, en plus de couper les ressources humaines, matérielles et industrielles. Il est donc primordial de maintenir une influence dans ces régions par le biais d'actions politiques.

Ainsi les territoires colonisés de l'Afrique sont vitaux pour les membres du Commonwealth. Pour cette raison, c'est dans le cadre du Commonwealth que le Canada est mis en contact avec cet enjeu. Ce canal de communication le met en contact avec certains enjeux coloniaux qui sont très importants aux yeux des pays membres. Il constitue une source vitale d'information pour le Canada qui n'a pas beaucoup de moyens de se renseigner sur les territoires colonisés. Lors des discussions d'ordre colonial qui sont souvent à l'ordre du jour des rencontres du Commonwealth, le Canada écoute attentivement ses partenaires et demeure plus souvent qu'autrement silencieux. Les questions des colonies africaines lui semblent loin de ses intérêts.

1.6 La disposition des colonies italiennes

La décision de disposer des anciennes colonies italiennes à la fin de la Deuxième Guerre mondiale est la première problématique coloniale en Afrique sur laquelle le Canada doit se pencher. Soucieux d'être consulté dans les décisions de la période d'après-guerre et de conserver la place qu'il a acquis durant la guerre, le Canada se montre attentif aux discussions à propos de la disposition des colonies italiennes situées sur le

territoire africain. Il veut s'assurer de la stabilité de la région ainsi que de la coopération internationale d'après-guerre. Il supporte aussi la position des plus petits pays qui demandent une place dans les discussions sur les problèmes reliés au traité de paix, tels que le cas des colonies italiennes.¹¹⁸

En effet, à la suite de sa défaite lors de la Deuxième Guerre mondiale, l'Italie est forcée de renoncer à ses colonies situées en Afrique : à savoir, la Libye, l'Érythrée et la Somalie italienne. En raison du désaccord qui existe entre les vainqueurs signataires du traité de paix avec l'Italie, la question est renvoyée à l'Assemblée générale de l'ONU en 1948. Les opinions divergent quant à la forme que les tutelles doivent prendre. Pour sa part, le Canada considère deux aspects avant de donner son support à une résolution : la conformité avec la Charte et les besoins des habitants du territoire, suivant la suggestion de l'Inde et des états arabes.¹¹⁹ Dans une moindre mesure, il commence à prendre en considération les voix non-occidentales. C'est en novembre 1948, que trois résolutions sont adoptées à l'ONU avec une forte majorité¹²⁰. Premièrement, la Libye doit accéder à l'indépendance au plus tard le 1^{er} janvier 1952, bien que l'URSS eut tenté de rendre

¹¹⁸ Norman Hillmer et Donald Page, éd. *Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER), Volume 13, 1947.* Ottawa, Ministre des Approvisionnement et Services Canada. 1993. p. 88, CH (Canada House), Vol. 2094, Under-secretary of State for External Affairs Lester B. Pearson to Acting High Commissioner in United Kingdom Frederic Hudd, 13 juin 1947.

¹¹⁹ Hector MacKenzie, éd. *Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER), Volume 14, 1948.* Ottawa, Ministre des Approvisionnement et Services Canada. 1994. p. 53, DEA, File 7-BK(S), Memorandum from Under-Secretary of State for External Affairs L. B. Pearson to Secretary of State for External Affairs, 5 août 1948.

¹²⁰ Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1949. Recueil des Conférences 1949 No.1.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1950. p. 52.

immédiat l'accès à l'indépendance afin de forcer les puissances d'occupation d'y retirer leurs forces armées et leurs bases militaires. Deuxièmement, la Somalie italienne doit devenir elle aussi indépendante après dix ans sous tutelle italienne avec la participation de l'ONU. Troisièmement, à cause d'un manque d'information pour décider du sort de l'Érythrée, une commission sous l'égide de l'ONU doit étudier son cas et présenter un rapport à l'Assemblée générale en 1950.

D'abord désintéressé par le débat sur les colonies italiennes, le sous-secrétaire d'État à l'époque, Pearson, mentionne en 1947 que le Canada n'a pas de préoccupations immédiates et directes à ce sujet¹²¹. Celui-ci ne participe pas activement aux démarches pour disposer de ces colonies, mais il désire être informé de leur évolution et il se garde une marge de manœuvre lui permettant d'intervenir ultérieurement¹²². Fidèle à lui-même et sans politique définie à propos des colonies italiennes, la principale considération canadienne est d'assurer une stabilité politique et économique dans cette région géographique¹²³.

La difficulté de trouver un consensus sur le sort de ces colonies s'explique par leur importance géostratégique : la Somalie est limitrophe à l'océan indien, l'Érythrée est

¹²¹ Norman Hillmer et Donald Page, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 13, 1947*. p. 88, CH (Canada House Files), Vol. 2094, Under-Secretary of State for External Affairs Lester B. Pearson to Acting High Commissioner in United Kingdom Frederic Hudd, 13 juin 1947.

¹²² Norman Hillmer et Donald Page, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 13, 1947*. p. 90, CH (Canada House Files), Vol. 2094, Secretary of State for External Affairs to High Commissioner in United Kingdom, 2 octobre 1947.

¹²³ Norman Hillmer et Donald Page, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 13, 1947*. p. 92, DEA, File 4697-g-2-40K, Note by J. Burbridge from the Second Political Division, 13 décembre 1947.

limitrophe à la mer Rouge et la Libye est limitrophe à la Méditerranée. À cause des différents intérêts européens sur le continent africain, le Canada se rend compte que l'instabilité dans ces régions peut menacer la paix et la sécurité internationale à long terme.¹²⁴ En effet la Méditerranée est un point névralgique pour la sécurité de l'Europe tandis que les pays bordant la mer Rouge sont nécessaires aux communications du Commonwealth. De plus, l'URSS demande un rôle dans l'administration de ces anciennes colonies.¹²⁵ Finalement, le Canada considère que la meilleure solution pour éviter l'agitation dans les colonies est de répondre rapidement aux requêtes d'indépendance des colonies. En 1949, la délégation canadienne à l'ONU reçoit l'instruction d'utiliser son influence en ce sens :

to strengthen an existing trend toward agreement to create viable states where steady progress toward self-government and independence may actually be fostered in the sense intended by Chapters XI and XII of the United Nations Charter.¹²⁶

Celle-ci croit pouvoir jouer un rôle plus important et concret lors des discussions à l'Assemblée générale en s'efforçant de concilier les différents partis.¹²⁷ Comme à son habitude, le Canada considère primordial d'agir sous l'égide de la Charte des Nations

¹²⁴ Hector MacKenzie, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER), Volume 15, 1949*. Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada. 1995. p. 340-341, DEA, File 50126-40, *Disposal of the Former Italian Colonies*, Brief for Canadian Permanent Delegation to United Nations, 31 août 1949.

¹²⁵ John Lewis Gaddis, *The Cold War: A New History*. New York, The Penguin Press, 2005. p. 28.

¹²⁶ Hector MacKenzie, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 15, 1949*. p. 346, DEA, File 50126-40, *Disposal of the Former Italian Colonies*, Brief for Canadian Permanent Delegation to United Nations, 31 août 1949.

¹²⁷ Hector MacKenzie, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 15, 1949*. p. 347, DEA, File 50126-40, *Italian Colonies*, Memorandum by G.S. Murray from the United Nations Division, 1 octobre 1949.

unies. De plus, il souhaite que les pays affranchis soient « governed or controlled by powers friendly to the United Kingdom or the United States »¹²⁸, c'est-à-dire qu'ils soient placés sous l'influence des puissances sympathiques au bloc de l'Ouest. Presqu'à son insu, le Canada commence à tracer certaines lignes de sa politique à l'égard de la décolonisation en mettant la priorité sur la sécurité occidentale.

Toutefois, à sa surprise, le cas de l'Érythrée devient préoccupant pour le gouvernement canadien puisqu'il peut avoir une incidence sur son projet d'annexion de Terre-Neuve, colonie britannique jusqu'en 1949. En 1950, la Commission propose que l'Érythrée devienne une unité autonome fédérée à l'Éthiopie sous la souveraineté de la couronne éthiopienne¹²⁹. La communauté internationale promet d'accepter la recommandation et s'engage à prendre les mesures appropriées pour y donner effet.¹³⁰ Basée sur la législation internationale, cette décision qui donnerait à l'Assemblée générale un plus grand pouvoir d'intervention suscite le doute quant à la portée de l'autorité de la Charte. La position canadienne sur la question de l'Érythrée, prend en compte ses préoccupations domestiques. En effet, les fonctionnaires du Ministère s'inquiète alors de la possibilité qu'une situation analogue s'applique à l'union de Terre-Neuve au Canada. Le cas échéant, le Canada s'opposerait à une intervention de la sorte

¹²⁸ Hector MacKenzie, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 14, 1948*. p. 51, DEA, File 226 (S), Disposal of Former Italian Colonies in Africa, Memorandum from Secretary W.W. Bean, Chiefs of Staff Committee, to Under-Secretary of State for External Affairs, 12 juillet 1948.

¹²⁹ Colonie italienne depuis 1889, l'Érythrée est annexée à l'Éthiopie quand ce pays est occupé par l'Italie à partir de 1936.

¹³⁰ Hector MacKenzie, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 14, 1948*. p. 49, DEA, File 7-BK(S), *Former Italian Colonies*, Memorandum, 9 juin 1948.

dans ses affaires internes. Pourtant, il n'est pas prêt à s'opposer au projet de la fédération éthiopienne qui est supporté par son allié états-unien. De toute manière, cette similarité entre la situation de l'Érythrée et celle de Terre-Neuve ne semble pas être une situation connue puisque le ministère des Affaires extérieures reste silencieux sur le sujet lors des négociations avec le Royaume-Uni.¹³¹ De plus, comme le dit plus tard Holmes, ce n'est pas un sujet « on which a remote North American middle power would stick its neck out »¹³² et, pour cette raison, le Canada ne soulève pas ouvertement cette préoccupation. Finalement, l'Assemblée générale de l'ONU vote une résolution en 1952 pour fédérer le territoire de l'Érythrée à l'Éthiopie¹³³.

Par rapport à la disposition des colonies italiennes, le Canada veut éviter les discussions qui risqueraient de compromettre la paix au sein de l'ONU et il favorise leur accession à l'indépendance plus rapidement. Cette position ne se base pas sur le concept d'auto-détermination, mais plutôt sur son désir de régler au plus vite les questions difficiles qui sont encore non-résolues à la suite de la guerre. Cette difficulté au sein de la communauté internationale à régler le cas des colonies italiennes en Afrique est un test pour l'ONU dont la raison d'être est de maintenir de la paix récemment acquise. C'est aussi une première occasion pour le Canada de participer à un débat colonial, bien qu'il préfère s'abstenir et que son attitude à cet égard demeure timide. Pourtant, il commence à surveiller plus activement les enjeux coloniaux du continent puisqu'il se rend compte que

¹³¹ Peter F. Neary. *Newfoundland in the North Atlantic world, 1929-1949*. Montreal, McGill-Queen's University Press, 1988. 459 p.

¹³² John W. Holmes, *The Shaping of Peace*, Vol. I, p. 118.

¹³³ Pour plus d'information sur l'enjeu de l'Érythrée, consulter l'ouvrage de G.K.N. Trevaskis. *Eritrea : a Colony in Transition, 1941-1952*. London, Oxford University Press, 1960. p. 81-102.

même si l’Afrique semble loin du continent nord américain, elle peut avoir des incidences sur sa politique interne, comme dans le cas du projet d’union de Terre-Neuve à la confédération canadienne.

1.7 Le changement de garde à Ottawa

Le changement de leadership au sein du gouvernement libéral modifie l'approche canadienne sur les questions internationales et, entre autres, sur la décolonisation. D’abord, les dirigeants canadiens voient la nécessité d'améliorer l'expertise canadienne sur le sujet et de s'outiller pour se forger une position indépendante au lieu de simplement suivre celle de ses alliés. De plus, ils ont l’intention de jouer un rôle plus actif en ce qui a trait à cet enjeu et de ne plus rester à l’écart. Par contre, le Canada ne sait pas de quelle manière participer au débat et il veut tout de même garder une politique indirecte à ce sujet. Ainsi, la politique canadienne à l’égard de la décolonisation reste toutefois limitée puisque le ministère des Affaires extérieures ne sait pas vraiment comment s’enligner.

L'année 1948 marque officiellement le changement de garde libéral à Ottawa. Après un long règne de William Lyon Mackenzie King, Louis St-Laurent devient premier ministre. Il nomme Lester B. Pearson, secrétaire d’État au ministère des Affaires extérieures. Ceux-ci s’entourent d’une équipe importante d’éminences grises telles que John W. Holmes, Hume Wrong Charles Ritchie et Escott Reid. Les rangs du Ministère grandissent et le nouveau personnel contribue au renouveau dans la manière de traiter la

politique étrangère canadienne. Comme le mentionnent les auteurs David B. Dewitt et John J. Kirton,

[it] emerged dramatically from the quasi-isolationist posture of the Mackenzie King era into an active, internationalist stance predicated on a particular vision of commitment and responsibility to a new postwar order.¹³⁴

Le Ministère fait peau neuve et contraste avec ce qu'il était sous Mackenzie King et Robertson. L'historien J. L. Granatstein indique que « the careful functionalism that had shaped much of Canada's policy was gone. In its place was an enthusiasm and an activism that was markedly different. »¹³⁵ Plus osé que son prédécesseur, St-Laurent favorise une politique coloniale indirecte. Pour sa part, Pearson a une approche différente de celle de Robertson, l'ancien sous-secrétaire d'État. Pearson a une plus grande confiance en l'ONU que son prédécesseur¹³⁶. De plus, selon l'historien John English, Pearson favorise la fin du colonialisme de manière graduelle, sans se rendre compte de son imminence à court terme.¹³⁷

De plus, le Canada obtient, en 1948, un siège au conseil de Sécurité de l'ONU pour une durée de 2 ans. Par conséquent, le pays se voit jouer un rôle concret et plus important dans l'Organisation. Devenu secrétaire d'États aux Affaires extérieures, Pearson explique aux représentants canadiens à l'ONU que, dans ces circonstances, certains sujets loin des intérêts canadiens ne peuvent plus être évités :

¹³⁴ David B. Dewitt et John J. Kirton, *Canada as a Principle Power*, p. 377.

¹³⁵ J. L. Granatstein, *A Man of Influence: Norman Robertson and Canadian Statecraft 1929-68*, p. 206.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 205.

¹³⁷ John English, *Shadow of Heaven: The Life of Lester Pearson*, Vol. I : 1897-1948, p. 333.

Although this remoteness is illusory and any situation which affects the peace of the world is of direct interest to Canada, this does not alter the fact that during the next two years Canada will have to declare its position openly and publicly on many matters which, previously, might not have come to the attention of the Government at all, or might have been dealt with confidentially through diplomatic channels.¹³⁸

Le Canada doit donc prendre position sur la décolonisation. Cette situation sera difficile pour le Canada qui continue de se donner comme mission d'éviter la détérioration des relations entre les grandes puissances pour lesquelles la question coloniale est une source importante de conflits.

De plus, toujours préoccupé de sauvegarder un front uni au sujet des questions coloniales controversées présentées à l'ONU, le Canada continue de se questionner et de coordonner sa position avec celles de ses alliés les plus proches, c'est-à-dire le Royaume-Uni et les États-Unis. Il tient aussi compte de la position des autres membres du Commonwealth, tels que la Nouvelle-Zélande et l'Australie. À la fin de 1948, une note de la fonctionnaire Elizabeth MacCallum demande que la délégation canadienne au comité IV de l'ONU soit mieux informée sur cet enjeu en raison des nombreuses attaques dirigées envers les puissances coloniales par les délégués soviétiques qui utilisent ce comité à des fins de propagande. MacCallum suggère donc aux représentants canadiens à l'ONU de se préparer adéquatement pour participer aux débats et de mieux exprimer la politique canadienne face à la décolonisation :

In the circumstances it is perhaps important that the Canadian delegates should be sufficiently fortified in advance to play a more active part in the discussions of the Fourth Committee than has been the Canadian policy in the past. Continued non-

¹³⁸ Hector MacKenzie, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 14, 1948*. p. 121, Lester B. Pearson Papers, Vol. 63, *For the Guidance of the Canadian Permanent Delegate to the United Nations and Representatives on the Security Council*, Statement by Lester B. Pearson, 13 février 1948.

intervention by Canadian delegates may not be possible, in fact, if the attitude of Soviet delegates on the Special Committee and in the Fourth Committee should become increasingly destructive, as seems likely to be the case.¹³⁹

Cette suggestion contraste avec le mandat que la délégation canadienne avait reçu au cours des années antérieures qui consistait à ne pas participer activement au débat du comité IV de l'ONU. Par contre, les délégués canadiens n'ont pas les moyens de s'interposer efficacement dans le débat colonial. En effet, à cette époque, l'expertise du ministère des Affaires extérieures sur l'enjeu colonial en Afrique est nulle. Puisque le Canada n'a pas de correspondants ni de missions officielles sur le territoire, les décideurs se basent fortement et presque uniquement sur les renseignements transmis par ses alliés et dépendent donc principalement de Londres et de Washington.

L'importance que l'équipe de St-Laurent accorde à l'enjeu colonial se distingue de l'absence de politique coloniale qui marque le règne de Mackenzie King. Le Canada veut jouer un plus grand rôle et sortir de son ignorance face à ce vaste continent. En effet, les nouveaux venus à la direction du pays sont davantage conscients de l'impact potentiel du phénomène de la décolonisation dans le monde. Petit à petit, le gouvernement canadien comprend la nécessité d'améliorer sa connaissance des pays africains et de leurs aspirations à l'autonomie. Il comprend que c'est dans l'intérêt national de le faire.

¹³⁹ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40, part 1, *Non-Self-Governing Territories: Adequate Briefing of Canadian Delegation to Sessions of the United Nations Assembly*, Note from E. P. MacCallum, 10 septembre 1948.

À sa sortie d'une éprouvante guerre, le Canada souhaite que les régions coloniales soient stables et que tout conflit soit évité. Durant la période de 1945 à 1949, son premier réflexe est de rester à l'écart du débat colonial qu'il considère du seul ressort des puissances coloniales. De plus, ce sont les questions d'ordre interne qui orientent l'approche canadienne envers la décolonisation. Le projet d'union de Terre-Neuve ainsi que l'existence d'autochtones sur le territoire canadien sont deux cas qui préoccupent le Canada en lien avec l'enjeu colonial soulevé dans le cadre de l'ONU. La stratégie canadienne est simple : s'il n'y a pas d'intérêt national, le Canada ne s'engage aucunement dans les débats. Celui-ci est frileux à se positionner, mais il désire de plus en plus obtenir une meilleure place dans le nouvel ordre mondial qui s'installe sous la menace du conflit bipolaire. Le Canada tente tant bien que mal de rester à l'écart du débat, mais quand il doit inévitablement se positionner, il le fait habituellement en s'alignant sur ses alliés sans réellement se soucier du mouvement d'auto-détermination.

Pourtant, le Canada constate que le débat colonial engendre de nombreux désaccords sur la scène internationale et dans le cadre de la nouvelle Organisation des Nations unies. Il est donc forcé de s'y intéresser et même parfois d'intervenir, quoique habituellement de manière indirecte, pour éviter les répercussions potentielles sur le pays et éviter le plus possible d'être poussé dans un tourbillon inconfortable de débats futiles. Pourtant, il y a souvent une différence dans le discours et la pratique du Canada. Les raisons justificatrices présentées à l'ONU ne sont pas nécessairement celles qui motivent réellement sa prise de décision. Soucieux d'éviter les divisions entre ses deux principaux alliés, les États-Unis et le Royaume-Uni, il tente d'influencer ses alliés, principalement à

travers le Commonwealth, pour qu'ils collaborent sur ce sujet et pour favoriser le front commun du bloc de l'Ouest. Il réalise aussi qu'il ne possède ni l'expertise ni l'autorité pour jouer ce rôle. De plus, les changements au sein du ministère des Affaires extérieures promeuvent une vision internationaliste qui pousse les fonctionnaires à s'intéresser graduellement à l'enjeu pour se faire de nouveaux alliés issus des anciennes colonies.

Cette période de prise de conscience du Canada quant à l'enjeu colonial est suivie d'une période d'hésitation quant à sa manière de réagir face à ce phénomène de plus en plus important. En effet, quelle forme prendra sa politique coloniale? Comment se positionnera-t-il à l'égard du continent africain en rapide évolution dans un monde de plus en plus divisé par le conflit bipolaire?

- CHAPITRE DEUX -

La période d'hésitation : 1949 - 1954

À la fin des années 1940, la coopération entre les alliés de la Deuxième Guerre mondiale est assurément terminée et elle fait place à un monde clairement divisé. Le Canada est de plus en plus préoccupé par la menace communiste. Les communistes se font plus provocants sur la scène internationale : la guerre civile en Chine se termine par une victoire communiste en 1949, l'Occident débute une guerre contre les communistes en Corée en 1950, tandis que la France se bat contre les insurgés communistes en Indochine depuis 1946. De surcroît, la création de l'OTAN en 1949 devient un facteur important dans l'attitude prise par le Canada quant à l'enjeu colonial. Ses relations avec les membres de l'OTAN devenues plus étroites, celui-ci ne peut pas s'opposer ouvertement à la politique coloniale de la France et du Royaume-Uni. Ensuite, l'expérience de décolonisation en Asie démontre que le départ des colonisateurs d'un territoire peut mener à une perte d'influence de l'Ouest au profit de l'Est. Il faut éviter que cette situation se répète sur le continent africain. De plus, des événements tels que la première explosion atomique soviétique en 1949 ainsi que le réarmement de l'Allemagne de l'Est font hausser le ton de la guerre froide. Ainsi, les nouvelles balises de la période d'après-guerre et le danger communiste incitent le Canada à se pencher davantage sur le sujet colonial.

Ce chapitre décrit la période de 1949 à 1954, une période d'hésitation où le Canada est indécis face à la direction à prendre dans sa politique coloniale. Il devra se

questionner sur sa position par rapport à la décolonisation, un enjeu traditionnellement d'aucun intérêt pour le pays. Durant cette période, l'Afrique du Nord initie avec succès le mouvement de décolonisation sur le continent africain. Ce chapitre donne l'exemple des protectorats français du Maroc et de la Tunisie, en plus de faire référence au département français d'Algérie qui s'enlise alors dans une guerre coloniale qui ne se terminera pas avant 1962. Ces mouvements nationalistes en Afrique du Nord¹⁴⁰ sont à leur sommet dès 1950 et mettent dans l'embarras les puissances coloniales. C'est dans ce contexte que le Canada doit de plus en plus se positionner face à l'enjeu colonial dans cette région nord-africaine.

2.1 Les incidences de la création de l'OTAN

Les difficultés que l'ONU rencontre durant les premières années de son existence, en particulier par rapport à l'enjeu colonial, démontrent sa précarité. Désenchanté par l'Organisation, le Canada mise alors sur la création d'un organisme au niveau régional pour sauvegarder la paix mondiale et faire face à la menace communiste. Dans le cadre de l'entente signée à Washington en avril 1949, l'Organisation du Traité de l'Atlantique

¹⁴⁰ Au Maroc, le mouvement d'indépendance est dirigé par le Parti de l'Istiqlal (Parti de l'indépendance) ayant à sa tête Allal El Fassi. En Tunisie, c'est le Parti du Néo-Destour (Parti de la nouvelle constitution) dirigé par Habib Bourguiba qui pilote le projet d'indépendance. En Algérie, le Front de libération nationale (FLN) est le principal parti politique indépendantiste. Pour en apprendre plus sur les mouvements d'indépendances en Afrique du Nord, consulter l'ouvrage de Martin Thomas. *The French North African Crisis: Colonial Breakdown and Anglo-French Relations, 1945-62*. New York, St. Martin's Press, 2000. 287 p.

Nord (OTAN) lie militairement douze partenaires¹⁴¹. Cette nouvelle alliance crée des balises qui vont orienter les décisions politiques du Canada et surtout sa façon de se positionner sur la scène internationale.

C'est lors des négociations menant à l'OTAN que se pose, pour une première fois pour le Canada, la problématique coloniale nord-africaine. La France insiste alors pour inclure dans l'entente ses territoires de l'Afrique du Nord, c'est-à-dire l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Ce point de dispute contribue à retarder la finalisation de l'entente. Le Canada, tout comme les autres pays assis à la table de négociation, s'oppose à cette idée et réclame que la région couverte par le pacte se limite aux territoires métropolitains. Plusieurs raisons expliquent cette opposition. Premièrement, on craint que l'inclusion des colonies au pacte soit perçue négativement par la population canadienne¹⁴². Deuxièmement, le Canada veut conserver une image de neutralité devant les colonies et ne veut pas donner l'impression de contribuer à perpétuer les régimes coloniaux. Troisièmement, il ne veut pas se mettre dans une position où il serait peut-être obligé d'intervenir face à la répression d'une révolte nationaliste pour stabiliser le département français de l'Algérie. À ces raisons, s'ajoute le fait que, selon l'ambassadeur des États-Unis, il y a une possibilité que son Congrès ne ratifie pas l'accord si celui-ci inclu des colonies.

¹⁴¹ À l'origine, il y avait douze signataires de l'OTAN : la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

¹⁴² BAC, MG 26-L, Fonds L.S. St-Laurent, Vol. 235, Teletype from the Canadian Ambassador to the United States to the Secretary of State for External Affairs, 15 janvier 1949.

La position de la France est ferme quant à l'inclusion de l'Algérie, mais elle accepte un compromis en ce qui concerne le Maroc et la Tunisie¹⁴³. Lors des négociations, le représentant français compare la situation algérienne avec celle de la région arctique du Canada, où habitent seulement des peuples « eskimos », laquelle est pourtant incluse dans le traité¹⁴⁴. Cette surprenante comparaison illustre bien l'acharnement de la France sur cet aspect. Dans le même sens, l'Alaska aussi est intégrée au traité même si le territoire est géographiquement détaché des États-Unis. Le premier ministre St-Laurent mentionne que « Algeria was not a matter of great importance in relation to the main purposes of the Treaty, but France was essential ».¹⁴⁵ L'inclusion de la France étant essentielle à l'efficacité de la future alliance, si les États-Unis acceptent, le « Canada would swallow Algeria too »¹⁴⁶. Pour sa part, Escott Reid, un des négociateurs canadiens, juge que l'inclusion de l'Algérie n'affecte pas l'aspect opérationnel du traité, bien qu'elle soit une occasion de critique¹⁴⁷. Pour ces raisons et comprenant qu'à cause de cet enjeu la France pourrait renoncer à signer l'entente, le Canada et les autres signataires se plient à sa demande. Lors de la signature finale du traité en avril 1949, l'article 6 étend le principe d'autodéfense mutuelle aux départements algériens de la France, mais n'inclut aucune autre possession coloniale ou autre territoire en dehors de ce territoire défini.

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ BAC, MG 26-L, Fonds L.S. St-Laurent, Vol. 235, *Washington Talks on Security*, 11th Meeting, 14 janvier 1949.

¹⁴⁵ Lester B. Pearson, *Mike : The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson*, Vol. II, p. 55.

¹⁴⁶ BAC, MG 26-L, Fonds L.S. St-Laurent, Vol. 235, Teletype from the Canadian Ambassador to the United States to the Secretary of State for External Affairs, 24 janvier 1949.

¹⁴⁷ BAC, MG 26-L, Fonds L.S. St-Laurent, Vol. 235, Teletype from the Canadian Ambassador to the United States to the Secretary of State for External Affairs, 15 janvier 1949.

La création de l'OTAN pose de nouveaux jalons qui ont des répercussions sur la politique étrangère du Canada. D'une part, le Canada est dorénavant directement lié à la France, politiquement et militairement. Il est avantageux pour le Canada et l'alliance occidentale que la France garde le contrôle sur ses colonies en Afrique du Nord et qu'elle conserve son titre de puissance internationale. D'autre part, une nouvelle dynamique de loyauté s'installe, laquelle empêche les « Anglo-Saxons » de critiquer la France comme par le passé. Il faut éviter d'embarrasser l'allié français, même dans les cas où les autres membres de l'alliance ne sont pas en accord avec les actions de Paris. L'OTAN est une raison de plus d'éviter le débat au sujet de la décolonisation.

De plus, cette nouvelle Alliance diminue l'animosité entre les États-Unis et le Royaume-Uni concernant les affaires coloniales. En 1950, des représentants des deux pays se rencontrent pour « letting our hair down »¹⁴⁸ et s'exprimer franchement sur le sujet colonial plutôt que de le faire publiquement lors de la prochaine session de l'ONU. Présent lors de cette rencontre, un observateur canadien décrit qu'il est clair que la tension entre les deux pays n'est plus ce qu'elle était précédemment. Même si chacun garde ses positions, les États-Unis et le Royaume-Uni s'entendent pour éviter de s'affronter sur la scène internationale.¹⁴⁹ Le Canada est très satisfait de voir ses deux principaux alliés sur la même longueur d'onde.

¹⁴⁸ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 2659, File 5475-AT-40 part 1, Letter to the Secretary of State for External Affairs from G. Ignatieff from the Ambassador in Washington. 17 juillet 1950.

¹⁴⁹ *Ibid.*

Sans contredit, les colonies de l'Afrique du Nord sont stratégiquement importantes pour l'ensemble de l'OTAN et suscitent des considérations de première importance pour le Canada¹⁵⁰. L'expert des relations Est-Ouest du ministère des Affaires extérieures, R.A.D. Ford explique que

The outcome of events in French North Africa directly affects NATO as well as North African security, and France's future as an international power depends to a considerable extent on a favourable and peaceful settlement of this difficult situation. It is not in our interests (...) that French power and influence in Europe and NATO should be weakened.¹⁵¹

En raison de l'importance géostratégique de l'Afrique du Nord dans le réseau de l'OTAN, les possibilités de décolonisation soulèvent le danger que la France perde le contrôle qu'elle exerce sur ses territoires ainsi que sa mainmise sur la région méditerranéenne et la sécurité des lignes de communications. Les bases navales et aériennes françaises, telles que Casablanca, La Sénia, Mers el Kebir, Algiers, Maison Carrée, Blida, Tunis et Bizerta, servent à assurer la défense de l'Europe. Ces bases sont d'ailleurs hors de portée des missiles à moyenne portée de l'URSS. À celles-ci s'ajoutent les installations logistiques de Oujda, Sidi Bel Abbès, Blida et Terbourba. De plus, les ressources pétrolières de la région, très importantes en cas de conflit, le sont tout autant pour l'économie de celui qui contrôle les ressources en temps de paix. Ainsi, à première vue, la décolonisation de l'Afrique du Nord n'est pas avantageuse pour le bloc de l'Ouest

¹⁵⁰ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 4421, File 12177-40 part 1, *The Algerian Question*, Memorandum by R.A.D. Ford to the Under-Secretary of State for External Affairs, 23 août 1955.

¹⁵¹ Greg Donaghy, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER), Volume 21, 1955*. Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. 1999. p. 7, Privy Council Office, *Instructions for the Canadian Delegation to the Tenth Session of the General Assembly of the United Nations*, Memorandum from Secretary of State for External Affairs to Cabinet, 14 septembre 1955.

qui en retire des avantages pour assurer sa sécurité, ce qui est encore plus important dans le contexte du conflit bipolaire. Pour ces raisons, il semble même que la guerre froide est un obstacle à la décolonisation.

En 1952, lors d'une rencontre interministérielle concernant l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, dix-sept fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures se penchent sur l'intérêt canadien par rapport aux bases stratégiques en Afrique du Nord appartenant à des membres de l'OTAN.¹⁵² Ils se demandent si le Canada doit essayer d'influencer les autres membres de l'Alliance sur l'enjeu colonial, particulièrement en Afrique du Nord. D'une part, pour certains, à cause de son adhésion entière à l'OTAN, le Canada doit loyauté à ses alliés. M. H. Wershof, alors chef de la Première Direction de liaison avec la Défense, explique que : « to assume that the colonial age is doomed and that it is necessary to urge making terms with local rulers while there is still time, (...) is not in accordance with friendship in an alliance »¹⁵³. D'autre part, les participants sont conscients que le Canada doit tôt ou tard réagir à la campagne de dénonciation des pays anti-colonialistes concernant la politique française en Afrique du Nord. De plus, le sous-secrétaire d'État suppléant, Escott Reid, explique que les pays membres d'une alliance doivent avoir de l'influence sur les politiques d'un membre dans l'intérêt de l'alliance dans son ensemble :

¹⁵² Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER), Volume 18, 1952*. Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada. 1990. p. 349, DEA, File 5475-DW-14-1-40, *North African and Middle Eastern Questions*, Minutes of Meeting 4 of Inter-Divisional Policy Meetings, 3 avril 1952.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 351.

Canadian interest was in the strength of the alliance as a whole, that if any French policy led to a decrease in that strength Canada should oppose that policy while at the same time maintaining an interest in the stability of France¹⁵⁴.

Pour ce faire, le gouvernement canadien doit définir la manière la plus efficace et la moins dérangeante d'influencer ses alliés, particulièrement la France si susceptible par rapport à la situation nord-africaine. Selon lui, le meilleur moyen est d'en discuter derrière les portes closes et de tenter de prévoir les coups au lieu de réagir à une situation de crise.

De plus, en envisageant la possibilité que la guerre froide se transforme en une Troisième Guerre mondiale, les États-Unis construisent cinq nouvelles bases militaires sur le territoire colonial du Maroc entre 1950 et 1952¹⁵⁵. Un article du *New York Times* publié le 10 février 1952 décrit la problématique. Selon l'accord entre la France et les États-Unis, ces derniers ont le droit d'instaurer des bases aériennes stratégiques au Maroc à condition que celles-ci soient retournées à la fin du conflit « to the authority governing at that time in Morocco »¹⁵⁶. L'indépendance du Maroc n'est donc pas très souhaitable dans l'immédiat puisque la France pourrait perdre la mainmise sur ces bases militaires. En effet, il faut s'assurer que le pays une fois indépendant demeure absolument dans la

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ Il y a cinq bases au Maroc qui sont reliées avec les ports de Casablanca et Safi par un réseau ferroviaire : Nouasseur Air Base, Sidi Slimane, Ben Guerir, Boulhaut, et El Djema Sahim. Voir C.L. Sulzberger, « New Bomber Bases in Morocco Bolster U.S. Global Air Strategy : General Old says Big Planes From Africa Fields Could “Go All Over Russia” », *New York Times*, February 9, 1952. (BAC, RG25, Fonds du Ministère des Affaires extérieures, Vol 5917, File 50199-40, Part 1,2).

¹⁵⁶ C.L. Sulzberger, « U.S. Faces Snares on Morocco Bases : Problem of Satisfying French and the Autonomy-Hungry Natives Looms larger », *New York Times*, February 10, 1952. (BAC, RG25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol 5917, File 50199-40, Part 1,2).

sphère d'influence de l'Ouest. Escott Reid affirme à l'époque que « while we may not wish to give Morocco self-government, we do need bases in Morocco and we do have a stake in the area »¹⁵⁷. Il est donc nécessaire d'arriver à une solution pour éviter tout changement radical ou rapide au régime politique en place en plus d'éviter l'hostilité des populations locales. La construction de nouvelles bases augmente la nécessité de maintenir la stabilité de la région et accroît son importance stratégique pour la défense de l'Ouest.¹⁵⁸ L'existence de ces bases militaires outre-mer est dérangeante pour l'URSS, et par ce fait même, confère un peu plus d'importance au continent africain.¹⁵⁹ C'est aussi une raison de plus pour l'URSS de vouloir accélérer le processus de décolonisation.

Les membres du bloc de l'Ouest partagent une préoccupation mutuelle concernant la sécurité mondiale. Le Canada a un intérêt à maintenir la force, la stabilité et le support des membres de l'Alliance. Il se doit donc de supporter la France, du moins en apparence, de ne pas brimer le prestige de son allié et d'éviter tout ce qui pourrait contribuer à l'effritement de l'alliance de l'Ouest. Dans la perspective canadienne, les questions coloniales ne peuvent pas être rapidement réglées et, en attendant de trouver une solution viable, l'autorité française semble être la seule alternative pour éviter le chaos dans ces territoires. Alors, c'est le contexte de la guerre froide qui mène la politique canadienne et

¹⁵⁷ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 351, DEA, File 5475-DW-14-1-40, *North African and Middle Eastern Questions*, Minutes of Meeting 4 of Inter-Divisional Policy Meetings, 3 avril 1952.

¹⁵⁸ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 8387, File 50030-40, *Political Situation in Tunisia*, Despatch 411, from the Canadian Ambassador in Paris to the Secretary of States for External Affairs, 13 mars 1951.

¹⁵⁹ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 4539, File 50030-AF-40 part 2, *Soviet Foreign Policy*, Copy of U.S. document, 16 juin 1951.

non pas le principe d'auto-détermination des peuples colonisés ou d'autres considérations liées à la colonisation.

2.2 L'importance des relations canado-françaises

En Afrique du Nord, la Tunisie et le Maroc sont des protectorats français, établis respectivement par le traité du Bardo en mai 1881 et par le traité de Fès en 1912. Dans le cadre d'un protectorat, les institutions du pays sont maintenues, mais les affaires militaires et extérieures sont contrôlées par la métropole. La situation de l'Algérie est bien différente des deux colonies françaises dans le sens où le territoire appartient officiellement à la France métropolitaine depuis 1848 et dans le sens où une importante population française de près d'un million, surnommée les Pieds-Noirs, y vit. Cette question est donc plus sensible pour les Français qui voient leur territoire directement attaqué par le mouvement de décolonisation¹⁶⁰.

Sur la scène internationale, la France est particulièrement visée par le ressentiment anti-colonialiste et se sent isolée.¹⁶¹ Elle subit la propagande et le discours agressif des pays anti-colonialistes ainsi que les insinuations négatives sur l'enjeu colonial de la part d'alliés tels que les États-Unis. En contre partie, la France est un allié important dans le bloc de l'Ouest qui s'oppose à l'expansion communiste en Europe et qui veut sauvegarder

¹⁶⁰ Pour en apprendre plus sur l'établissement des colonies françaises en Afrique du Nord, consulter l'ouvrage de Charles-André Julien. *Histoire de l'Afrique du Nord : Tunisie, Algérie, Maroc*. Paris, Payot, 1966. 367 p.

¹⁶¹ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 4421, File 12177-40 part 1, *French Territories in North Africa*, Memorandum from the European Division to the Secretary of States for External Affairs, 21 juillet 1951.

la stabilité dans les régions colonisées. Ainsi, s'opposer publiquement à la politique coloniale française aurait aussi pour effet de donner raison à l'URSS qui la critique très ouvertement. Ceci pourrait augmenter l'influence du communisme dans les anciennes colonies. Par contre, entre les quatre murs du Ministère, certains officiels canadiens sont assez critiques envers la politique coloniale de la France. Pour sa part, l'ambassadeur du Canada à Paris, Georges P. Vanier, juge cette politique trop lente à introduire des réformes. En 1951, il affirme que « In the world of today, which is witnessing the political emancipation of numerous non-European nations, an over-cautious policy in Morocco is one which may well prove unsatisfactory. »¹⁶² En effet, si la France ne répond pas aux mouvements indépendantistes, ceux-ci pourraient devenir plus agressifs et, par conséquent, engendrer le désordre dans la région. Alors que l'approche du Royaume-Uni est de promouvoir une évolution graduelle vers l'auto-détermination pour ses colonies, la France vise plutôt une assimilation des peuples qu'elle colonise¹⁶³. En effet, au début des années 1950, les Britanniques adaptent leur approche coloniale face aux pressions nationalistes et initient des réformes, tandis que la France n'est toujours pas prête à faire des concessions et, au contraire, a une tendance centralisatrice ayant pour objectif d'étouffer, violemment s'il le faut, les mouvements nationalistes.¹⁶⁴ En comparaison, le Canada est conscient que l'indépendance des colonies est moins possible dans le cadre du système français, que dans celui des dominions britanniques.

¹⁶² BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 3283, File 6938-B-40, Despatch no. 1568, *French Policy in Morocco*, from the Canadian Ambassador in Paris to the Secretary of State for External Affairs, 30 October 1951.

¹⁶³ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 3283, File 6938-B-40, "The French Union", *London Times*, 1 décembre 1951.

¹⁶⁴ John D. Hargreaves. *Decolonization in Africa*. p. 138.

Malgré un sentiment d'inconfort face au modèle colonial français, le Canada reste silencieux. Il laisse la situation aux soins des puissances colonisatrices supposant qu'elles ont acquis l'expérience pour savoir quoi faire. En effet, la décolonisation asiatique a démontré les problématiques et les répercussions potentielles de ne pas satisfaire les mouvements d'indépendance, comme par exemple la guerre en Indochine qui fait rage depuis 1946. Ainsi, de manière optimiste et un peu naïve, le Canada considère que « It is possible to believe that they [France] have learned something from their experience in Indochina of the danger and follies of being too cautious and colonialist »¹⁶⁵.

Pour le gouvernement canadien, les territoires coloniaux n'ont aucun statut à l'extérieur de l'administration coloniale. Selon lui, c'est la responsabilité des administrateurs de conduire ces peuples vers l'indépendance et ce sont eux les mieux placés pour déterminer les étapes à suivre. Cette position appuie celle de ses alliés colonisateurs. De manière à appuyer ses dires, le Canada supporte l'adoption à l'ONU d'une résolution, plus symbolique que concrète, qui exprime sa confiance envers la France et espère le bon déroulement des négociations avec les groupes indépendantistes¹⁶⁶. Ainsi, c'est un support presque qu'aveugle qu'il accorde à ses alliés administrateurs. Sans contact diplomatique avec l'Afrique colonisée et n'étant pas présent sur le terrain, le Canada n'a d'ailleurs pas les moyens de vérifier les faits et il accorde plus naturellement sa confiance à ses partenaires.

¹⁶⁵ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 8387, File 50030-40, Despatch no. 70, *Political Situation in Tunisia*, from the Canadian Ambassador in Paris to the Secretary of States for External Affairs, 15 janvier 1951.

¹⁶⁶ BAC, MG 32-A-2, Vanier Papers, Vol. 22, File 20, Memorandum to the Ambassador from Pierre Dumas, n.d. 1953.

De plus, n'ayant pas de bagage colonial comparable, le gouvernement canadien est conscient que ses avis ne sont pas les bienvenus. Pour cette raison, il évite d'aborder ce sujet sensible avec la France qui s'offenserait instantanément. Le Canada veut maintenir une bonne relation avec la France. L'historien Robin Gendron soutient que la relation du Canada avec la France est trop importante pour que le gouvernement St-Laurent risque de rompre ce lien en raison d'une question coloniale.¹⁶⁷ Par conséquent, la politique française demeure incontestée, par le Canada, malgré le malaise qui persiste.

2.3 L'intérêt grandissant de l'URSS envers l'Afrique

L'objectif ultime de la politique étrangère soviétique est d'étendre le communisme à l'échelle mondiale. Pour ce faire, l'URSS cherche à affaiblir le bloc capitaliste de manière idéologique et, plus concrètement, sur le terrain. Au début des années 1950, la décolonisation sur le continent africain est un enjeu marginal pour elle. Bien que l'idéologie communiste y existe en théorie, l'URSS n'est pas encore prête à passer à la pratique en Afrique.

D'abord de manière idéologique, l'URSS a un discours anti-colonial en parlant de l'Afrique, mais les gestes de sa part se limitent à l'agitation et à la propagande. En effet, les Soviétiques utilisent ce thème à profusion sur la scène internationale pour nuire à l'alliance occidentale. Le Canada s'inquiète que par cette stratégie, les pays émergents

¹⁶⁷ Robin S. Gendron, *Towards a Francophone Community: Canada's Relations with France and French Africa, 1945-1968*. p. 39.

soient attirés par le discours communiste, au désavantage de l'Ouest. Un document états-unien partagé aux membres de l'OTAN fait état de la vision des États-Unis sur différents sujets politiques et indique que « Soviet propaganda and spokesmen in U.N. try to appear as champions of colonial and dependent peoples and cause maximum embarrassment to West »¹⁶⁸. En effet, le rival communiste prend avantage du désaccord par rapport à l'enjeu colonial et l'utilise constamment dans sa propagande et sa rhétorique, principalement devant l'ONU. Les Soviétiques ont déjà démontré leurs capacités à causer des problèmes, par exemple en Corée où le Canada est engagé dans un conflit armé contre les forces communistes. Il n'est donc pas impossible que l'URSS sème aussi le trouble en Afrique, une préoccupation autant pour le Canada que pour l'OTAN de manière plus générale.

Ensuite, en pratique, l'URSS n'agit pas concrètement pour appuyer ses dires et il est peu présent physiquement dans les colonies africaines au début des années 1950. Dans un document du ministère des Affaires extérieures datant du 18 juin 1951, le Canada s'interroge sur la politique étrangère de l'Union soviétique. Selon ce document, en ce qui concerne les colonies et les territoires dépendants, l'URSS a pour objectif « to foster national aspirations for independence from colonial domination with the immediate objective of weakening the colonial power »¹⁶⁹ et, par le fait même, d'affaiblir l'OTAN. En effet, d'après la théorie marxiste, la colonisation est la base économique et stratégique

¹⁶⁸ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 4539, File 50030-AF-40 part 2, *Soviet Foreign Policy*, Document by the U.S. Government, 16 juin 1951.

¹⁶⁹ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 4539, File 50030-AF-40 part 2, *Soviet Foreign Policy*, 18 juin 1951.

des puissances impérialistes.¹⁷⁰ Ainsi, une des tactiques pour arriver à affaiblir les fondements des pays impérialistes est la fomentation de révolutions dans les régions coloniales. Dans les territoires moins développés politiquement tels qu'en Afrique, l'URSS supporte les mouvements d'indépendance nationaux et aide les communistes locaux à prendre le contrôle de ces mouvements.¹⁷¹ Cette manœuvre affaiblit les liens avec la mère patrie, alors que pour le Canada, il importe que les pays affranchis gardent, à son instar, un lien étroit avec l'ancienne métropole.¹⁷²

Par contre, à l'époque, l'intérêt soviétique envers les colonies se concentre davantage en Asie qu'en Afrique. En effet, d'après l'auteur Geir Lundestad, l'intérêt soviétique demeure limité en Afrique au début des années 1950¹⁷³. En effet, en 1950, une revue soviétique publie un article écrit par le spécialiste soviétique de l'Afrique, le professeur Ivan Potekhin, s'intitulant « The Stalinist Theory of Colonial Revolution and the National Liberation Movement in Tropical and South Africa » qui affirme que la révolution, selon la définition communiste, est loin d'être une réalité en Afrique puisque la prise de conscience de la classe prolétaire n'en est qu'à ses débuts.¹⁷⁴ De plus, au même moment, l'URSS est trop occupée en Europe pour passer à l'action. La situation explosive qui persiste en Afrique du Nord a donc peu de lien avec le mouvement

¹⁷⁰ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 4539, File 50030-AF-40 part 2, *Soviet Foreign Policy*, Brief for the United Kingdom Deputy on the North Atlantic Council of Deputies, 16 juin 1951.

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ Geir Lundestad. *East, West, North, South: Major Developments in International Relations since 1945*. London, SAGE Publications, 2005. p. 54.

¹⁷⁴ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 8384, File 10990-40 part 1.1, *Trade Unions and Communism in African Colonies*, 23 février 1951.

communiste et l'URSS. Néanmoins, même si l'URSS n'a pas orchestré le désordre qui règne dans la région, cette dernière se réjouit de la situation et sait en tirer profit pour faire avancer sa cause.

Le Canada observe attentivement l'expérience coloniale asiatique et comprend que l'écroulement des empires en Asie menace la stratégie d'endiguement (le « Containment » dans sa version anglaise) du communisme ainsi que la sécurité des colonies. L'historien de la guerre froide, John Lewis Gaddis, explique que la politique d'endiguement consiste à créer des territoires tampons pour éviter que l'ennemi communiste se propage sur la planète.¹⁷⁵ Ainsi, certains fronts sont créés pour empêcher la vague rouge de se rendre, dans ce cas-ci, jusqu'en Afrique.

2.4 Les contradictions dans la politique étrangère canadienne

La sixième session de l'Assemblée générale des Nations unies en 1951 déclenche un débat interne au ministère des Affaires extérieures au sujet de la décolonisation. À la suite de cette session, Escott Reid, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, exprime son insatisfaction envers le travail de la délégation canadienne à l'Assemblée de l'ONU. Il affirme que le Canada en est ressorti avec une réputation négative auprès du bloc afro-asiatique puisqu'il n'a pas voté en faveur de ses propositions.¹⁷⁶ Cette situation est la conséquence de la politique coloniale contradictoire

¹⁷⁵ John Lewis Gaddis, *The Cold War: A New History*. p. 46.

¹⁷⁶ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 375, Privy Council Office, Memorandum to Cabinet, 8 octobre 1952.

du Canada. Premièrement, le Canada doit éviter les sources de divisions entre les pays, mais il doit aussi éviter d'intervenir dans le débat colonial. Deuxièmement, le Canada doit obtenir la sympathie des pays du bloc anti-colonialiste pour les attirer dans le bloc de l'Ouest et pour s'assurer de leurs votes pour des résolutions auxquelles l'Ouest attache une importance particulière, tout en demeurant fidèle à ses alliés qui sont principalement pro-colonialistes. Dans ce contexte, il est plus souvent qu'autrement impossible de trouver un compromis.

Escott Reid se dit insatisfait quant à l'approche prise par la délégation canadienne devant la montée du nationalisme islamique dans les régions d'importance stratégique pour le bloc de l'Ouest, particulièrement en Afrique du Nord.¹⁷⁷ Il estime que la situation marocaine pourrait dégénérer et constituer « a greater strategic danger to us than a grant of self-government »¹⁷⁸ puisque les mouvements nationalistes islamiques pourraient conclure que l'Ouest est son ennemi et que l'Est est son ami. Il est d'avis que le Canada doit considérer ce qu'est « a realistic if inglorious policy »¹⁷⁹ et que l'approche des pays de l'Ouest, qui ont tenté à tout prix de faire taire le débat sur la décolonisation lors de la sixième session de l'Assemblée, « was contrary to our own interests and was unrealistic and sentimental »¹⁸⁰. En effet, Reid suggère que pour maintenir les acquis occidentaux dans la région, il serait peut-être nécessaire de satisfaire les nationalistes islamistes plutôt

¹⁷⁷ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 252, DEA, File 5475-DW-14-1-40, *The Delegation's Assessment of the United Nations Assembly*, Memorandum by Deputy Under-Secretary of State for External Affairs, 11 janvier 1952.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ *Ibid.*

que les puissances métropolitaines. Dans ce sens, le Canada doit faire comprendre cette vision de la situation à la France. Toutefois, une note du secrétaire d'État, Pearson, inscrite dans la marge de ce document affirme qu'il n'est pas tout à fait d'accord avec ce qu'avance Reid.¹⁸¹ Ce qui signifie que malgré les idéaux de certains fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, il ne semble pas y avoir de volonté politique du gouvernement canadien à appuyer les aspirations indépendantistes en Afrique du Nord au détriment des alliés, tels que la France.

David M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations unies, se défend des critiques d'Escott Reid et lui demande de ne pas commencer à aiguiser ses couteaux avant de lui permettre de s'expliquer. La délégation canadienne est consciente de son échec à obtenir la sympathie et l'amitié des pays anti-coloniaux lors de la sixième session de l'Assemblée. Par exemple, le Canada a pris la direction d'une résolution à l'Assemblée générale, supporté par ses principaux alliés, pour remettre à une date ultérieure les discussions sur la demande d'indépendance du Maroc. Cette décision prise par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Pearson lui-même, est mal reçue par les pays du Moyen-Orient et de l'Asie. La délégation du Pakistan remercie même les délégations du bloc soviétique pour leur appui contre cette résolution.¹⁸² Pour sa part, la délégation canadienne à l'ONU jette le blâme sur les directives contradictoires venant

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 255, DEA, File 5475-DW-14-1-40, Extract of letter from Permanent Representative to the United Nations to Deputy Under-Secretary of State for External Affairs, 23 janvier 1952.

d'Ottawa lesquelles l'avaient mise dans une position difficile¹⁸³. Johnson explique que dans le cadre du Comité IV:

Although our general instructions on trusteeship encouraged us to attempt to reconcile the administering authorities and their critics, the guidance we had on specific questions usually forced us to take a position on the side of the administering powers. Moreover, we were under instructions from the Minister not to take a prominent part in the Fourth Committee. We were thus rarely in a position to bridge the gap between administering and non-administering powers.¹⁸⁴

Bref, l'approche canadienne est confuse. Le support inconditionnel du Canada envers ses alliés devient de plus en plus difficile à appliquer. Les représentants canadiens votent contre leur gré puisqu'ils ne sont pas prêts « to offend or embarrass our friends even though we think that some actions they have taken is wrong or unwise »¹⁸⁵, surtout en ce qui concerne la répression des mouvements nationalistes en Afrique du Nord par la France. Par ailleurs, particulièrement sur le sujet colonial, les pays de l'Ouest sont divisés entre eux, ce qui rend leur solidarité impossible. Dans ces cas, le Canada s'abstient de voter plutôt que de s'opposer à un de ses alliés. Sinon, dans les cas où les États-Unis, la France et le Royaume-Uni s'entendent sur une résolution, le Canada doit voter automatiquement de leur côté, sans considérer sérieusement l'enjeu en question. Par exemple, la délégation canadienne doit s'opposer à toutes les résolutions amendant la Charte des Nations unies au sujet des territoires non-autonomes, sauf dans le cas où les puissances administratives approuveraient un tel changement.¹⁸⁶

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 380, Privy Council Office, Memorandum to Cabinet, 8 octobre 1952.

La sixième session de l'Assemblée générale montre les limites de l'approche canadienne en matière de décolonisation. En 1952, la politique coloniale du Canada atteint le summum de l'accommodement et elle a besoin d'une réorientation pour être efficace. À la suite de l'échange entre David M. Johnson et Escott Reid, le Ministère organise, dès le début d'avril 1952, une série de rencontres entre ses différentes directions dans le but d'examiner les paradoxes qui existent au sein de la politique étrangère canadienne.¹⁸⁷ La rencontre du 3 avril 1952 est consacrée à la question des territoires sous tutelles et non-autonomes.¹⁸⁸

Premièrement, les sessions de travail débutent par l'interprétation des chapitres XII et XIII de la Charte concernant les territoires sous tutelles.¹⁸⁹ Au cours des années précédentes, le Canada a interprété ces deux chapitres dans son ensemble. Selon lui, l'Assemblée générale peut discuter des questions de tutelle strictement dans l'intérêt général tandis que les détails restent du ressort des puissances administratives qui doivent répondre de leurs colonies au Conseil de tutelle. Ainsi, le Canada argumente que l'Assemblée a un pouvoir minimal de supervision alors qu'un grand nombre de pays demandent plus d'intervention de la part de l'ONU. Les participants à cette réunion décident de continuer dans cette direction et de supporter les puissances administratives sur ce sujet.

¹⁸⁷ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 316, DEA, File 5475-DW-14-1-40, *Inter-divisional Policy Meetings*, Memorandum by S. Morley Scott from United Nations Division to assistant Under-Secretary of State for External Affairs, 4 mars 1952.

¹⁸⁸ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 341, DEA, File 5475-DW-14-1-40, *Trusteeship and Non-Self-Governing Territories*, Minutes of Meeting 3 of Inter-Divisional Policy Meetings, 3 avril 1952.

¹⁸⁹ *Ibid.*

Deuxièmement, les discussions s'orientent ensuite sur l'interprétation du chapitre XI de la Charte concernant les territoires non-autonomes ainsi qu'implicitement sur l'inclusion du sujet colonial à l'ordre du jour de l'Assemblée générale¹⁹⁰. Jusqu'alors, le Canada a soutenu que le rôle de l'Assemblée générale quant aux territoires non-autonomes est très limité. Ne voulant pas s'afficher ouvertement comme un défenseur des pays colonialistes, le Canada tente hypocritement d'éviter l'intervention de l'ONU en appuyant son raisonnement sur des arguments juridiques. Cette stratégie lui permet d'éviter de se positionner sur la substance du sujet colonial. Ainsi, il s'est opposé à l'idée d'« international accountability » exprimée par les pays non-coloniaux, laquelle ne fait pas de distinction entre les deux types de territoires dépendants ainsi que le rôle de l'Assemblée envers ces territoires. Pourtant lors de cette rencontre du Ministère, les participants décident que le Canada doit supporter le droit de l'Assemblée de discuter de questions politiques sur la base des articles 73, 10 et 14 de la Charte¹⁹¹, mais que cela ne doit pas l'empêcher de s'y opposer dans certains cas. Ces discussions portent sur l'aspect juridique de l'interprétation de la Charte et les participants demandent un avis légal sur l'interprétation de l'alinéa 7 de l'article 2 de la Charte des Nations unies. Cette clause sur la juridiction domestique, stipule que

Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 343.

¹⁹¹ Ces clauses semblent donner à l'Assemblée le pouvoir de discuter des questions traitant des territoires non-autonomes. Ainsi, l'article 73 donne la responsabilité coloniale à certains pays administrateurs qui doivent toutefois être redevables à une autorité telle que l'Assemblée. L'article 10 permet à l'Assemblée de discuter de n'importe quelle question dans le cadre de la Charte. D'autre part, l'article 14, donne à l'Assemblée le pouvoir de recommander des mesures de paix dans n'importe quelle situation sans distinction de son origine. Organisation des Nations Unies, *La Charte des Nations Unies*, [en ligne], ND. [<http://www.un.org/fr/documents/charter/pdf/charter.pdf>] (24 mars 2013).

ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte.¹⁹²

À la suite de consultations avec la direction juridique et la direction de l'Europe du Ministère, la direction de l'ONU du ministère des Affaires extérieures prépare un mémorandum qui décrit les principales considérations ainsi qu'une politique équilibrée pour le Canada par rapport à l'Afrique du Nord. Cet avis légal affirme que l'article 2 (7) « has been consistently to favour a liberal interpretation i.e. one that safeguards the right to discuss and make recommendations for peaceful adjustment of any situation, regardless of origin »¹⁹³. Par ailleurs, toute prise de position doit considérer si celle-ci « is deemed likely to impair the general welfare or friendly relations among nations »¹⁹⁴. Cette position se base sur les articles 10 et 14 de la Charte qui donnent à l'Assemblée un vaste pouvoir de discussion et de recommandation. Finalement, le Canada reconnaît donc la compétence de l'ONU à discuter de la question coloniale mais non pas d'intervenir ou de légiférer par rapport à cet enjeu. Cette nouvelle orientation est un pas de plus en faveur de l'inclusion des sujets coloniaux à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Troisièmement, les discussions portent sur le rôle du Canada dans le débat sur la décolonisation. Les participants se demandent si le Canada doit jouer un rôle plus important pour concilier les points de vue. Selon eux, le Canada a la possibilité d'influencer certains pays qui souhaitent la fin de l'ère coloniale, tels que l'Inde. Ainsi,

¹⁹² Organisation des Nations Unies, *La Charte des Nations Unies*, [en ligne], ND. [<http://www.un.org/fr/documents/charter/pdf/charter.pdf>] (24 mars 2013).

¹⁹³ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 8387, File 11033-40 part 1.2, *Tunisia and the United States*, Memorandum for the Minister by Escott Reid, 21 avril 1952.

¹⁹⁴ *Ibid.*

le Canada pourrait exercer davantage une influence de modération sur le bloc anti-colonial. Pourtant, Charles Ritchie, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, argumente que les obligations du Canada envers l'OTAN posent des balises qui limitent les possibilités du Canada à jouer ce rôle dans ce dossier.¹⁹⁵

Lors de ces rencontres, Escott Reid mentionne que la région de l'Afrique au sud du Sahara est au cœur de la problématique des territoires dépendants et qu'il est dans l'intérêt du Canada de prévenir un débordement en Afrique.

Canada's interest was to prevent an explosion in Africa. A strong call could be made for trying to convince the administering powers that they should look forward to self-government for the African territories within forty or fifty years, if the explosive situation was to be contained.¹⁹⁶

Charles Ritchie est d'accord qu'il faut augmenter l'apport canadien dans les questions relatives aux territoires dépendants. Pourtant, il préconise une approche informelle pour obtenir des compromis plutôt qu'une approche directe qui engendrerait un changement à la politique canadienne. Ainsi, les participants décident que le Canada doit continuer de jouer un rôle d'« honest broker » et de soumettre des résolutions modérées plutôt que de laisser les initiatives extrémistes venir des deux côtés opposés.

Ces discussions à la suite de la sixième session de l'Assemblée, contribuent à façonner l'approche du Canada face au phénomène de décolonisation et l'amènent à considérer jouer un rôle plus actif dans le futur. Selon les hauts fonctionnaires canadiens,

¹⁹⁵ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 344, DEA, File 5475-DW-14-1-40, *Trusteeship and Non-Self-Governing Territories*, Minutes of Meeting 3 of Inter-Divisional Policy Meetings, 3 avril 1952.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 345.

le Canada est bien placé pour utiliser son influence « to help arrest, if not reverse, the growing antagonism between colonial and non-colonial powers »¹⁹⁷. Ceux-ci ont des relations plus personnelles avec les délégations de plusieurs pays qu'ils côtoient depuis quelques années à New York, où se trouve le siège social de l'ONU. Johnston considère que le Canada a des amis proches dans les deux camps et croit que la délégation canadienne peut utiliser ses relations pour orienter certaines délégations.¹⁹⁸ Par contre, le gouvernement n'est pas convaincu de cette approche et aucune instruction n'est donnée dans ce sens pour que la délégation canadienne à l'ONU assume un rôle plus actif concernant l'enjeu colonial lors de la septième session de l'Organisation.

2.5 L'ONU menacée par l'enjeu colonial

Au début des années 1950, l'Organisation des Nations unies vit une période critique et les difficultés rencontrées dans le cadre du débat colonial remettent en question son utilité.¹⁹⁹ À l'époque, les membres doutent même de sa capacité à survivre au phénomène de la décolonisation. Devant la précarité de l'ONU, le Canada est dans une position difficile et ses représentants se disent « disturbed and concerned »²⁰⁰ à cause de

¹⁹⁷ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 313, DEA, File 5475-DW-14-40, *General Assessment of the Sixth Session of the United Nations Assembly*, Chairman, Delegation to the General Assembly of the United Nations to Secretary of State for External Affairs, 8 février 1952.

¹⁹⁸ *Ibid.*

¹⁹⁹ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 456, DEA, File 5475-DW-19-40, *Seventh Session General Assembly*, Permanent Representative to the United Nations to Secretary of State for External Affairs, 31 décembre 1952.

²⁰⁰ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 311, DEA, File 5475-DW-14-40, *General Assessment of the Sixth Session of*

l'antagonisme grandissant entre les états sur le sujet colonial. Le renforcement de cette institution s'avère être au centre des préoccupations canadiennes puisque l'ONU est l'un des piliers de sa politique étrangère. Dans une tentative pour désamorcer les conflits sur cet enjeu, le Canada change graduellement son approche. Dorénavant, il va supporter l'ouverture du débat colonial sur la scène internationale.

Dès sa création, l'ONU est un catalyseur de la décolonisation et, même sans pouvoir contraignant, elle est perçue comme le forum idéal pour discuter de l'idéologie anti-coloniale. Petit à petit, le sujet fait son chemin et, à l'usure, s'impose dans les discussions internationales. En 1951, le Canada se pose la question à savoir s'il faut permettre d'inscrire la question coloniale à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU. Les stratèges canadiens y voient des désavantages et des avantages.

Au premier abord, l'ouverture de ce débat à l'ONU semble plutôt désavantageuse pour le Canada. Alors secrétaire d'États aux Affaires extérieures, Lester B. Pearson exprime quelques réserves à ce sujet. Le débat pourrait affaiblir l'ONU en tant que structure internationale: « they are issues which if handled and discussed in the wrong way can weaken, indeed destroy, the world organization »²⁰¹. Permettre le débat sur la décolonisation pourrait entrouvrir une boîte de Pandore. En effet, le mouvement d'indépendance risque de s'étendre au-delà de l'Afrique du Nord. De plus, la décolonisation est déjà bien amorcée sur le continent africain et empêcher le débat ne va

the United Nations Assembly, Chairman, Delegation to the General Assembly of the United Nations to Secretary of State for External Affairs, 8 février 1952.

²⁰¹ John W. Holmes, *The Shaping of Peace*, Vol. II, p. 324.

pas la freiner. De plus, l'instabilité dans les territoires coloniaux peut mener, du moins dans le discours, à une perte de contrôle des puissances administratives. De plus, le refus de la France d'assouplir sa politique coloniale en Afrique du Nord la rend particulièrement vulnérable aux attaques soviétiques. La propagande domine lors des débats à ce sujet à l'ONU. Le premier réflexe du Canada est de s'opposer à l'inclusion du sujet à l'ordre du jour de l'Organisation, ce qui aurait offert au bloc soviétique, selon Georges Vanier, ambassadeur canadien à Paris, « tempting opportunities for trouble-making »²⁰². Par ailleurs, de son côté, la France semble tenir pour acquis que ses alliés vont s'opposer à l'inscription du sujet colonial et qu'il n'y aura pas de débat public. Vanier ajoute aussi que si le Canada n'appuie pas la France, la relation entre les deux pays serait grandement affectée.²⁰³

En deuxième lieu, il existe certains avantages à permettre le débat sur la scène internationale. Escott Reid, représentant canadien à l'ONU, favorise l'ouverture du débat et justifie son raisonnement par les considérations suivantes²⁰⁴. D'abord, le Canada doit supporter les états afro-asiatiques afin d'avoir une bonne relation avec ce groupe. Ce point est d'autant plus important pour sa relation avec le Pakistan et l'Inde, car il tente d'ériger un pont entre les démocraties de l'Ouest et celles de l'Asie à l'intérieur du Commonwealth. De plus, le Canada ne veut pas risquer sa crédibilité auprès des anti-

²⁰² BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 3283, File 6938-B-40, Despatch no. 1568, *French Policy in Morocco*, from the Canadian Ambassador in Paris to the Secretary of State for External Affairs, 30 October 1951.

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 8387, File 11033-40 part 1.2, *Tunisia and the United States*, Memorandum for the Minister by Escott Reid, 21 avril 1952.

coloniaux. Dans ce sens, il désire dissiper la mauvaise réputation des puissances de l'OTAN à l'effet qu'ils se sont ligüés pour éviter le débat à l'ONU et pour éviter l'embarras qui pourrait s'ensuivre. Ainsi, il faut prévenir la division des membres de l'ONU entre les puissances et les pays sous-développés. Ensuite, le Canada comprend que ce débat ne peut être évité de manière perpétuelle. Débattre de l'enjeu à l'ONU permettrait de diminuer l'animosité entre les pays colonisateurs et les puissances anti-colonisatrices. En effet, le représentant canadien permanent à l'ONU explique que la plupart des délégations s'entendent secrètement pour dire que de ne pas laisser le débat se faire sur la scène internationale « will be a very serious blow to the United Nations Organisation. »²⁰⁵ Manifestement, le fait de continuer à éviter ce débat aurait pour effet d'aliéner les pays anti-coloniaux et de créer une énorme pression prête à exploser à la première occasion. Ainsi, le Canada voit de plus en plus l'ONU comme un forum offrant un mécanisme de résolution de conflits avant qu'il ne soit trop tard et « before it turns sour and possibly Soviet »²⁰⁶. Dans ce sens, l'ONU sert le Canada pour la mise en œuvre de sa politique du compromis puisqu'elle lui fournit des occasions de soumettre des solutions médiatrices. Le Canada peut ainsi surveiller de plus près le débat colonial et tenter de sauver la face de l'Ouest.

²⁰⁵ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 8387, File 11033-40 part 1.2, *Security Council – Tunisia*, Message from the Canadian Permanent Representative to the United Nations to the Secretary of State for External Affairs, 5 avril 1952.

²⁰⁶ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 468, DEA, File 5475-DW-19-40, *Seventh Session General Assembly*, Permanent Representative to the United Nations to Secretary of State for External Affairs, 31 décembre 1952.

Par ailleurs, en 1952, un nouvel élément fait pencher la balance quand il est question de débattre ou non de la décolonisation à l'ONU. À la suite de la sixième session de l'ONU, le regroupement des pays arabes, asiatiques et latino-américains prend une plus grande place sur la scène internationale.²⁰⁷ En effet, l'entrée progressive de nouveaux membres provenant du Moyen-Orient et de l'Asie donne un poids important à la voix anti-coloniale au sein de l'Organisation et permet l'émergence d'une nouvelle solidarité anti-coloniale. Ainsi, le débat sur cette question se complexifie en raison de ces nouveaux joueurs et devient plus qu'une simple confrontation entre colonisateurs et colonisés. Les pays nouvellement indépendants utilisent leurs sièges récemment acquis à l'ONU pour mettre les enjeux coloniaux à l'avant-scène et graduellement présents sur l'agenda international. Malgré la diversité des composantes de ce groupe hétéroclite, ces pays ont un objectif commun : l'éradication de la colonisation. En 1952, ils sont capables de livrer 34 votes alors que l'Assemblée compte 60 membres²⁰⁸. Ils peuvent donc avec l'aide de sept autres pays obtenir les deux-tiers des votes de l'Assemblée, ce qui représente la majorité requise pour adopter une résolution. Ainsi, durant les années 1950, ce front utilise l'ONU avec succès comme mécanisme pour atteindre cet objectif commun et comme lieu de propagande. Le Canada est conscient qu'il doit dorénavant obtenir les bonnes grâces de ces pays sous-développés puisque leurs votes peuvent être ultérieurement requis, soit à l'Assemblée générale ou dans d'autres organes de l'ONU, pour s'assurer d'une majorité lors de résolutions importantes pour l'Ouest.

²⁰⁷ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 309, DEA, File 5475-DW-14-40, *General Assessment of the Sixth Session of the United Nations Assembly*, Chairman, Delegation to the General Assembly of the United Nations to Secretary of State for External Affairs, 8 février 1952.

²⁰⁸ John Holmes, *The Shaping of Peace, Vol. II*, p. 294.

Enfin, le cabinet canadien autorise sa délégation à voter en faveur de l'inclusion des sujets concernant la décolonisation de l'Afrique du Nord à l'ordre du jour de la septième session de l'Assemblée générale.²⁰⁹ Cette décision est rendue publique par Paul Martin, chef intérimaire de la délégation canadienne à l'ONU, lors d'un discours, le 9 décembre 1952, devant l'Assemblée générale des Nations unies.²¹⁰ Selon la nouvelle approche canadienne, l'ONU a l'autorité de discuter et de faire des recommandations, entre autres, par rapport aux questions tunisienne et marocaine.²¹¹ Dans ce cas, le Canada priorise, dans sa prise de décision, le bon fonctionnement de l'ONU ainsi que les bonnes relations avec les pays non-développés. Pourtant, le Canada prend un risque en adoptant cette nouvelle position puisque cette décision ne plait pas à tous les pays occidentaux. En effet, l'ouverture du débat colonial apporte une conséquence indirecte : elle mine l'autorité et la crédibilité de l'ONU en raison de l'attitude boudeuse et fermée des administrateurs coloniaux face à ce sujet controversé. En effet, en réaction à ces constantes attaques, les puissances coloniales commencent à quitter les débats quand leurs intérêts sont attaqués. Le Canada, qui n'avait pas cru que l'ouverture du débat mènerait les pays colonisateurs à quitter l'ONU, s'inquiète du danger des « Walk-out[s] »²¹² qui s'accroissent en 1953. Lors des deux sessions subséquentes de l'Assemblée

²⁰⁹ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 453, Privy Council Office, Memorandum from Secretary of State for External Affairs to Cabinet, 8 octobre 1952.

²¹⁰ Department of External Affairs, Statement and Speeches no. 56/9, *Tunisia*, Address by Paul Martin before the United Nations General Assembly, 9 décembre 1952.

²¹¹ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 460, DEA, File 5475-DW-19-40, *Seventh Session General Assembly*, Permanent Representative to the United Nations to Secretary of State for External Affairs, 31 décembre 1952.

²¹² Greg Donaghy, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian*

générale, la France refuse de participer aux débats concernant les colonies de l'Afrique du Nord. Le Canada exprime publiquement son regret face à cette décision.²¹³ Puis, c'est au tour de la délégation du Royaume-Uni de recevoir l'autorisation de son gouvernement de quitter le Comité de tutelle dans le cadre de certaines circonstances. Enfin, l'Afrique du Sud quitte le Comité de tutelle sur la question de l'Afrique du Sud-Ouest et n'exclut pas la possibilité de se retirer complètement des Nations unies dans le futur.²¹⁴ Ainsi, ces épisodes de « walk-out[s] » démontrent un manque de confiance de la part de ces pays envers le système des Nations unies. Ce système appuie le principe de sécurité collective qui n'est efficace que si tous les états y participent. Dans cette situation, le Canada s'efforce de décourager les puissances de l'Ouest de quitter massivement le débat, ce qui peut être fatal pour l'ONU en tant qu'organisme de coopération internationale. Il tente en privée d'user de son influence pour les convaincre de rester. Pourtant, le manque de volonté de la part de ses alliés rend la situation difficile pour le Canada qui a vraisemblablement peu d'influence sur ce sujet.

External Relations (DREC-DCER), Volume 17, 1951. Ottawa, Ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 1996. p. 372, DEA, File 5475-DW-14-40, *Assessment*, Telegram 252 from the Chairman of the Delegation to United Nations General Assembly to the Secretary of State for External Affairs, 21 décembre 1951.

²¹³ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER), Volume 19, 1953.* Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada. 1991. p. 408, DEA, File 5475-DW-27-2-40, *Final Report on Agenda Items no. 56 entitled "The Tunisian Question" and no. 57 entitled "The Question of Morocco"*, Final Report by First Committee, United Nations General Assembly, 3 décembre 1953.

²¹⁴ Greg Donaghy, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 17, 1951.* p. 372, DEA, File 5475-DW-14-40, *Assessment*, Telegram 252 from the Chairman of the Delegation to United Nations General Assembly to the Secretary of State for External Affairs, 21 décembre 1951.

Devant cette menace, David M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations unies, considère que les puissances coloniales doivent tôt ou tard changer leur attitude. Il l'exprime clairement en 1954: « if the drift in this direction is not checked by an upsurge of robust commonsense, the colonial powers will come to regard the United Nations as a liability, reacting in a manner detrimental to the high aims and purposes of the United Nations »²¹⁵. Selon le gouvernement canadien, le sujet colonial constitue un danger pour l'ONU et encore plus pour les puissances de l'Ouest à cause de la menace communiste. En effet, la stabilité de l'ONU est importante pour l'Occident, elle constitue un moyen de résolution de problèmes et une organisation de sécurité collective censée dissuader les états membres d'agir de manière à menacer la paix, ce qui est principalement important dans le contexte du conflit bipolaire. Au début des années 1950, à la suite de l'avènement de l'ONU, le gouvernement canadien croit encore au bienfait du principe de sécurité collective.²¹⁶

2.6 La nécessité de demeurer en équilibre

La politique coloniale du Canada est plutôt mitigée. Elle tente de satisfaire l'ensemble des acteurs aux positions divergentes et parfois même aux antipodes sur ce

²¹⁵ Greg Donaghy et Ted Kelly, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER), Volume 20, 1954*. Ottawa, Ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 1997. p. 191, DEA, File 5475-DW-33-40, *Ninth General Assembly Preview : Political Item*, Permanent Representative to United Nations to Under-Secretary of State for External Affairs, 10 septembre 1954.

²¹⁶ Donald Creighton, *The Forked Road: Canada 1939-1957*. Toronto, McClelland and Stewart, 1976. p. 98.

sujet. Pour ce faire, le Canada doit jongler entre une position qui ne doit pas être interprétée comme pro-colonialiste, qui endosse les mesures répressives des puissances coloniales, et une position qui évite de s'opposer à ses alliés. De manière analogue, l'historienne Samia El Mechat mentionne que, par rapport à la décolonisation de l'Afrique du Nord, les États-Unis maintiennent une politique en zigzags. Elle explique aussi qu'il y a deux volets contradictoires à la stratégie états-unienne de « la position à mi-chemin » quant à la décolonisation : d'une part, soutenir la présence française en Afrique du Nord pour éviter la pénétration communiste et, d'autre part, appuyer les mouvements d'auto-détermination nord-africain dans ses discours.²¹⁷ En 1952, le Canada suit sensiblement la même politique coloniale que les États-Unis. Avec l'appui de celui-ci, lorsque la septième session de l'Assemblée générale aborde le sujet colonial, la délégation canadienne cherche incessamment des terrains d'entente pour permettre des rapprochements entre les groupes opposés.²¹⁸

Lors de cette session, la problématique nord-africaine exige du Canada qu'il maintienne un équilibre tel un funambule. La délégation canadienne reçoit ses directives du Bureau du Conseil privé :

A balancing of the foregoing considerations suggests that Canadian policy should endeavour to go some way to satisfy the Arab and Asian nations that their interest in the struggle of colonial peoples is not being ignored while at the same time preventing any action which might produce a crisis in France or seriously prejudice

²¹⁷ Samia El Mechat. « Les États-Unis et la question coloniale en Afrique du Nord 1945-1962. ». *Outre-Mers: Revue d'Histoire*, Vol. 96, No. 1, 2008. p. 259.

²¹⁸ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 375, PCO, Memorandum to Cabinet, 8 octobre 1952.

the possibility of continued and constructive negotiations in Tunisia and Morocco.²¹⁹

En d'autres mots, en ce qui concerne la décolonisation, le Canada a deux considérations importantes dans ses prises de positions : ses relations politiques et ses intérêts stratégiques²²⁰.

Premièrement, il doit tenir compte de ses relations politiques avec les pays anti-colonialistes et les pays colonisateurs. En effet, le Canada a des amis proches dans chacun des camps. D'un côté, le Canada comprend que les pays nouvellement indépendants veulent que les colonies obtiennent rapidement le même statut d'indépendance à leur tour. D'un autre côté, le Canada comprend aussi que les puissances coloniales veulent s'assurer que les colonies aient atteint un niveau d'autonomie nécessaire pour se gouverner, et par le fait même, qu'elle désirent les tenir sous leur contrôle le plus longtemps possible afin d'éviter une pénétration soviétique.²²¹ En effet, le Canada occupe une place difficile sur la scène internationale face à cet enjeu parce qu'il fait partie d'au moins deux catégories de groupes différents : les pays non-colonisateurs et le bloc de l'Ouest. En premier lieu, le Canada est un pays qui n'a pas, et n'a jamais eu, de colonies. Les pays non-administrateurs sont aussi divisés entre eux et ils ont différents

²¹⁹ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 453, PCO, Memorandum from Secretary of State for External Affairs to Cabinet, 8 octobre 1952.

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 311, DEA, File 5475-DW-14-40, *General Assessment of the Sixth Session of the United Nations Assembly*, Chairman, Delegation to the General Assembly of the United Nations to Secretary of State for External Affairs, 8 février 1952.

objectifs²²². D'abord, il y a ceux qui considèrent que les autorités coloniales ne font pas d'efforts sincères pour que leurs colonies accèdent à l'indépendance. Ensuite, il y a ceux qui ne manquent aucune occasion de critiquer les pays colonisateurs, tels que les membres du bloc de l'Est. Par ailleurs, la composante arabe de ce regroupement est très préoccupée par la question de l'Afrique du Nord. En effet, ce regroupement mené par la Ligue des États arabes créée en 1945 au Caire avec à sa tête Gamal Abdul Nasser, leader égyptien, a pour mission de supporter les mouvements nationalistes arabes. En deuxième lieu, le Canada est un pays du bloc de l'Ouest, bloc dans lequel ses alliances sont institutionnalisées. D'abord, il est un membre de l'OTAN, une alliance fortement divisée sur les questions coloniales. Le Canada apporte une présence non-coloniale au sein de cette organisation dont plusieurs membres sont des colonisateurs²²³. Par contre, de manière générale, la position canadienne est manifestement influencée par son souci de ne pas affaiblir l'Alliance. « If the choice is between a free North Africa without NATO airfields and a French North Africa with them there was little doubt where our immediate interests lay. »²²⁴ Ensuite, le Canada est membre du Commonwealth et celui-ci aussi est divisé sur l'enjeu colonial entre les « vieux » et les « nouveaux » membres. Dans ce groupe, le Canada joue un rôle de lien entre le Commonwealth blanc et le Commonwealth non-blanc, tel que l'Inde et le Pakistan. Par sa présence, le Canada fait en

²²² Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 381, Privy Council Office, Memorandum to Cabinet, 8 octobre 1952.

²²³ En 1952, au sein de l'OTAN, six des quatorze pays signataires possèdent des colonies: le Royaume-Uni, la France, le Portugal, le Danemark, la Belgique et les Pays-Bas.

²²⁴ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 468, DEA, File 5475-DW-19-40, *Seventh Session General Assembly*, Permanent Representative to the United Nations to Secretary of State for External Affairs, 31 décembre 1952.

sorte que le « vieux » Commonwealth n'est pas complètement pro-colonial et il facilite ainsi une certaine collaboration avec les membres du « nouveaux » Commonwealth.

Deuxièmement, il existe un conflit entre les intérêts stratégiques de l'Ouest et le principe d'auto-détermination des peuples. En effet, la politique française de répression des mouvements rebelles en Afrique du Nord accapare ses ressources militaires ce qui est préoccupant pour les membres de l'OTAN. En effet, la France pourrait décider d'investir davantage dans ses régions coloniales au détriment de ses engagements militaires en Europe où le Canada est également engagé militairement. C'est d'ailleurs ce qui arrive en juin 1955, quand la France informe ses alliés de l'OTAN qu'elle effectue un transfert considérable de troupes stationnées en Allemagne de l'Ouest vers l'Algérie.²²⁵ Même s'il est important de maintenir la stabilité en Afrique du Nord, la priorité de l'OTAN est en Europe où les forces nécessaires doivent y être déployées pour contrer les visées expansionnistes soviétiques. Ainsi, la situation coloniale d'un allié en Afrique a un impact indirect qui affecte les intérêts canadiens ailleurs dans le monde, comme une réaction en chaîne.²²⁶ Par ce fait, la politique coloniale du Canada doit dorénavant tenir compte des impacts indirects que le colonialisme peut avoir sur lui. Pour cette raison, il n'est plus possible pour le Canada de demeurer entièrement neutre devant cet enjeu.²²⁷ Ainsi, selon le Canada, la situation idéale serait que la décolonisation se fasse de manière

²²⁵ BAC, RG 25, Fonds du Ministère des Affaires extérieures, Vol. 4421, File 12177-40 part. 1, Memorandum by R.A.D. Ford, *Political Development in Algeria*, Mai 1955.

²²⁶ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 450, PCO, Memorandum from Secretary of State for External Affairs to Cabinet, 8 octobre 1952.

²²⁷ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 345, DEA, File 5475-DW-14-1-40, *Trusteeship and Non-Self-Governing Territories*, Minutes of Meeting 3 of Inter-Divisional Policy Meetings, 3 avril 1952.

graduelle et pacifique afin d'éviter une pénétration soviétique dans ces nouveaux pays, en plus de permettre à la puissance administrative de se retirer pour mieux se concentrer sur des points névralgiques et prioritaires en Europe.

Le Canada réussit tant bien que mal à mettre en œuvre sa stratégie du compromis en ce qui a trait à la Tunisie et au Maroc. Pour rallier l'opinion des membres de l'ONU sur la décolonisation africaine, le Canada encourage les pays à faire ce qu'il considère comme des propositions modérées et raisonnables tout en évitant les offenses gratuites envers les puissances administratives.²²⁸ À titre d'exemple, lors de la septième session de l'ONU, le Canada pousse l'adoption de deux résolutions : une sur la Tunisie et l'autre sur le Maroc. Ainsi, avec des collaborateurs scandinaves, latino-américains et états-uniens, il participe à la rédaction de ces résolutions pour s'assurer l'utilisation d'un langage plus nuancée.²²⁹ Ainsi, les résolutions encouragent une démarche vers l'auto-détermination, mais ne condamnent pas la France directement et affirment plutôt croire en la bonne foi du pays administrateur qui dit s'efforcer de favoriser le développement de la colonie sans l'interférence de l'ONU.²³⁰ Décivant la septième session, David M. Johnson considère que malgré la peur qui prévalait avant la session, l'attitude modérée adoptée par le Canada et certains autres pays a permis de mettre le sujet à l'avant-scène internationale

²²⁸ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 461, DEA, File 5475-DW-19-40, *Seventh Session General Assembly*, Permanent Representative to the United Nations to Secretary of State for External Affairs, 31 décembre 1952.

²²⁹ B. S. Keirstead. *Canada in World Affairs: September 1951 to October 1953*. Toronto, Oxford University Press, 1956. p. 78.

²³⁰ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 453, PCO, Memorandum from Secretary of State for External Affairs to Cabinet, 8 octobre 1952.

plus facilement que prévu.²³¹ D'ailleurs, l'historien David Webster rapporte que cette approche canadienne est aussi utilisée en Asie, particulièrement en Inde et en Indonésie, et qu'elle est l'invention de fonctionnaires canadiens pour se donner un rôle dans les processus de décolonisation éloignés.²³²

Les critiques envers l'Ouest qui proviennent à l'origine du bloc de l'Est, viennent de plus en plus de la part d'autres régions du monde qui voient l'OTAN comme un ralliement en faveur du colonialisme. Le Canada est conscient que sa participation à cette alliance le rend suspect aux yeux des pays anti-coloniaux.²³³ Pour cette raison, il considère que

in order to command the respect and to secure the degree of support which any mediatorial effort would require to be effective, we [Canada] should probably have to be willing to put a greater strain on our relations with the French than we might normally be willing to risk.²³⁴

Pour mettre au point sa stratégie du compromis, le Canada doit travailler sur son image et acquérir une plus grande indépendance d'esprit sur le sujet colonial.²³⁵ Ainsi, à la fin de 1952, la politique extérieure canadienne effectue un changement de cap important. À

²³¹ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 461, DEA, File 5475-DW-19-40, *Seventh Session General Assembly*, Permanent Representative to the United Nations to Secretary of State for External Affairs, 31 décembre 1952.

²³² David Webster. *Fire and the Full Moon: Canada and Indonesia in a Decolonizing World*. p. 43.

²³³ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 19, 1953*. p. 289, DEA, File 5475-DW-19-1-40, *Final Report on Item 60 Question of Tunisia*, Report by First (Political) Committee, Seventh Session of the United Nations General Assembly, 15 janvier, 1953.

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 462, DEA, File 5475-DW-19-40, *Seventh Session General Assembly*, Permanent Representative to the United Nations to Secretary of State for External Affairs, 31 décembre 1952.

partir de la septième session, le Canada se donne le droit de voter à l'encontre de ses alliés.

Puisque le Canada vote généralement avec les pays administrateurs, ceux-ci sont surpris par la réorientation de la politique canadienne. Ce changement est un choc pour ses alliés, en particulier pour la délégation française qui se dit perturbée par la position canadienne sur l'enjeu colonial. Par exemple, le Canada s'abstient de voter sur une résolution au sujet du Maroc, au lieu de voter contre la résolution qui dénonce ses alliés, pour plutôt éviter de s'opposer aux pays anti-colonialistes. Cette résolution réitère la nécessité de développer les institutions politiques du pays pour lui permettre d'atteindre son autonomie. Hume Wrong, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures explique le raisonnement canadien à l'ambassadeur français qui reproche au Canada sa position sur la question nord-africaine. Il lui répond que le but du Canada, loin de vouloir offenser la France ou de lui causer des problèmes, est plutôt de considérer le point de vue des pays arabes et asiatiques, particulièrement ceux qui sont membres du Commonwealth, « some of whom could not understand how we [Canada] could vote against simple declarations of belief in self-determination of peoples, a principle already established in the Charter »²³⁶. Pearson est d'accord avec cette position malgré le ressentiment de la France.

En se dissociant quelque peu des pays de l'Ouest sur la question coloniale, le Canada cherche à augmenter sa crédibilité auprès des pays anti-coloniaux pour faciliter sa

²³⁶ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 19, 1953*. p. 419, DEA, File 5475-DW-27-40, *General Assembly : Morocco and Tunisia*, Memorandum from H.H. Wrong, Under-Secretary of State for External Affairs to L.B. Pearson, Secretary of State for External Affairs, 10 novembre 1953.

stratégie de médiation. Il cherche à briser sa réputation de suiveur et veut paraître plus indépendant. Cette nouvelle image devrait lui permettre d'influencer plus facilement le bloc anticolonialiste et serait mise au profit de l'Ouest. Pour cette raison, la délégation canadienne prend alors plus de place que les années précédentes dans les rencontres du comité IV de l'ONU. Discutant de la question tunisienne, un rapport de la délégation canadienne à l'ONU explique ce changement dans son approche:

In contrast to the classical position of the silent abstainer in the face of directly conflicting attitudes by the United States and the United Kingdom, Canada found itself more and more in the company of middle-of-the-road states.²³⁷

Par ce fait, les fonctionnaires du Ministère tentent dorénavant une approche plus « libérale » devant l'enjeu colonial, même si cette approche ne fait pas l'affaire de tous ses alliés et, plus spécifiquement, de la France. Selon le Canada, cette réputation va lui permettre de mieux mettre en œuvre sa stratégie du compromis qui devient de plus en plus difficile à tenir.

2.7 Les divisions entre les alliés quant à la stratégie de compromis

En 1953, la huitième session de l'ONU est particulièrement pénible pour le Canada. Il lui est difficile de maintenir un équilibre dans ses relations avec les anti-colonialistes et les pros-coloniaux. Le représentant canadien à l'ONU, David, M. Johnson, décrit l'atmosphère générale créée par le sujet colonial à cette Assemblée :

²³⁷ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 19, 1953*. p. 289, DEA, File 5475-DW-19-1-40, *Final Report on Item 60 Question of Tunisia*, Report by First (Political) Committee, Seventh Session of the United Nations General Assembly, 15 janvier, 1953.

The debates have (...) lacked a sense of reality and have given the impression that the countries concerned, while no less deeply impressed than before with the importance of the aims for which they strive, are acting under the compulsion of ensuring that principles are maintained, that their position is not prejudiced, and perhaps that public opinion may slowly be moved, rather than in the hope of real immediate achievements.²³⁸

En effet, de manière irréaliste, les pays colonisateurs ne semblent pas comprendre l'imminence du phénomène de décolonisation et la place de l'ONU dans ce combat. La délégation canadienne à l'ONU se dit particulièrement déçue par les réactions des puissances administratives qui sont de plus en plus isolées au sein de l'Organisation. Leur réflexe de défense se traduit par une attitude négative et elles se soulèvent devant les attaques répétées des pays anti-colonialistes. Le Canada comprend que la collaboration avec les membres du bloc de l'Ouest pour arriver à des compromis s'avère beaucoup plus difficile à obtenir qu'avec les pays anti-coloniaux et il se donne comme tâche de trouver une solution à ce problème par le biais de compromis à obtenir de part et d'autre.

Le Canada s'inquiète de cette tension sur le long terme. Il reconnaît que les territoires dépendants ne resteront pas passifs de manière indéfinie et que la résistance des pays colonisateurs ne fera qu'accroître leur frustration. Ainsi, les mouvements nationalistes risquent de prendre des moyens révolutionnaires plutôt qu'évolutifs, comme en Indochine par exemple. En effet, Ernest Côté, délégué canadien à l'ONU, affirme que « the West has little to be proud of in the past record of French administration in French North Africa and much to fear if French policy is not radically and rapidly liberalized.

²³⁸ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 19, 1953*. p. 421, DEA, File 5475-DW-27-40, *General Assembly : An Interim Assessment*, Chairman, Delegation to the General Assembly of the United Nations, to Secretary of State for External Affairs, 14 novembre 1953.

»²³⁹ Le Canada veut jouer un rôle pour influencer son allié français à initier lui-même la décolonisation de manière pacifique. Côté explique aussi que l'expérience canadienne a démontré l'importance d'une évolution paisible vers l'auto-gouvernance. Les révolutions rendent les futures collaborations entre les partis difficiles, sinon impossibles.²⁴⁰ La politique de compromis préconisée par le Canada est donc nécessaire pour prévenir l'attitude négative de ses alliés et pour trouver des solutions satisfaisantes à tous. Pour ce faire, le Canada veut prendre les devants : il souhaite procéder à des consultations et il se donne le mandat d'agir derrière la scène. Dans cette démarche, il s'associe entre autre aux pays scandinaves et latino-américains qui, tout comme lui, tentent de trouver des compromis face à l'enjeu colonial.²⁴¹

D'abord, le gouvernement canadien tente d'utiliser stratégiquement la « quiet diplomacy », c'est-à-dire de se servir de son influence à travers les canaux diplomatiques plutôt que de s'opposer publiquement à son allié. L'historien Robin Gendron rapporte qu'à l'été 1952, le Canada se tourne vers les membres de l'OTAN et suggère de faire pression en privé sur la France en l'incitant à trouver un compromis avec les nationalistes de l'Afrique du Nord.²⁴² Cette initiative canadienne est alors supportée par les États-Unis. Pourtant, la tactique est un échec. En effet, la France refuse de discuter de l'enjeu de ses colonies avec les autres pays prétextant comme toujours qu'il s'agit d'un problème de

²³⁹ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 19, 1953*. p. 415, DEA, File 5475-DW-27-2-40, *Final Report on Agenda Items no. 56 entitled "The Tunisian Question" and no. 57 entitled "The Question of Morocco"*, Final Report by First Committee, United Nations General Assembly, 3 décembre 1953.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 411.

²⁴¹ *Ibid.*

²⁴² Robin S. Gendron. *Towards a Francophone Community: Canada's Relations with France and French Africa, 1945-1968*. p. 22.

juridiction interne et que c'est à elle seule de le régler. Pour ne pas piquer la susceptibilité de son allié français, le Canada comprend qu'il est préférable pour les pays de l'OTAN de ne pas intervenir dans le débat nord-africain malgré les risques encourus.

Ensuite, dans le but de susciter la coopération entre les membres de l'ONU, le Canada continue ses efforts pour « bring about a measure of agreement between non-administering powers and administering authorities by seeking to modify the stands of both sides. »²⁴³ Cette fois, le Canada élabore un peu plus sa tactique médiatrice et cible des collaborateurs neutres qui pourraient s'efforcer avec lui de trouver des compromis. Ces collaborateurs possibles sont : les pays latino-américains, tels que le Brésil ; les pays scandinaves, particulièrement la Norvège et le Danemark; ainsi que la Nouvelle-Zélande²⁴⁴, aussi membre du Commonwealth. Ainsi, le Canada s'associe à ces délégations « middle of the road »²⁴⁵ afin d'en arriver à des compromis. À l'intérieur du quatrième comité, la délégation canadienne joue un rôle limité tentant tant bien que mal de maintenir une position indépendante entre les groupes coloniaux et anti-coloniaux en compagnie des délégations scandinaves et, à quelques reprises, latino-américaines. En

²⁴³ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 19, 1953*. p. 338, Privy Council Office, *Canadian Policy on Major Issues at the Eighth Session of the United Nations General Assembly*, Memorandum from secretary of State for External Affairs to Cabinet, 1953.

²⁴⁴ La Nouvelle-Zélande a toutefois une interprétation différente de la clause de compétence, mais elle n'a pas d'association directe avec la France, ce qui facilite sa prise de position sur l'Afrique du Nord.

²⁴⁵ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 19, 1953*. p. 410, DEA, File 5475-DW-27-2-40, *Final Report on Agenda Items no. 56 entitled "The Tunisian Question" and no. 57 entitled "The Question of Morocco"*, Final Report by First Committee, United Nations General Assembly, 3 décembre 1953.

fait, la délégation canadienne supporte la moitié des 22 résolutions adoptées par le comité IV.

Durant la huitième session de l'Assemblée générale, les alliés de l'Ouest, en particulier la France et les États-Unis, rendent laborieuse la mise en œuvre de la stratégie de médiation canadienne. D'abord, la délégation française prend le risque calculé de décourager toute proposition de compromis portant sur l'Afrique du Nord en misant sur le fait que les pays arabes seront incapables de suggérer des résolutions modérées pouvant être adoptées par l'Assemblée²⁴⁶. Sa tactique s'avère un succès. De surcroît, par le passé, la politique canadienne s'était, plus souvent qu'autrement, alignée avec celle des États-Unis. Or, durant les années 1950, les États-Unis adoptent une position rigide concernant le Maroc et la Tunisie tandis que le Canada est plus libéral par rapport à la question coloniale.²⁴⁷ En janvier 1953, Dwight Eisenhower devient président des États-Unis et nomme John Foster Dulles au poste de secrétaire d'État. Ce changement au sein de l'administration états-unienne, particulièrement la personnalité et la politique étrangère de Dulles, amène une problématique dans les relations entre le Canada et son voisin du sud.²⁴⁸ Lors de la huitième session de l'Assemblée, les États-Unis font volte-face sur leur position quant à la décolonisation et se rangent du côté de la France dans le but d'obtenir son appui lors de votes subséquents. Ils adoptent une interprétation

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 407.

²⁴⁷ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 18, 1952*. p. 459, DEA, File 5475-DW-19-40, *Seventh Session General Assembly*, Permanent Representative to the United Nations to Secretary of State for External Affairs, 31 décembre 1952.

²⁴⁸ English, John. *The Worldly Years: The Life of Lester Pearson, Volume 2*. Toronto, A.A. Knopf Canada, 1992. p. 120.

restreinte de l'article 2(7) quant à la clause de juridiction domestique. Cette nouvelle attitude des États-Unis, à l'encontre de leur position précédente, choque les fervents défenseurs de l'auto-détermination. Ce « new look »²⁴⁹ de la politique étrangère des États-Unis est problématique pour le Canada qui fait la promotion d'attitudes, selon lui, raisonnables auprès du groupe arabo-asiatique. La direction responsable de l'ONU au sein du ministère des Affaires extérieures explique que « one of our general objectives at the United Nations is to instil in the Arab-Asian group a sense of responsibility and a willingness to accept moderate proposals »²⁵⁰. Il est donc difficile pour le Canada de justifier une attitude de compromis si les pays occidentaux, et particulièrement les États-Unis, ne sont pas prêts à faire de même. La direction de l'ONU du ministère ajoute que « insofar as we are serious about the exercise of Bridging the Gap, the adoption of a very rigid position and the use of bloc voting should, it would seem, be avoided »²⁵¹. En d'autres mots, il faut montrer le bon exemple et ne pas faire ce qui est reproché au bloc arabo-asiatique. Toutefois, le Canada ne détient pas l'autorité suffisante pour convaincre ses alliés de suivre cette ligne modérée qu'il préconise. De plus, il est encore plus difficile pour le Canada de réaliser ses objectifs si cela signifie qu'il doit s'opposer aux États-Unis qui ont changé leur position depuis la dernière session de l'ONU.

²⁴⁹ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 19, 1953*. p. 421, DEA, File 5475-DW-27-40, *General Assembly : An Interim Assessment*, Chairman, Delegation to the General Assembly of the United Nations, to Secretary of State for External Affairs, 14 novembre 1953.

²⁵⁰ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 19, 1953*. p. 290, DEA, File 5475-DW-19-1-40, *Final Report on Item 60 Question of Tunisia*, Report by First (Political) Committee, Seventh Session of the United Nations General Assembly, 15 janvier, 1953.

²⁵¹ *Ibid.*

D'autre part, la délégation canadienne observe une amélioration de l'approche générale des pays anti-coloniaux lors de cette session.²⁵² D'abord, quelques délégations ne suivent plus complètement une ligne extrême et tente une approche qui est plus rationnelle selon la perspective canadienne. Cette approche se manifeste dans leur discours qui se fait plus indulgent lors des rencontres du Comité IV, par exemple au sujet de la Fédération d'Afrique Centrale que le Royaume-Uni ne veut pas discuter publiquement. Il semble même que les pays arabes, asiatiques et latino-américains sont plus modérés dans la poursuite de leur objectif global de « wiping colonialism off the earth »²⁵³. En effet, d'après le représentant permanent à l'ONU pour le Canada, David M. Johnson, certaines délégations comprennent que l'adoption de résolutions ne peut, par elle-même, pas leur permettre d'atteindre leurs objectifs et certaines d'entre elles sont dorénavant prêtes à accepter que la décolonisation se fasse graduellement plutôt que par une révolution brutale. De plus, Johnson ajoute que la valeur du comité IV n'est pas à première vue très apparente, si ce n'est que « [to] provide the middle and small nations with an opportunity to let off steam about colonial problems »²⁵⁴, ce qui peut sembler loin de son rôle en tant qu'organe de résolution de conflits.

²⁵² Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 19, 1953*. p. 431-432, DEA, File 5475-DW-27-40, *General Assembly : An Interim Assessment*, Chairman, Delegation to the General Assembly of the United Nations, to Secretary of State for External Affairs, 14 novembre 1953.

²⁵³ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 19, 1953*. p. 442-443, DEA, File 50121-B-40, *General – An Assessment of the Second Half*, Chairman, Delegation to the General Assembly of the United Nations, to Secretary of State for External Affairs, 10 décembre 1953.

²⁵⁴ Donald Barry, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *DREC, Volume 19, 1953*. p. 432, DEA, File 5475-DW-27-40, *General Assembly : An Interim Assessment*, Chairman, Delegation to the General Assembly of the United Nations, to Secretary of State for External Affairs, 14 novembre 1953.

La huitième session de l'ONU démontre que la dichotomie entre l'Est et l'Ouest n'est pas aussi marquée que les divergences à l'intérieur même du bloc de l'Ouest sur la décolonisation. Le représentant permanent à l'ONU pour le Canada, Johnson, observe que « colonial questions have again this year brought to light (...) the fact that the gulf between East and West is not always uppermost [but that] the gulf between groups within the free world community on colonial issues can be deeper »²⁵⁵. En effet, le Canada a plus de facilité à collaborer et à atteindre des compromis avec le pays anti-coloniaux qu'avec ses alliés du bloc de l'Ouest. Ainsi, cette difficulté à obtenir l'appui de ses alliés démontre bien que l'approche médiatrice du Canada n'est pas le désir de ses collaborateurs de l'Ouest. C'est plutôt une initiative canadienne qui ne peut fonctionner qu'avec une volonté commune, d'une part des pays alliés et d'autre part des pays anti-coloniaux.

2.8 La période de « détente »

La neuvième session de l'Assemblée générale en 1954 amène une période de détente dans les relations Est-Ouest. La délégation canadienne à l'ONU reçoit ses instructions et doit

seek to moderate the inevitable disagreements between those countries that administer trust territories or colonies and those that do not and are critical of the administering powers.²⁵⁶

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 433.

²⁵⁶ Greg Donaghy et Ted Kelly, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 20, 1954*. p. 185, Privy Council Office, Vol. 242, Cabinet Document no. 187-54, *Instructions for the Canadian Delegation to the Ninth Session of the General Assembly of the United Nations*, Memorandum from Secretary of State for External Affairs to Cabinet, 7 septembre 1954.

Les puissances coloniales sortent gagnantes de la neuvième session de l'Assemblée générale. Cette situation inhabituelle est causée par deux facteurs.²⁵⁷ Premièrement, l'étroite collaboration entre les États-Unis et le Royaume-Uni permet d'atteindre un niveau d'accommodement et de coordination remarquable. La grande influence de ces deux pays sur l'Assemblée dépasse pour la première fois le conflit Est-Ouest et s'étend jusqu'au domaine colonial. Les deux délégations ont besoin l'un de l'autre. Deuxièmement, il semble aussi y avoir moins de tensions entre les pays aux positions divergentes quant à l'enjeu colonial. C'est en partie à cause du changement de gouvernement en France, en 1954, puisque le nouveau premier ministre français, Pierre Mendès France, est plus conciliant et a une attitude plus libérale envers l'Afrique du Nord. Réagissant aux pressions internationales, le gouvernement français prend le chemin de la négociation et de la réforme au lieu d'utiliser des mesures répressives sur ses colonies de l'Afrique du Nord. Devant cette amélioration dans l'approche française, les pays arabes adoptent une attitude plus modérée en laissant la chance au nouveau gouvernement tout en s'assurant de garder l'enjeu présent sur la scène internationale.²⁵⁸

Finalement, l'année 1955 est une année charnière pour la décolonisation de l'Afrique du Nord. En effet, en juillet 1955, la France approuve la Convention franco-tunisienne qui remet dans une large mesure l'autonomie à la Tunisie. De manière

²⁵⁷ Greg Donaghy et Ted Kelly, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 20, 1954*. p. 347, DEA, File 5475-DW-33-40, *Delegation Assessment of the Ninth General Assembly*, Permanent Representative to United Nations to Secretary of State for External Affairs, 22 décembre 1954.

²⁵⁸ Greg Donaghy et Ted Kelly, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 20, 1954*. p. 356, DEA, File 5475-DW-33-40, *Outline of Delegation Assessment of the Ninth General Assembly*, Permanent Representative to United Nations to Secretary of State for External Affairs, 20 décembre 1954.

analogue, en novembre 1955, la déclaration de La Celle-Saint-Cloud prévoit l'indépendance prochaine du Maroc et amorce les négociations pour ce faire. Conséquemment, la Tunisie et le Maroc obtiennent leur indépendance en mars 1956. Par contre, la situation en Algérie est de plus en plus tumultueuse et un mémorandum de la direction européenne du ministère des Affaires extérieures mentionne la crainte du Canada que « having given cake to the Tunisians and held out a similar prospect to the Moroccans, can France expect the Algerians to be content to lick the dish »²⁵⁹.

Cette période de détente dans le contexte de décolonisation est bienvenue par le Canada. En effet, pour celui-ci, la question coloniale est un irritant. Pour le Canada, il y a des enjeux plus importants que celui de la décolonisation, par exemple le désarmement. Cette pause lui permet de concentrer son énergie sur des questions qu'il considère davantage prioritaires plutôt que de perdre son temps à travailler sur un compromis colonial.

Durant la période de 1950 à 1954, la politique canadienne à l'égard de la décolonisation est en transition, mais elle reste hésitante. Le Canada fait de petits pas vers une approche plus directe sur le sujet colonial. C'est dans ce contexte qu'il constate de nombreuses contradictions au sein de sa politique extérieure. En fait, le Canada n'a pas

²⁵⁹ BAC, RG 25, Fonds du Ministère des Affaires extérieures, Vol. 4421, File 12177-40 part 1, *French Territories in North Africa*, Memorandum from the European Division to the Secretary of State for External Affairs, 21 juillet 1955.

de politique claire et sa tactique du cas par cas lui permet de garder un équilibre au profit de ses intérêts nationaux. Cette position de funambule l'oblige à balancer sa politique étrangère entre ses différents intérêts qui sont parfois en contradiction.

D'autre part, réalisant peu à peu la précarité de la colonisation, le Canada commence à penser à long terme. Il ne veut pas s'aliéner l'opinion internationale des pays anti-coloniaux, dont la ligue arabe et le groupe afro-asiatique. Sur le principe d'auto-détermination, un mémorandum de la direction européenne du Ministère explique que le Canada comprend qu'il doit se munir d'une position forte, sinon « we might endanger our carefully cultivated reputation for objectivity in discussions on trust and dependent territories and we would run the risk of being classed as a colonial sympathizer or an unconvinced advocate of self-government »²⁶⁰. Cette situation comporte de nombreux défis pour le Canada qui tente de toujours prendre en compte la réalité, d'une part des colonisateurs et de l'autre des colonisés. Par contre, ce même mémorandum, endossé par John W. Holmes, ajoute que l'appui à ses alliés reste prioritaire pour le Canada et que « This consideration probably outweighs any advantages that might be gained in relations with the Arab-Asian nations »²⁶¹. En effet, le Canada est dorénavant étroitement lié militairement et politiquement à ses partenaires de l'OTAN, dont la France.

²⁶⁰ BAC, RG 25, Fonds du Ministère des Affaires Extérieures, Vol. 4421, File 12177-40, part 1, *Inscription of the Algerian Question to the Agenda of the Tenth Session of the United Nations General Assembly*, Preliminary Assessment from the European Division to the Under-Secretary of States for External Affairs, 23 août 1955.

²⁶¹ *Ibid.*

Cette période d'hésitation du Canada quant à sa politique coloniale envers l'Afrique sera suivie d'une prise de position ferme et de la mise en œuvre d'une politique coloniale claire pour réagir au phénomène qui s'étend sur le continent africain. En effet, quels gestes concrets posera le Canada pour concrétiser son discours et comment jouera-t-il un rôle actif sur la scène internationale dans les débats concernant l'enjeu de la décolonisation?

- CHAPITRE TROIS -

La période de prise de position : 1955 - 1960

La région de l’Afrique du Nord, empreinte de nationalisme arabe, est différente du reste du continent surnommé l’Afrique « noire ». Géographiquement, ces régions sont séparées par le désert du Sahara qui joue pourtant un rôle de chaînon plutôt que de barrière à la décolonisation. Le déroulement des événements en Afrique du Nord, tel que décrit dans le chapitre précédent, démontre la force du mouvement anti-colonial et pousse le Canada à se tourner vers l’Afrique sub-saharienne. Celui-ci comprend qu’il est plus avantageux de s’y associer que de s’y opposer évitant ainsi la confrontation avec le bloc afro-asiatique qui émerge de l’ère post-coloniale. Graduellement, la décolonisation s’étend et devient une réalité qui va bouleverser l’ordre existant. La période de décolonisation de l’Afrique sub-saharienne qui débute à partir de 1955 sera décrite plus tard par le premier ministre britannique Harold Macmillan comme « un vent de changement »²⁶².

Durant la période de 1955 à 1960, la politique canadienne à l’égard de la décolonisation subit un changement. Dorénavant, le principe anti-colonial ne peut plus être ignoré par le Canada. Celui-ci doit accepter que le mouvement de décolonisation est là pour rester jusqu’à ce que l’Afrique en entier soit indépendante. L’indépendance du Ghana et de la Guinée en est un bon exemple. Il devient alors évident que la politique

²⁶² BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 5555, File 12684-40, *African Grouping and African Unity*, 19 juin 1962.

canadienne, quant à l'enjeu colonial, doit devenir constante aussi bien face à ses alliés de l'Ouest que face à ses futurs partenaires de l'Afrique. Cette politique doit être claire et ferme, et non plus improvisée selon l'air du temps.

3.1 La conférence de Bandung

En avril 1955, la conférence de Bandung en Indonésie est un événement marquant et historique pour la décolonisation. Sommet post-colonial entre les dirigeants de 29 pays de l'Afrique et de l'Asie, cette conférence exprime le rejet de l'intervention impérialiste et constitue une déclaration d'indépendance des peuples asiatiques et africains. Un autre facteur est que cette conférence constitue aussi une manifestation des tensions entre l'Est et l'Ouest qui sont très présentes entre les représentants des pays afro-asiatiques.²⁶³

Avant même le début de la conférence, le ministère des Affaires extérieures s'inquiète de voir tourner cette rencontre en événement anti-occidental. Ainsi, à la suggestion du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Jules Léger, le premier ministre Louis St-Laurent envoie un télégramme de « bonne chance » à Sukarno (né Koesno Sosrodihardjo) l'organisateur de la conférence et alors le président de l'Indonésie, pays hôte de l'événement. Cette initiative a comme objectif de démontrer l'attitude sympathique du Canada et d'inciter les participants à la conférence à être moins

²⁶³ Derek McDougall et Antonia Finnane, éd. *Bandung 1955 : Little Histories*. Victoria, Monash University Press, 2010. p 29.

enclins à attaquer les nations de l'Ouest²⁶⁴. Le Canada est le seul pays occidental à envoyer un tel message²⁶⁵, un indice que celui-ci croit avoir un rôle actif à jouer dans le domaine de la décolonisation. Ce message, court mais lourd de sens, est rendu public après l'ouverture de la conférence :

I would like to convey through you the good wishes of the people and Government of Canada for the success of the Conference. I hope that the Conference will contribute to the welfare of the people of Asia and Africa and promote the settlement by peaceful means of all disputes likely to endanger the maintenance of international peace and security.²⁶⁶

Le Canada veut montrer qu'il s'intéresse aux sujets qui seront discutés, entre autres la rivalité Est-Ouest de la guerre froide, puisque ceux-ci ont un impact sur la sécurité internationale. De plus, contrairement à son voisin états-unien qui considère qu'un pays est soit avec eux ou contre eux dans la guerre froide, le Canada accepte qu'un pays, tel que l'Inde par exemple, soit non-aligné. Ainsi, le Canada perçoit la conférence comme une évolution naturelle et un forum pour discuter de problèmes communs²⁶⁷ mais voit aussi le danger que la rencontre dégénère en vitupérations anti-occidentales. De plus, il désire supporter ses partenaires du « nouveau » Commonwealth, d'autant plus que la conférence est initiée par cinq pays asiatiques, dont trois sont membres du Commonwealth (Inde, Pakistan et Ceylan). Ensuite, le Canada considère d'un bon œil

²⁶⁴ BAC, RG 25-G-2, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7720, File 12173-40 part 2.1, *Asian-African Conference*, Memorandum from Jules Léger to the Prime Minister, 13 avril 1955.

²⁶⁵ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7720, File 12173-40 part 3.2, *Bandung Conference*, 16 juin 1955.

²⁶⁶ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7720, File 12173-40 part 2.2, *Asian-African Conference*, 18 avril 1955.

²⁶⁷ BAC, RG 25-G-2, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7720, File 12173-40 part 2.1, *Asian-African Conference*, From Secretary of State for External Affairs to High Commissioner in India, 12 avril 1955.

que la conférence se tienne sous le leadership du premier ministre de l'Inde, Jawaharlal Nehru, avec qui le premier ministre St-Laurent entretient une relation étroite.²⁶⁸ Le Canada est conscient que l'approche de Nehru est plus modérée, en comparaison avec celle de la Chine communiste qui a aussi tenté d'obtenir la direction de la conférence. Pour le Canada, la conférence ne peut être constructive qu'avec la participation active de l'Inde.²⁶⁹ Dans ce sens, le Canada se sert de son allié indien comme porte-parole du Commonwealth. Il espère qu'il va ainsi calmer les attaques dirigées contre l'Ouest et faire contrepoids à la Chine. Par ailleurs, l'historien canadien Ryan Touhey mentionne que l'intention de démontrer plus de sympathie envers la vision de l'Inde quant aux enjeux coloniaux de l'Asie et de l'Afrique, fait partie de la stratégie canadienne, proposée par Reid, pour améliorer les relations canado-indienne.²⁷⁰

Cet appui public à la conférence illustre un changement majeur dans la politique canadienne envers la décolonisation alors que sa position consistait précédemment à soutenir avant tout la souveraineté des puissances colonisatrices. Par ce geste, il donne ouvertement son appui à une conférence anti-coloniale. Dans son télégramme, le Canada va même jusqu'à dire qu'il est important que le principe d'auto-détermination des pays d'Afrique et d'Asie soit directement de leurs propres sorts, indépendamment de l'influence occidentale²⁷¹. Par contre, le ministère des Affaires extérieures envoie des instructions à tous ses postes en Asie (n'en ayant aucun en Afrique) pour guider ses

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ *Ibid.*

²⁷⁰ Ryan Touhey. *Dealing with the Peacock : India in Canadian Foreign Policy, 1941-1976*. p. 192.

²⁷¹ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7720, File 12173-40 part 2.2, *The Canadian Attitude Towards the Asian-African Conference*, 18 avril 1955.

officiers dans leurs démarches diplomatiques, lesquels doivent s'efforcer de contrer les tactiques communistes utilisées lors de la Conférence²⁷². Ceux-ci doivent saisir les occasions qui se présentent pour influencer le gouvernement en place et éviter les critiques envers la politique de l'Ouest. En effet, c'est ce qui compte vraiment pour le Canada, et non pas d'encourager le mouvement de décolonisation. Le pays joue donc sur deux plans à la fois et ce geste peut même être qualifié d'hypocrite. Par contre, le télégramme canadien est reçu favorablement par le gouvernement indonésien et la presse du pays.

La conférence afro-asiatique conclut que l'achèvement de la décolonisation sous toutes ses formes est une priorité pour les participants. Lors de cette réunion d'envergure, les pays non-alignés (donc neutres en ce qui concerne la rivalité Est-Ouest) condamnent le colonialisme et les pays colonisateurs. Pourtant, le Canada évalue positivement la conférence, voyant en elle un pas vers la réconciliation pour que les pays nouvellement indépendants acceptent de coopérer avec l'Ouest sans avoir en arrière-pensée le colonialisme qui a entaché les relations jusqu'à présent.²⁷³ En fin de compte, la décision du Canada de soutenir publiquement cette conférence n'est pas une affirmation de son adhésion au principe d'auto-détermination, mais consiste plutôt en une stratégie pour éviter les débordements extrémistes et favoriser les intérêts occidentaux.

²⁷² BAC, RG 25-G-2, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7720, File 12173-40 part 2.1, *Asian-African Conference*, From the Office of the High Commissioner for Canada in Canberra to the Secretary of State for External Affairs, 14 avril 1955.

²⁷³ Greg Donaghy, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 21, 1955*. p. 1625, DEA, File 12173-40, *Asian-African Conference, Secretary of State for External Affairs to Heads of Posts Abroad*, 27 juillet 1955.

3.2 L'éveil de l'Afrique sub-saharienne

La conférence de Bandung, l'imminente accession à l'indépendance du Maroc et de la Tunisie ainsi que l'admission à l'ONU de nouveaux pays émergeant du colonialisme sont des évènements qui assènent un coup de réalisme au Canada quant à l'enjeu de la décolonisation en Afrique. Celle-ci force le Canada à considérer une vision à plus long terme. En 1955, le ministère des Affaires extérieures se penche sur les relations canadiennes avec « l'Afrique en éveil »²⁷⁴. Il commence à voir le potentiel d'établir des relations avec les pays africains qui pourraient émerger du monde colonial.

Dans un mémorandum du 6 septembre 1955, le sous-secrétaire d'État, Jules Léger, se révèle très réaliste envers la situation mondiale et considère les désavantages de la décolonisation à long terme pour le Canada. En faisant le bilan de l'expérience nord-africaine, il écrit : « I believe that the policy of the French Government in North Africa during the last few years has been unimaginative, erratic and at times unrealistic. In the long run, it could have disastrous effects »²⁷⁵. Même si la marge de manœuvre du Canada est faible par rapport à cet enjeu, il est dans son intérêt de tenter d'amoinrir les situations

²⁷⁴ Greg Donaghy, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Documents Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER), Volume 22, Tome I, 1956-1957*, Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2001. p. 1387, DEA, File 12354-40, *Canadian Relations with an Awakening Africa*, Memorandum from Jules Léger Under-Secretary of State for External Affairs to Secretary of State for External Affairs, 9 décembre 1955.

²⁷⁵ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 4421, File 12177-40 pt. 1, *The Algerian Question*, Memorandum from Under-Secretary of State for External Affairs to European Division by Jules Léger, 6 septembre 1955.

conflictuelles créées par les mésententes coloniales²⁷⁶. Il avoue que le mouvement de décolonisation qui est en branle ne s'arrêtera que lorsque le continent africain sera entièrement indépendant et il ajoute naïvement que ce changement affectera grandement l'équilibre de pouvoir international. Il mentionne qu'il est nécessaire de prendre sérieusement en considération l'enjeu colonial pour prévenir l'affaiblissement de l'Ouest. Toutefois, il reconnaît que ce ne serait pas dans l'intérêt canadien que ses alliés colonisateurs soient secoués et que « power[s] would be shaken considerably »²⁷⁷. Le Canada prend conscience que la décolonisation est inévitable et que les colonisateurs doivent tôt ou tard faire face à la perte de leurs empires. Par contre, ce n'est pas le rôle du Canada de pousser ses alliés en bas du précipice, mais plutôt de préparer le terrain pour que la descente fasse moins mal, c'est-à-dire prévoir l'après-décolonisation. En effet, les intérêts du bloc de l'Ouest et de l'OTAN seront mieux servis si le Canada conserve une amitié, ou au moins, une position de neutralité, avec les pays anti-coloniaux.

D'un autre point de vue, en 1955, le Canada, plus pro-actif, tente de voir les aspects positifs de la décolonisation. Il commence à comprendre les avantages que la décolonisation africaine pourrait lui apporter à long terme, particulièrement d'un point de vue commercial. Le ministère du Commerce est déjà présent en Afrique sub-saharienne depuis plus longtemps et sur un étendu géographique plus large. Il y a, par exemple, une

²⁷⁶ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 4421, File 12177-40 pt. 1, *The Algerian Question*, Memorandum from Under-Secretary of State for External Affairs to European Division by Jules Léger, 6 septembre 1955.

²⁷⁷ *Ibid.*

délégation commerciale installée au Congo depuis 1946²⁷⁸, alors que le ministère des Affaires extérieures commence à peine à s'intéresser à cette région.²⁷⁹ En effet, il y a, dans les territoires colonisés, un énorme potentiel économique qui, à cause du contrôle des empires, est jusqu'alors resté presque inaccessible au Canada. Une entente commerciale à taux préférentiel donne certains avantages économiques au Canada pour échanger avec les territoires africains de l'Empire britannique, par contre, elle restreint aussi le commerce canadien avec les territoires colonisés à l'extérieur de la zone britannique, par exemple avec le Congo belge.²⁸⁰ Le fonctionnaire et expert canadien en relation Est-Ouest pour le ministère des Affaires extérieures, R.A.D. Ford, affirme :

We fully recognize the increasing economic, strategic and political significance of the African continent and we expect that within the next few years it will emerge as an important element in international affairs.²⁸¹

Il considère que l'ouverture de nouveaux marchés, dès que les territoires seront indépendants, constitue une occasion d'affaire pour le Canada. C'est d'ailleurs une raison de plus pour garder ces marchés sous l'influence de l'Ouest.

Dans un mémorandum du 9 septembre 1955, au sous-secrétaire d'État adjoint, John Holmes de la direction des Nations unies du ministère des Affaires extérieures, tente d'exprimer clairement la politique canadienne envers les colonies et fait un bilan de la

²⁷⁸ Kevin A. Spooner. *Canada, the Congo Crisis, and UN Peacekeeping, 1960-64*. Vancouver, UBC Press, 2009. p. 15.

²⁷⁹ Les documents du ministère du Commerce démontrent que, depuis 1932, il existe un intérêt des gens d'affaires pour les colonies d'Afrique de l'Ouest, principalement celles du Royaume-Uni, dont la Côte-de-l'Or. (BAC, RG20-A-3, Fonds du ministère du Commerce, Vol. 721, File 7-237).

²⁸⁰ Kevin A. Spooner. *Canada, the Congo Crisis, and UN Peacekeeping, 1960-64*. p. 14.

²⁸¹ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 3270, File 6386-40 part 1. Despatch no. S-526 to the Canadian Ambassador in Brussels from the Secretary of State for External Affairs in Ottawa, 19 octobre 1955.

question²⁸². Il affirme que « it is perhaps essentially a policy of inconsistency, (...) it has been an empiric policy, by which we have attempted to reach pragmatic solutions (...) this has left us free to weigh each case on its merits »²⁸³. Dans ce mémorandum, Holmes affirme que cette politique de « non-politique » est flexible et qu'elle demeure la meilleure solution pour le Canada. En effet, puisqu'il n'est pas prêt à s'opposer ouvertement à ses alliés, le Canada considère que sa meilleure stratégie est d'attendre que les pays colonisateurs prennent eux mêmes conscience que le temps des empires est révolu. Le Canada comprend peut-être aussi qu'il ne peut pas avoir d'influence sur ses alliés puisqu'il n'a pas l'expérience et l'expertise sur le sujet colonial.

Le ministère des Affaires extérieures réalise de l'impact qu'auront les pays africains affranchis sur la scène internationale et qu'il est nécessaire de repenser sa politique contradictoire sur le colonialisme. Malgré cela, en 1955, la décolonisation africaine reste au bas de la liste des priorités de la politique étrangère canadienne, comparativement à celle des régions de l'Asie du Sud-Est et du Moyen-Orient.²⁸⁴ Les hauts dirigeants du Ministère hésitent à changer leur politique de compromis pour ne pas perturber la période de détente qui survient après la neuvième session de l'Assemblée générale de l'ONU, en 1954. Ainsi, la question de la décolonisation est plus que jamais au cœur des

²⁸² BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 4421, File 12177-40 part. 1, Memorandum from the United Nations Division, *Canadian Policy on the Competence of the General Assembly to Discuss Colonial Items and Matters of Domestic Jurisdiction*, 9 September 1955.

²⁸³ *Ibid.*

²⁸⁴ Greg Donaghy, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 22, Tome I, 1956-1957*. p. 1389, DEA, File 12354-40, *Canadian Relations with an Awakening Africa*, Memorandum from Jules Léger Under-Secretary of State for External Affairs to Secretary of State for External Affairs, 9 décembre 1955.

préoccupations de ce qui risque de mal tourner lors de la prochaine session. Dans cette optique, le Cabinet réitère avant la dixième session de l'Assemblée générale de l'ONU que, pour éviter de compromettre cette détente dont il a été question au chapitre précédent, « the need for a conciliatory and mediatory role on the part of the Delegation will be greater than ever »²⁸⁵. Puisque l'enjeu colonial est un important déclencheur des hostilités à l'ONU, la délégation canadienne se doit d'être « as objective as possible and seek a compromise between the legitimate security preoccupations of the colonial powers and the aspirations in many parts of the world for better political, economic and social conditions »²⁸⁶. Par contre, le Ministère décide de répéter la même rengaine au lieu de prendre des initiatives visant à convaincre ses alliés colonisateurs d'affranchir leurs colonies.

Malgré cette hésitation qui caractérise la politique canadienne jusqu'alors, ce mémorandum de septembre 1955 marque les premiers pas du Canada vers une politique claire qui peut s'appliquer de manière générale à cet enjeu. Il constitue l'amorce d'une politique plus réaliste par rapport au nouvel ordre mondial de l'après-guerre. Holmes initie l'idée que le Canada peut jouer un rôle positif au lieu de simplement réagir devant les situations de crises et qu'il peut aussi participer activement au mouvement de décolonisation. Ce mémorandum constitue en fait un début de révolution dans les esprits des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. Pourtant, le raisonnement

²⁸⁵ Greg Donaghy, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 21, 1955*. p. 2, Privy Council Office, *Instructions for the Canadian Delegation to the Tenth Session of the General Assembly of the United Nations*, Memorandum from Secretary of State for External Affairs to Cabinet, 14 septembre 1955.

²⁸⁶ *Ibid.*

n'est pas encore arrivé à maturité et le Canada ne sait pas encore comment agir face à la décolonisation qui se produit très rapidement devant lui. De plus, il n'y a pas une volonté politique de prendre position et d'agir, tant et aussi longtemps que ce n'est pas absolument nécessaire. Le gouvernement a encore son habituel réflexe de croire que ce n'est pas sa place d'intervenir dans le débat colonial.

3.3 La modification du rapport de force international

De 1955 à 1960, il se produit un changement important dans la distribution du pouvoir à travers le monde. Deux facteurs particulièrement liés au phénomène de la décolonisation expliquent ce changement : l'affaiblissement des puissances colonisatrices et l'augmentation en nombre et en influence des pays afro-asiatiques. Ces deux éléments ont une influence indéniable sur la politique coloniale du Canada et le forcent à se réajuster.

Premièrement, les puissances colonisatrices sont en déclin. Les membres de l'alliance de l'Ouest ont un intérêt commun à restreindre l'influence soviétique et, tant que les puissances coloniales jouent ce rôle, l'approche canadienne consiste à appuyer leurs efforts visant à mener la décolonisation de manière ordonnée. Toutefois, depuis déjà quelques années, la prédominance européenne perd de sa force. Selon l'historien de la guerre froide, John Darwin, entre les années 1954 et 1956, la France et le Royaume-Uni

n'ont plus la capacité de maintenir l'ordre dans les territoires colonisés²⁸⁷. En 1956, la crise du canal de Suez démontre clairement le déclin de ces deux empires. Cet événement est un échec pour les deux puissances qui tentent de maintenir leur autorité coloniale au Moyen-Orient en reprenant le Canal de Suez nationalisé par le président égyptien, Gamal Abdul Nasser.²⁸⁸ Les colonisateurs ne peuvent pas s'occuper de tous les fronts coloniaux en même temps : en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. Ces deux grandes puissances n'ont plus la capacité d'assumer la mainmise coloniale. C'est un problème majeur qui mine la force de l'alliance de l'Ouest. En effet, l'affaiblissement de la France et du Royaume-Uni affaiblit inévitablement les partenaires transatlantiques²⁸⁹. Cette situation inquiète le Canada qui souhaite qu'ils se concentrent plutôt sur la défense de l'Europe. De plus, le refus du Canada et des États-Unis de supporter ces deux pays lors de la crise de Suez a un sérieux impact sur la relation interalliée au sein de l'OTAN. Robin Gendron explique que le Canada tente, dans les années qui suivent, de reconstruire ce lien avec ses alliés mais que celui-ci ne sera jamais aussi fort qu'avant la crise.²⁹⁰ Par ailleurs, cet événement lui apporte une certaine crédibilité auprès du bloc non-aligné qui voit le

²⁸⁷ John Darwin. « Diplomacy and Decolonization ». *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, Vol. 28, No. 3, 2000. p. 15.

²⁸⁸ Pour en connaître plus sur l'implication du Canada dans le contexte de la Crise de Suez, consulter : James George Eayrs. *The Commonwealth and Suez*. New York, Oxford University Press, 1964. 484 p.; et Michael Kiernan Carroll. *Pearson's peacekeepers : Canada and the United Nations Emergency Force, 1956-1967*. Vancouver, UBC Press, 2009. 229 p.

²⁸⁹ Michael D. Stevenson, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER), Volume 25, Tome II, 1957-1958*. Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2004. p. 1027, DEA, File 50128-40, *A Re-examination of the Balance of Power*, Memorandum by R.A.D. Ford Ambassador in Colombia to Secretary of State for External Affairs, 15 octobre 1957.

²⁹⁰ Robin Gendron. *Towards a Francophone Community: Canada's Relations with France and French Africa, 1945-1968*. p. 40.

Canada condamner ouvertement les actions de ses alliés colonisateurs. Après cet épisode, le Canada éprouve une plus grande confiance pour intervenir ouvertement sur la scène internationale.

Deuxièmement, l'influence des pays afro-asiatiques s'accroît. Le renforcement de ce groupe à l'ONU est une conséquence indirecte du principe d'universalité au sein de l'Organisation que le Canada a supporté depuis sa création. Dans ses mémoires, Paul Martin, membre de la délégation canadienne à l'ONU dans les années 1950, parle de « Breaking the Deadlock »²⁹¹ qui restreint l'admission universelle à l'ONU. Cette idée ne fait pas l'unanimité auprès de ses alliés. D'un côté, les États-Unis s'y opposent puisque des pays communistes seraient admis à l'ONU, tandis que la France et le Royaume-Uni sont aussi réticents puisque cette idée risque de faire admettre de nombreuses anciennes colonies. Cette initiative canadienne, adoptée en 1955 par l'Assemblée générale, ouvre la porte des Nations unies aux pays émergents. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, il n'existe que deux camps : le bloc communiste et le bloc capitaliste. Or, un troisième bloc, celui des non-alignés, émerge des anciennes colonies d'Asie et d'Afrique. Celui-ci prend de la force sur la scène internationale et amplifie la voix du bloc anti-colonialiste. Même si le bloc des non-alignés est loin d'être homogène, ses membres s'entendent parfaitement sur un point : la nécessité d'en finir avec la colonisation. D'après R.A.D. Ford, le Canada doit reconnaître « that the countries of Asia, Africa and the Middle East now constitute a really vital sector of world opinion (...) [and] that they can serve our

²⁹¹ Paul Martin. *A Very Public Life, Volume II*. Toronto, Deneau Publishers, 1985. p. 178.

cause just as effectively if they remain neutral²⁹². Ainsi, le bloc de l'Ouest, qui ne peut se permettre de s'aliéner ces pays, doit sauvegarder l'Afrique dans sa sphère d'influence.

Dans cette optique, les pays qui n'ont pas de colonies, tels que le Canada, peuvent utiliser leur influence auprès du bloc des non-alignés. En collaborant avec les pays neutres et en faisant le lien entre les pro-coloniaux et les anti-coloniaux, le Canada veut entretenir sa relation avec ce nouveau bloc afin qu'il ne se range pas du côté du bloc de l'Est. Le Canada est appelé à jouer un rôle de recruteur pour l'Ouest dans le cadre de cette compétition entre les superpuissances. De plus, l'amitié entre le Canada et les pays anti-coloniaux est importante pour l'après-décolonisation. À partir de 1955, le Canada travaille donc très fort pour construire une relation d'amitié avec ces nouveaux pays et pour s'assurer de leur fidélité.²⁹³

R.A.D. Ford en vient à la conclusion que la politique étrangère des pays de l'Ouest n'est plus valable et qu'elle doit s'ajuster à la nouvelle réalité si elle veut gagner le conflit idéologique face à l'URSS.²⁹⁴ En effet, la politique étrangère soviétique se tourne graduellement vers le groupe afro-asiatique tandis que le bloc de l'Ouest, mené par les

²⁹² Michael D. Stevenson, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 25, Tome II, 1957-1958*. p. 1030-1031, DEA, File 50128-40, *A Re-examination of the Balance of Power*, Memorandum by R.A.D. Ford Ambassador in Colombia to Secretary of State for External Affairs, 15 octobre 1957.

²⁹³ Greg Donaghy, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 22, Tome I, 1956-1957*. p. 1389-1390, DEA, File 12354-40, *Canadian Relations with an Awakening Africa*, Memorandum from Jules Léger Under-Secretary of State for External Affairs to Secretary of State for External Affairs, 9 décembre 1955.

²⁹⁴ Michael D. Stevenson, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 25, Tome II, 1957-1958*. p. 1026, DEA, File 50128-40, *A Re-examination of the Balance of Power*, Despatch no, 398 from R.A.D. Ford Ambassador in Colombia to Secretary of State for External Affairs, 18 octobre 1957.

grandes puissances coloniales, est perçu plus négativement par le bloc non-aligné. Ces changements reliés au phénomène de la décolonisation ont un impact sur la position adoptée par le Canada. Ce dernier prend conscience que les questions africaines sont des facteurs déterminants dans la balance du pouvoir. Dans le contexte de la guerre froide, l'historien John Lewis Gaddis explique que la décolonisation se présente comme une occasion pour les grandes puissances de contrebalancer le pouvoir²⁹⁵. Par conséquent, l'atteinte à l'indépendance d'un pays ou d'un autre peut faire basculer la balance et mettre en danger le bloc de l'Ouest. En effet, l'historien canadien Sean M. Maloney ajoute que le départ des puissances coloniales lorsque deux pays accèdent à l'indépendance crée « [to] fill power vacuums as they emerged »²⁹⁶ qui mène à la compétition bipolaire. Les fonctionnaires canadiens s'inquiètent que l'URSS « may be able (...) to take swifter advantage of this withdrawal »²⁹⁷.

Le Canada doit considérer que le rapport de force international est modifié. Il doit forcément effectuer des changements s'il veut maintenir la force et l'influence du bloc de l'Ouest sur un continent immense ainsi que s'il veut continuer à jouer un rôle de lien entre les anciens colonisés et les anciens colonisateurs.

²⁹⁵ John Lewis Gaddis. *The Cold War: A New History*. p. 123.

²⁹⁶ Sean M. Maloney. *Canada and UN Peacekeeping: Cold War by Other Means, 1945-1970*. St-Catharines, Vanwell Publishing Ltd, 2002. p. 8.

²⁹⁷ Greg Donaghy, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 22, Tome I, 1956-1957*. p. 1388, DEA, File 12354-40, *Canadian Relations with an Awakening Africa*, Memorandum from Jules Léger Under-Secretary of State for External Affairs to Secretary of State for External Affairs, 9 décembre 1955.

3.4 La démarche vers un rôle plus actif

Lors des préparatifs pour la onzième session de l'Assemblée générale de l'ONU en 1956, le sujet colonial est encore au cœur des préoccupations canadiennes.²⁹⁸ D'abord, le ministère des Affaires étrangères considère une approche plus active pour le Canada. Lors de cette session, la délégation canadienne observe l'impact de l'intérêt soviétique envers le continent africain et de l'entrée des nouveaux membres au sein de l'organisation internationale.

En 1956, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Jules Léger, suggère aux dirigeants du Ministère de jouer un rôle plus actif et de servir d'intermédiaire entre les « good colonials » et les « more sophisticated anti-colonials » dans le but de prévenir que les régions émancipées et colonisées tombent aux mains des communistes.²⁹⁹ Il propose, qu'à la prochaine Assemblée générale, la délégation canadienne utilise plus efficacement son influence morale sur les pays qu'il voit comme étant plus raisonnables de chaque côté. Pour ce faire, le Canada doit avoir des relations plus étroites avec les pays arabes et asiatiques. Le secrétaire d'État, Pearson, se dit d'accord avec les suggestions de Léger, mais il indique que ce sera une opération très délicate et difficile à mettre en œuvre. Dans

²⁹⁸ Greg Donaghy, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 22, Tome I, 1956-1957*. p. 507, DEA, File 5475-W-13-40, *Self-Determination and Colonial Issues in the United Nations*, Memorandum from Under-Secretary of State for External Affairs to Secretary of State for External Affairs, 12 octobre 1956.

²⁹⁹ Greg Donaghy, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 22, Tome I, 1956-1957*. p. 509, DEA, File 5475-W-13-40, *Self-Determination and Colonial Issues in the United Nations*, Memorandum from Jules Léger Under-Secretary of State for External Affairs to Secretary of State for External Affairs, 12 octobre 1956.

un note en marge, il écrit : « We could get into a lot of trouble with both sides in our honest and intelligent broker role! »³⁰⁰ Pourtant, le Canada veut chercher à influencer le débat sur la décolonisation. À titre d'exemple, il saisit l'occasion lorsque les États-Uniens suggèrent d'établir, sous l'égide de l'ONU, un groupe d'experts chargé d'étudier le concept d'auto-détermination.³⁰¹ Pour que les anti-colonialistes ne voient pas cette initiative comme un moyen de ralentir l'application du concept d'auto-détermination, le Canada propose que ce groupe recommande aussi des méthodes efficaces pour sa mise en œuvre. De plus, pour une rare fois, le gouvernement canadien se mêle des affaires coloniales en essayant de persuader certaines puissances administratives de faire preuve d'une plus grande coopération dans le cadre des Nations unies sur les enjeux de décolonisation. Le Canada tente cette approche de manière informelle avec les Britanniques à cause de leur plus grande ouverture et du lien plus étroit qui les unies. Il leur suggère de considérer placer sous tutelle certains de leurs territoires non-autonomes. Dans le cas où la décision serait déjà prise d'accorder l'indépendance à un territoire, il ne suffirait que de demander l'intervention du Conseil de tutelle pour diriger la logistique du processus.³⁰² Cette action permettrait de diminuer la pression sur la puissance administrative et d'obtenir une réaction positive de la part des pays anti-coloniaux. Cependant, cette recommandation demeure sans réponse et c'est un signe que le Canada n'a pas une influence importante sur les grandes puissances, particulièrement par rapport aux affaires coloniales. L'indépendance du Togo français est un autre exemple qui démontre le rôle plus actif que prend le Canada dans les dossiers coloniaux. Ainsi, en

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ *Ibid.*, p. 508.

³⁰² *Ibid.*

1957, il participe à la Commission spéciale des Nations unies ayant le mandat d'étudier la possible annexion du Togo français au Togo britannique.³⁰³

Pourtant, le Canada devient plus insistant à la suite de la onzième session de l'ONU. Il voit la nécessité d'influencer de manière positive ses alliés quant à l'enjeu colonial. Le ministère des Affaires extérieures admet que l'intérêt canadien envers l'Afrique « noire » est grandissante, en raison entre autres de l'exploitation par l'URSS des sentiments anti-colonialistes et de la montée de la force des mouvements d'indépendance³⁰⁴. D'abord, Jules Léger affirme que le continent africain pourrait devenir une des principales cibles de l'Union soviétique dans la présente phase des relations Est-Ouest³⁰⁵. En 1956, le premier secrétaire du parti communiste de l'URSS, Nikita Khrouchtchev prend ses distances envers son prédécesseur en entamant une campagne de déstalinisation. Il tient un discours très anti-colonialiste et montre un plus grand intérêt envers le continent africain que son prédécesseur. Khrouchtchev tente de se rapprocher des leaders du mouvement anti-colonialiste, tels que Nehru qu'il visite en Inde en 1955. De plus, l'URSS utilise graduellement l'aide économique comme instrument politique pour soutenir les mouvements de libérations ou les nouveaux pays. En plus de son aide à l'Égypte pour la construction du barrage d'Assouan, le bloc communiste manifeste un intérêt plus qu'amical envers le Libéria, la Libye et l'Éthiopie. En outre, l'Union

³⁰³ Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Canada et Nations Unies 1945-1975*. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1976. p. 88.

³⁰⁴ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7821, File 12684-40, *Preparation of Basic Paper on Black Africa*, 10 avril 1957.

³⁰⁵ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 4432, File 12530-40 part 1, *French West Africa and French Equatorial Africa*, Memorandum for the Ambassador of Canada in Paris from the Secretary of State for External Affairs, 1 mars 1956.

soviétique est toujours prêt « to swell the anti-colonial chorus »³⁰⁶ et c'est probablement en Afrique sub-saharienne qu'elle va concentrer ses efforts puisque c'est la seule région où le colonialisme persiste toujours à grande échelle. Ensuite, la onzième session de l'Assemblée générale voit l'arrivée de 16 nouveaux membres, des pays pauvres nouvellement indépendants, qui ont tendance à être anti-colonialistes. Dans la même année, s'ajoutent à ces nouveaux membres, le Soudan, la Tunisie et le Maroc. Par conséquent, l'ONU vit un revirement important lors de la onzième session en 1956 : l'organisation passe d'une domination occidentale à une domination des nations émergeant de l'ère coloniale courtisées par les soviétiques. Il devient donc encore plus important pour le Canada de prévenir, autant que possible, la consolidation de ce bloc qui isole l'Ouest et de rechercher des compromis acceptables dans un esprit de coopération afin de minimiser et d'éviter les divisions.³⁰⁷

Dans ce contexte, les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures commencent à prendre conscience que, dans l'état actuel des relations internationales, il n'est plus possible pour le Canada de se désintéresser complètement du monde colonial.³⁰⁸ Pour diriger intelligemment la politique canadienne, il est essentiel de

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ Greg Donaghy, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 22, Tome I, 1956-1957*. p. 517, Privy Council Office, Cabinet Document no. 221-56, *General Instructions for the Canadian Delegation to the Eleventh Session of the General Assembly of the United Nations*, Memorandum from L.B. Pearson Secretary of State for External Affairs to Cabinet, 8 novembre 1956.

³⁰⁸ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 4432, File 12530-40 part 1, Lettre à Jean Désy à l'ambassade du Canada à Paris de R. M. MacDonnell sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, 11 février 1957.

s'impliquer davantage et de s'intéresser aux problèmes auxquels font face les alliés, dont le plus grave et le plus urgent est sans aucun doute le problème colonial.

3.5 La fin de l'approche de conciliation

Lors de l'élection générale du 10 juin 1957, le gouvernement St-Laurent est défait par le Parti progressiste-conservateur de John G. Diefenbaker. Celui-ci a une affection particulière envers le Commonwealth et le Royaume-Uni; il est sensible au rôle canadien à l'ONU; il a une certaine résistance envers les États-Unis; et il est hostile à l'URSS.³⁰⁹ Ce changement au gouvernement demeure en continuité avec les grandes lignes de la politique étrangère déjà établie par ses prédécesseurs³¹⁰. En septembre 1957, le nouveau cabinet approuve les directives à la délégation canadienne à l'ONU en vue de la douzième session:

The Delegation in particular should play the active role which Canada is peculiarly fitted to play in promoting understanding between Western countries and the countries of Asia and Africa in order to prevent the widening of a breach which threatens to weaken the strength of the United Nations.³¹¹

Pourtant, ayant appliqué cette approche du compromis de manière graduelle depuis les sept dernières années, les fonctionnaires de longue date tels que Jules Léger, Charles

³⁰⁹ John Hilliker et Donald Barry. *Canada's Department of External Affairs, Volume 2: Coming of Age, 1946-1968*. p. 137

³¹⁰ H. Basil Robinson. *Diefenbaker's World : A populist in Foreign Affairs*. p. 315.

³¹¹ Michael D. Stevenson, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER), Volume 24, Tome I, 1957-1958*. Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2003. p. 2, Privy Council Office, cabinet Document no. 223-57, *Instruction for the Canadian Delegation to the Twelfth Session of the General Assembly of the United Nations*, Memorandum from Acting Secretary of State for External Affairs to Cabinet, 16 septembre 1957.

Ritchie et John Holmes doutent maintenant de l'efficacité de celle-ci en ce qui concerne le problème colonial.

En effet, lors des douzième, treizième et quatorzième sessions de l'Assemblée générale de l'ONU, les fonctionnaires canadiens observent la faiblesse du bloc de l'Ouest et admettent que la politique canadienne de conciliation n'est plus efficace par rapport à l'enjeu de la décolonisation. Le processus de négociation et de consultation ainsi que la recherche de compromis sont insuffisants et ne mènent souvent nulle part. La délégation canadienne à l'ONU affirme que « the time for postponements and palliatives has passed »³¹². Lors de la treizième session en 1958, la délégation continue sa traditionnelle poursuite du compromis mais constate que ses stratégies conciliatoires sont épuisées, que les autres délégations tiennent pour acquis cette approche et que les pays médiateurs sont las de jouer ce rôle. De plus, les membres de l'Assemblée semblent irrités par cette approche qui dure depuis de nombreuses années sans obtenir de résultats, par exemple en ce qui concerne l'Algérie. Ainsi, la délégation canadienne s'inquiète que sa longue association avec cette approche puisse nuire à sa réputation, tant recherchée, d'être impartiale et positive. Holmes va encore plus loin en affirmant en 1959 que « whether this policy of being a midwife for happy resolutions was a good play for Canadian policy or not, the play no longer works »³¹³. En effet, tel que l'explique l'historien John P.

³¹² Michael D. Stevenson, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 24, Tome I, 1957-1958*. p. 30, DEA, File 5475-DW-52-D-40, *General Assessment*, Extract from Final Report on the Twelfth Session of the General Assembly in New York, n.d. 1957.

³¹³ Michael D. Stevenson, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 24, Tome I, 1957-1958*. p. 61, DEA, File 5475-DW-58-D-

Schlegel, à la fin des années 1950, la place du Canada comme médiateur et conseiller perd de son lustre.³¹⁴ Londres et Washington sont occupés à restaurer l'harmonie à la suite de la crise de Suez et la médiation du Canada n'est pas requise. Pourtant, le Canada prend du temps à changer son approche, même s'il est conscient qu'elle ne fonctionne plus. La raison en est simple, il n'a pas d'alternatives et ne veut pas vexer ses alliés coloniaux. C'est ce qui le retient d'agir concrètement.

Durant cette période, l'attitude des deux groupes s'opposant sur le sujet colonial se durcit et devient plus rigide. D'un côté, fidèles à leurs habitudes, les puissances colonisatrices font très peu d'efforts pour faciliter les compromis. De l'autre côté, le bloc afro-asiatique, plus fort en nombre, est moins disposé à faire des compromis et accepte plus difficilement des propos évasifs. De plus, les espoirs du Canada « that anti-colonialists would mature gracefully have been shaken by their behaviour »³¹⁵ puisqu'ils ont tendance à exagérer dans leurs demandes d'indépendance. Le cynisme grandissant des membres de l'ONU envers l'Organisation diminue sérieusement son prestige et sa force, en plus d'envenimer les tensions existantes. L'ONU ne constitue plus un endroit pour solutionner les questions coloniales.

40, *Thirteenth Session of the United Nations General Assembly*, Draft Memorandum by Assistant Under-Secretary of State for External Affairs, 27 janvier 1959.

³¹⁴ John P. Schlegel. *The Deceptive Ash: Bilingualism and Canadian Policy in Africa, 1957-1971*. p. 5.

³¹⁵ *Ibid.*, p. 62.

Le ministère des Affaires extérieures décide d'adopter un nouveau modus operandi pour mieux réagir devant les aspirations des pays africains.³¹⁶ Dorénavant, une grande partie des négociations doit se faire à l'extérieur du cadre de l'ONU. Pour le Ministère, ce n'est pas la fin du rêve de San Francisco, c'est simplement qu'il existe plusieurs autres moyens de communication, en dehors de l'ONU, pour tenter de régler les conflits. Pour arriver à ses fins, il faut savoir apporter certains changements. Premièrement, un plus grand effort s'impose pour établir plus de contacts personnels à New York ainsi que dans les missions canadiennes à l'étranger. Deuxièmement, le Ministère doit acquérir une meilleure connaissance des problèmes dans les régions colonisées afin de faciliter le rapprochement avec ces pays moins connus. Ainsi, il veut entamer une campagne discrète dans les missions des pays du Commonwealth pour initier, sur la base de l'égalité, des discussions avec les représentants officiels locaux dans l'objectif de faire quelques avancées.³¹⁷

Parallèlement, tentant tant bien que mal de travailler dans l'enceinte de l'ONU, le sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, John Holmes, suggère « [to] budge a little »³¹⁸ par rapport à la politique coloniale canadienne. Il veut que le Canada ait une réputation d'indépendance devant l'enjeu colonial et, pour ce faire, le pays doit être prêt à voter à l'encontre des puissances de l'Ouest de temps à autre. Par ailleurs, Holmes suggère d'être plus dur et moins patients envers les pays anti-coloniaux. Il considère que le Canada s'est montré assez sympathique à leur cause et qu'il peut se

³¹⁶ *Ibid.*, p. 64.

³¹⁷ *Ibid.*

³¹⁸ *Ibid.*

permettre de dire ce qu'il pense quand c'est nécessaire. Ainsi, il peut approcher les anti-colonialistes plus modérés sur lesquels il a plus d'influence, tels que les pays membres du Commonwealth, et les persuader que leur approche agressive ne fait que menacer l'ONU sans rien apporter de positif.³¹⁹

Suivant ce raisonnement, une nouvelle stratégie canadienne veut relier les enjeux coloniaux à l'aide financière internationale.³²⁰ En effet, ces pays émergents demandent de manière insistante aux grandes puissances de l'aide financière ou de l'aide technique pour le développement de leur territoire. Souvent, en même temps qu'ils appellent à l'aide, ils traitent ces mêmes pays de colonialistes rétrogrades. Le Canada veut leur faire comprendre que leur « policy of goading to fury the rich and powerful countries » a plutôt l'effet de « bringing the United Nations into disrepute in weakening the principal arm of their own policy »³²¹. En effet, individuellement, ces petits pays n'ont pas le même pouvoir d'influence. Plus que les autres, ils sont dépendants de l'Organisation puisque c'est grâce à elle s'ils ont une force qui se traduit par une majorité au sein de l'ONU. Par contre, il est stratégique pour l'Ouest d'attirer les petits pays avec des promesses d'aide financière en retour de leur loyauté dans le cadre de la guerre froide. En effet, le bloc des non-alignés ne fait aucune discrimination face à l'aide internationale, qu'elle provienne de l'Ouest ou de l'Est.

³¹⁹ *Ibid.*

³²⁰ *Ibid.*

³²¹ *Ibid.*

Holmes précise toutefois que ce durcissement de l'approche canadienne envers les pays afro-asiatiques, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ONU, ne signifie pas que le rôle du Canada en tant que médiateur est périmé, mais plutôt que cette approche n'est pas suffisante pour réagir aux questions coloniales spécifiquement.³²² Il est donc nécessaire de changer cette stratégie qui perdure depuis quelques années dans ce domaine. En effet, l'indépendance du Ghana et de la Guinée qui survient dans les années suivantes démontre que le Ministère des Affaires extérieures doit être prêt à faire face sur la scène internationale à la venue de ces deux premiers pays qui émergent de l'Afrique subsaharienne.

3.6 L'indépendance de la Côte-de-l'Or britannique (Ghana), une continuité au sein du Commonwealth

En 1957, la Côte-de-l'Or est la première colonie britannique en Afrique subsaharienne à obtenir son indépendance sous le nom de Ghana³²³, et elle est aussi le premier pays de l'Afrique subsaharienne à obtenir son indépendance après 1945. Cet événement soulève de nouvelles questions pour le Canada. Doit-il établir une relation diplomatique avec le Ghana? Doit-il supporter l'acceptation du Ghana au sein du Commonwealth?

³²² *Ibid.*

³²³ En 1957, le Togo britannique, devient aussi partie intégrante du Ghana nouvellement indépendant.

Déjà en 1955, le Royaume-Uni avait annoncé qu'il allait accorder l'indépendance à la Côte-de-l'Or, et subséquemment au Nigeria et à la Fédération Africaine Centrale³²⁴. Au Ghana, le Royaume-Uni collabore avec le mouvement souverainiste et lui accorde son indépendance tout en maintenant une bonne relation avec l'ancienne colonie. Le fait que le leader de l'indépendance du Ghana, Kwame Nkrumah, est ouvertement pro-occidental facilite sans doute l'accession du pays à l'indépendance, laquelle se fait de façon peu mouvementée. Cet événement d'importance est symbolique et constitue un précédent pour les pays anti-coloniaux. Selon les historiens Edward H. Judge et John W. Langdon, la décision britannique de donner l'indépendance au Ghana exalte les aspirations des Africains pour l'auto-détermination³²⁵. Rapidement, le Canada désire établir des relations diplomatiques avec le pays en devenir pour démontrer qu'il reconnaît son nouveau statut. L'indépendance du Ghana est annoncée deux ans avant son indépendance formelle et, dès cette annonce, le Canada accueille favorablement ce nouveau pays. Il affirme alors qu'il veut démontrer aux Africains et aux puissances anti-coloniales qu'il a confiance en la capacité des Africains à se gouverner eux-mêmes ainsi qu'à remplir les conditions pour devenir membre des Nations unies.³²⁶ C'est ainsi que le haut-commissariat du Canada au Ghana est établi le 30 octobre 1957 à Accra et qu'il est

³²⁴ La Fédération de Rhodésie et Nyassaland, aussi appelée la Fédération Africaine Centrale, regroupe les territoires britanniques de Rhodésie du Sud (actuelle Zimbabwe), de Rhodésie du Nord (actuelle Zambie) et du Nyassaland (actuelle Malawi). La fédération est dissoute en 1963. La Zambie et le Malawi obtiennent leur indépendance en 1964 tandis que le Zimbabwe l'obtient définitivement qu'en 1980.

³²⁵ Edward H. Judge et John W. Langdon. *A Hard and Bitter Peace: A Global History of the Cold War*. Upper Saddle River, New Jersey, Pearson Education, 1996. p. 154.

³²⁶ Greg Donaghy, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 22, Tome I, 1956-1957*. p. 1389, DEA, File 12354-40, *Canadian Relations with an Awakening Africa*, Memorandum from Jules Léger Under-Secretary of State for External Affairs to Secretary of State for External Affairs, 9 décembre 1955.

dirigé par un haut-commissaire résident, Ewan W. T. Gill. Cette première mission diplomatique canadienne instaurée sur le continent africain (à l'exception de celle en Afrique du Sud) va lui permettre d'obtenir de l'information de première main afin d'avoir les bons outils pour mieux y contrer la propagande communiste et anti-coloniale.³²⁷ Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France établissent aussi en 1957 des ambassades à Accra.

L'indépendance du Ghana soulève la problématique des procédures d'admission des nouveaux pays au sein du Commonwealth. Jusqu'alors, l'admission des membres se fait de manière informelle et à la suite de l'atteinte de l'indépendance. Pourtant, la possibilité d'inclure des membres à titre égaux provenant des pays de l'Afrique « noire » ne s'est jamais posée.³²⁸ Le cas échéant, l'acceptation du Ghana va créer un précédent. Ce point est particulièrement délicat puisque l'Afrique du Sud poursuit vigoureusement une politique d'apartheid qui applique une ségrégation systématique entre les peuples de descendance européenne et indigène. Pourtant, lorsque le gouvernement du Royaume-Uni propose l'admission du Ghana au sein du Commonwealth, le Canada supporte son adhésion au même titre que les autres membres.³²⁹ Le rejet du Ghana serait interprété

³²⁷ *Ibid.*

³²⁸ Greg Donaghy et Ted Kelly, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 20, 1954*. p. 778, DEA, File 50386-40, *Admission to the Commonwealth*, High Commissioner in United Kingdom to Secretary of State for External Affairs, 13 août 1953.

³²⁹ Greg Donaghy, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 22, Tome I, 1956-1957*. p. 1394, DEA, File 50085-F-1-40, *Admission to Commonwealth Membership: Gold Coast (Ghana)*, Extract from Briefing Book for the Meeting of Commonwealth Prime Minister, 6 juin 1956.

comme l'indication d'une « barrière de couleur » et nuirait à la stratégie canadienne d'agir comme un lien entre les anciennes colonies africaines et les puissances coloniales.

Le Commonwealth est depuis longtemps un des piliers de la politique étrangère canadienne. Pourtant après la crise de Suez en 1956, l'organisation perd de son importance. Elle a de moins en moins d'influence sur le gouvernement canadien et elle constitue plutôt une organisation pour discuter entre pays indépendant d'égal à égal sans imposer la domination d'un seul. D'un autre côté, le succès de l'organisation est de plus en plus lié à la stabilité des territoires coloniaux. À la suite du déclin des forces colonisatrices en Asie, le Commonwealth s'est réformé pour éviter de devenir caduc. L'incorporation à l'organisation de membres non-blancs, tels que l'Inde en 1947, apporte une nouvelle raison d'être au Commonwealth qui devient alors multiculturel, plus inclusif et moins dominé par le Royaume-Uni. L'association doit alors être le lien entre les pays émergents et les pays de l'Ouest.³³⁰ La vague de décolonisation en Afrique subsaharienne qui débute avec l'accession à l'indépendance du Ghana, confirme cette transformation du Commonwealth. Regroupant une diversité de membres, il devient fondamentalement une alliance politique et non plus seulement militaire et économique comme par le passé. Étant de l'aile plus libérale du Commonwealth, le Canada voit ces changements d'un œil favorable.³³¹ Sans passé d'administrateur colonial, le Canada est qualifié pour servir de lien entre les anciens et les nouveaux membres du Commonwealth,

³³⁰ Robert Bothwell, Ian Drummond et John English. *Canada since 1945 : Power, Politics, and Provincialism*. Toronto, University of Toronto Press. 1981. p. 141.

³³¹ John W. Holmes « The Impact on the Commonwealth of the Emergence of Africa » dans Norman J. Padelford et Rupert EMERSON, éd. *Africa and World Order*. New York, Frederick A. Praeger Publisher, 1963. p. 292.

entre les pays de l'Ouest et les nouveaux pays de l'Afrique. C'est un rôle délicat qu'il prend au sérieux comme le démontre le cas du Ghana. D'ailleurs, lors de son passage au Canada, Nkrumah se dit fier d'être un membre du Commonwealth et croit que le « Canada also serves as an invaluable link between the great North American continent and its people and the rest of the world »³³².

Dorénavant proche du Ghana, le Canada observe la naissance du mouvement pan-africain, dont Nkrumah apparaît comme un des leaders. C'est en 1958 qu'a lieu à Accra, au Ghana, la première conférence intergouvernementale des états indépendants de l'Afrique³³³. Les participants proviennent des pays indépendants et des colonies. La conférence s'ouvre sur une atmosphère surchauffée de nationalisme africain et d'anti-impérialisme. Le haut-commissaire du Canada au Ghana, Evan W. T. Gill, voit la conférence comme une dénonciation radicale des puissances colonisatrices, une attaque véhémement contre l'Occident ainsi qu'une occasion d'encourager les « irresponsible sections of Black African opinion »³³⁴. Elle fournit donc du matériel de propagande à l'URSS. D'autre part, plusieurs gouvernements africains décident de ne pas participer à la conférence, ce qui démontre un manque d'unité à l'intérieur du mouvement pan-africain. Ainsi, en raison du caractère extrémiste de la conférence et des réticences de certaines régions de l'Afrique, le premier ministre Diefenbaker n'envoie pas de message

³³² Canada, *House of Commons Debates : Official Report*, Volume III, Twenty-Fourth Parliament, First Session, Ottawa, The Queen's Printer and Controller of Stationery, 1960. p. 2515.

³³³ La conférence des États africains indépendants est mieux connue sous son nom anglais, la *All-African Peoples Conference*.

³³⁴ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7821, File 12684-40, *All African Peoples Conference*, 24 novembre 1958.

d'encouragement.³³⁵ D'ailleurs, le gouvernement des États-Unis adopte la même stratégie, tandis que l'URSS envoie un télégramme donnant son support pour vaincre le colonialisme. Ainsi, le Canada veut bien supporter les conférences pan-africaines et anti-coloniales à deux conditions. Premièrement, celles-ci doivent représenter l'Afrique en entier et être vues de manière positive par les autres groupes nationalistes. Deuxièmement, elles doivent éviter tout ce qui peut favoriser l'avancement soviétique en Afrique. Encore une fois, le concept d'auto-détermination des peuples n'a pas vraiment d'incidence sur la position du Canada.

Dès 1958, une délégation ghanéenne visite Ottawa. Lors de sa visite, le président Nkrumah s'adresse au parlement canadien, le 21 juillet 1958, et partage son objectif de voir s'émanciper « those of our brethren who are still under colonial rule »³³⁶. Son discours est bien reçu par les membres du parlement. Cette visite est un point marquant pour les relations entre le Canada et l'Afrique émergente puisque c'est la première fois que le pays accueille un leader africain. Cette nouvelle relation permet au Canada de tisser des liens avec cet état émergent envers lequel il tente d'avoir une influence. Le Canada peut ainsi servir de contrepoids aux attaques envers l'Ouest. Par exemple, il se sert de cette visite officielle pour tempérer les propos anti-colonialistes tenus contre l'Occident lors de la conférence à Accra. De plus, le ministère des Affaires extérieures

³³⁵ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7821, File 12684-40, *All African Peoples Conference Goodwill Msg*, 20 octobre 1958.

³³⁶ Michael D. Stevenson, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 24, Tome I, 1957-1958*. p. 1102, DEA, File 12304-1-40, *Dr. Nkrumah's Visit to Canada*, Letter no. K-241 from Under-Secretary of State for External Affairs to High Commissioner in Ghana, 1 août 1958.

scrute de très près les relations entre le Ghana et le bloc communiste³³⁷. John Hilliker et Greg Donaghy expliquent que le Canada analyse cette question sous l'angle de la guerre froide et s'inquiète du déclin de l'influence du Royaume-Uni dans la région où il y a de dangereuses possibilités de pénétration soviétique.³³⁸ À la suite de leur rencontre, le premier ministre Diefenbaker entretient une relation plus personnelle avec Nkrumah. Diefenbaker lui prodigue des conseils à travers sa correspondance et l'avertit du danger soviétique. Par contre, il ne semble pas que cette relation ait été déterminante dans la direction que prendra Nkrumah, même si ce dernier affirme au parlement canadien son désir que cette rencontre soit « the beginning of an enduring friendship between Canada and Ghana »³³⁹.

Le Ghana prend avantage de l'intérêt que lui porte le Canada et il accepte volontiers son aide financière. En 1958, le Canada alloue 135,000\$ pour un programme d'assistance technique au Ghana, qui est alors le seul récipiendaire de l'aide canadienne en Afrique.³⁴⁰ D'ailleurs, ce n'est pas avant l'indépendance du Ghana que le Canada considère sérieusement la question de l'aide au développement de l'Afrique. Le premier pas du Canada dans ce sens est fait dans le cadre du Commonwealth. En 1958, le Canada initie un plan de bourses pour les pays du Commonwealth afin de permettre aux étudiants

³³⁷ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7739, File 12304-C-40 part 1.1, Correspondance générale après 1957.

³³⁸ John Hilliker et Greg Donaghy « Canadian Relations with the United Kingdom at the End of Empire, 1956-73 » dans Phillip Buckner, éd. *Canada and the End of Empire*. UBC Press, 2005. p. 26.

³³⁹ Canada, *House of Commons Debates : Official Report*, Volume III, Twenty-Fourth Parliament, First Session, Ottawa, The Queen's Printer and Controller of Stationery, 1960. p. 2517.

³⁴⁰ Robert O. Matthews. « Canada's Relation with Africa ». *International Journal*. p. 552.

étrangers de venir étudier dans les universités canadiennes. Par exemple, en 1960, il y a 25 étudiants africains³⁴¹ sur un total de 104 étudiants qui profitent de cette bourse.³⁴² Malgré que ses gestes soient restreints et limités aux pays du Commonwealth, le Canada pose concrètement des gestes, par son aide financière, dans le but de garder le Ghana dans la sphère d'influence de l'Ouest.

Hilliker et Donaghy écrivent que l'indépendance du Ghana marque le début d'une plus grande participation canadienne en Afrique.³⁴³ Même si la relation entre le Canada et le Ghana demeure modeste, la décolonisation du Ghana peut servir d'exemple pour répondre au mouvement nationaliste en Afrique et particulièrement pour encourager les territoires coloniaux britanniques à avancer de façon pacifique et graduelle vers un gouvernement responsable et autonome au sein du Commonwealth. Le Canada se sert du Ghana pour contrer les mouvements souverainistes plus extrémistes sur le continent et il espère que le nouveau pays puisse jouer un rôle positif envers les autres indépendantistes. Il y a toutefois une différence notable entre la relation canadienne avec les pays africains émergeant de l'empire britannique et ceux colonisés par les Français. En effet, le Canada n'a pas de liens de communication instaurés formellement avec la France comme ceux qui existent au sein du Commonwealth. Ce manque de cadre institutionnel entre les deux

³⁴¹ Ces étudiants africains proviennent du Ghana, du Kenya, de la Fédération de la Rhodésie et Nyasaland, de l'Ouganda, du Nigeria, de la Mauritanie, du Tanganyika, du Basutoland, de la Somalie, du Swaziland et de la Sierra Leone.

³⁴² Canada, *House of Commons Debates : Official Report*, Volume VI, Twenty-Fourth Parliament, Third Session, Ottawa, The Queen's Printer and Controller of Stationery, 1960. p. 6295.

³⁴³ John Hilliker et Greg Donaghy. « Canadian Relations with the United Kingdom at the End of Empire, 1956-73 » dans Phillip Buckner, éd. *Canada and the End of Empire*. p. 26.

pays constitue une embûche à l'établissement des relations avec les pays émergeant de l'empire français.

3.7 L'indépendance de la Guinée française, une coupure avec l'Ouest

Contrairement à l'indépendance du Ghana, celle de la Guinée est moins bien accueillie par le Canada. Colonie ouverte au communisme comparativement au Ghana, la Guinée, sous le leadership de Sékou Touré, a un parcours mouvementé pour accéder à son statut de pays. En 1958, la Guinée française atteint subitement l'indépendance. Le Canada craint le danger communiste qui est particulièrement présent dans cette ancienne colonie française.

La France, réticente à laisser aller ses colonies, croit que le maintien de son empire va lui éviter de s'affaiblir. Dans une stratégie d'intégration, le président français Charles de Gaulle tente, par la création de l'Union Française, de garder son contrôle sur les territoires en Afrique en inventant une sorte de Commonwealth à la française « tissé plus serré ». L'historienne Elizabeth Schmidt explique que la France reconnaît qu'elle doit faire certaines concessions : « France embarked on a program of imperial reform in order to salvage what was left of the empire »³⁴⁴. Votée par le gouvernement français en 1956, cette « loi-cadre » comprend une série de réformes destinées à donner une certaine autonomie aux colonies et prévoit un référendum qui va permettre aux colonies de décider de leur intégration ou non à la nouvelle Union. Selon l'ambassadeur canadien en

³⁴⁴ Elizabeth Schmidt, *Cold War and Decolonization in Guinea, 1946-1958*, Athens, Ohio University Press, 2007. p. 97.

France, Jean Désy, qui visite l'Afrique occidentale française en juin 1956, cette « loi-cadre » doit diminuer les tensions, parer au désordre dans les territoires colonisés et calmer les demandes d'indépendance des Africains.³⁴⁵ Elle doit aussi contrer l'infiltration communiste en Afrique française. Pourtant dès 1958, le Canada se rend compte que les Africains considèrent la « loi-cadre » française comme une simple étape les rapprochant de l'ultime indépendance.³⁴⁶ Leur projet d'indépendance est donc loin d'être mis de côté.

Lors du référendum constitutionnel du 28 septembre 1958, la Guinée est la seule colonie à refuser d'adhérer à l'Union Française et opte pour l'indépendance immédiate. Plusieurs pays, tels que l'URSS, reconnaissent l'indépendance de la Guinée instantanément. Les amis proches de la France dont le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada attendent un arrangement administratif entre la France et le nouveau pays avant de lui accorder une reconnaissance formelle. Le Canada se limite à reconnaître l'application du principe d'indépendance à la Guinée, une demi-mesure qui vise avant tout à limiter l'influence soviétique sur le territoire tout en démontrant un certain intérêt envers le nouveau pays³⁴⁷. Lors du vote pour l'admission de la Guinée à l'ONU, Charles Ritchie, représentant permanent du Canada à l'ONU, appuie sa candidature et mentionne que le Canada demeure fidèle à sa ligne de pensée, laquelle encourage l'universalité des

³⁴⁵ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 4432, File 12530-40 part 1, *Voyage Officiel en Afrique Occidentale française*, Memorandum for the Secretary of State for External Affairs from the Ambassador of Canada in Paris, 29 juin 1956.

³⁴⁶ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7830, File 12700-A-40 part 1.1, *Recognition of Guinea*, Memorandum for the Minister, 23 octobre 1958.

³⁴⁷ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7748, File 12354-40 part 1.2, *Report on the Political and Economic Situation in French West Africa*, Prepared by the Department of External Affairs, 14 février 1958.

Nations unies et l'évolution pacifique des peuples africains vers l'indépendance.³⁴⁸ De leur côté, malgré leurs discours anticolonialistes, les États-Unis ne sont pas chauds à l'idée de donner l'indépendance immédiate de la Guinée menacée par la gangrène communiste et s'inquiète de leur admission au sein de l'ONU.³⁴⁹ Pourtant, en plus de ne pas vouloir vexer le jeune pays, des intérêts moins nobles motivent le Canada à être en faveur de l'adhésion de la Guinée à l'ONU. En effet, la Guinée a une importante production de bauxite qui est expédié au Canada dans les fonderies de l'« Aluminum Company of Canada Limited »³⁵⁰. Le Canada ne peut se permettre de perdre cette ressource, surtout pas aux mains des communistes. En effet, ses préoccupations sont justifiées puisque Schmidt explique que l'influence communiste est très présente en Afrique de l'Ouest français et que l'élite de la Guinée est très réceptive à l'idéologie de gauche.³⁵¹

Selon le Canada, l'indépendance faite à la manière de la Guinée n'est pas souhaitable. L'absence de liens avec l'ancienne métropole oblige le pays à se tourner ailleurs pour obtenir de l'aide. Les besoins pressants de la Guinée au niveau économique orientent son alignement avec ceux qui sont prêts à l'aider économiquement. Ainsi, le

³⁴⁸ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7830, File 12700-A-40 part 1.1, *Application of Guinea for United Nations Membership*, Press Release from Permanent Mission of Canada to the United Nations, Statement by His Excellency Mr. C.S.A. Ritchie Permanent Representative of Canada to the United Nations in the United Nations Security Council, 9 décembre 1958.

³⁴⁹ Charles-Robert Ageron et Marc Michel, éd. *L'Afrique noire française : L'heure des indépendances*. Paris, CNRS Éditions, 2010. p. 546.

³⁵⁰ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7830, File 12700-A-40 part 1.1, *Mr. Désy's proposed visit to French West Africa*, Memorandum for the Under-Secretary of State for External Affairs from R.A.D. Ford of the European Division, 13 mars 1956.

³⁵¹ Elizabeth Schmidt, *Cold war and Decolonization in Guinea, 1946-1958*, p. 14.

bloc soviétique ne perd pas de temps à prendre avantage de la situation : il ouvre rapidement une mission sur le territoire et lui offre son l'aide³⁵². De plus, il lui livre en grande quantité de l'équipement militaire et des armes. L'OTAN aussi est inquiète et souhaite que la Guinée « can be kept from becoming a Soviet outpost in Africa »³⁵³. Dans ce sens, l'Alliance encourage ses membres à s'intéresser au nouvel état africain en plus de saisir les occasions pour développer avec elle une amitié et ainsi l'encourager à s'affilier à l'Ouest. Pourtant, Schmidt explique que la France réussit à isoler économiquement et diplomatiquement la Guinée suite à son indépendance. Le gouvernement guinéen a même fait demande, sans succès, auprès de son ancien colonisateur ainsi qu'auprès des pays de l'OTAN, pour obtenir de l'aide et des échanges économiques. Schmidt conclu que « French warnings of Guinea's communist predilections became a reality when the new nation, in desperation, turned to the Eastern Bloc »³⁵⁴.

En 1959, le Canada considère la possibilité d'inviter de manière formelle le président de la Guinée, Sékou Touré, à visiter le Canada. Cependant, les hauts fonctionnaires décident que les efforts requis et les dépenses à encourir dans le cas d'une

³⁵² Janice Cavell, Michael D. Stevenson et Kevin Spooner, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER), Volume 26, 1959*. Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2006. p. 943, DEA, File 11038-6-C-40, *Movement for Independence in Africa*, Record of Discussion of Preceeding Paper by European Division on Movement for Independence of African Territories, 29 octobre 1959.

³⁵³ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7830, File 12700-A-40 part 1.1, *Suggested Visit by the President of Guinea*, Memorandum for the Minister, 17 août 1959.

³⁵⁴ Elizabeth Schmidt, *Cold war and Decolonization in Guinea, 1946-1958*, p. 7.

visite d'état ne sont pas justifiés pour un pays envers lequel le Canada n'a que peu d'intérêts directs.³⁵⁵ Cette décision est une occasion ratée pour le Canada qui aurait pu jouer un rôle plus important auprès de la Guinée pour éviter que celle-ci se range du côté des communistes. En fait, le Canada et la Guinée n'établissent pas de relations diplomatiques avant 1962. Puisqu'il l'a fait déjà avec le Ghana, pourquoi le Canada n'établit-il pas de liens diplomatiques avec la Guinée ou ne lui fournit-il pas de l'aide au développement? La raison est simple : il ne veut pas vexer la France qui a une relation tumultueuse avec le pays à la suite de sa rupture avec la métropole. Même si la peur des Soviétiques existe en Guinée, le Canada ne semble pas vouloir s'en mêler.

3.8 Les préoccupations canadiennes au sein de l'OTAN

À la fin des années 1950, l'enjeu colonial soulève deux problématiques ayant un impact sur l'approche canadienne au sein de l'OTAN : le manque d'unité des pays membres sur les questions d'ordre politique et l'infiltration communiste en Afrique qui devient plus menaçante.

Premièrement, les pays membres de l'OTAN ont des politiques variées qui peuvent même être contradictoires et cela est particulièrement vrai dans le cas des politiques coloniales. Des échéanciers différents et des modalités de fonctionnement divergentes sont sources de tensions sérieuses. Il existe de façon évidente un manque de coordination

³⁵⁵ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7830, File 12700-A-40 part 1.1, *Suggested Visit by the President of Guinea*, Memorandum for the Minister, 17 août 1959.

entre les pays colonisateurs³⁵⁶. L'émergence de nouveaux pays africains, promis pour 1960 par les Britanniques, rend les choses difficiles pour les autres colonisateurs, tels que la France, le Portugal et la Belgique. En effet, ces initiatives peuvent inciter des agitations nationalistes dans d'autres territoires où les puissances coloniales freinent toutes possibilités d'autonomie. En particulier, il y a deux situations qui démontrent l'impossible conciliation entre certains membres de l'OTAN, dont le Canada : en Algérie où la France tente de supprimer les mouvements nationalistes, action que le Canada ne veut pas supporter; en Angola et au Mozambique où le Portugal soutient des pratiques coloniales que le Canada considère archaïques et même brutales.

Dans un mémorandum de novembre 1957, le sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, Holmes, explique que l'unité des membres de l'OTAN est primordiale en matière de défense. Par contre, l'unité politique de l'OTAN semble impossible, particulièrement dans les affaires coloniales. Même si ce n'est pas désirable, Holmes explique que ce n'est pas non plus néfaste que les membres soient en désaccord sur les questions d'ordre politique. « It was far better that NATO should be split than that we should all unite in error. »³⁵⁷ Il est alors plausible que le Canada décide de prioriser certains aspects de sa politique étrangère plutôt que d'autres, par exemple le maintien de liens étroits avec les associés du Commonwealth ainsi que la sauvegarde de la sympathie

³⁵⁶ Greg Donaghy, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 22, Tome I, 1956-1957*. p. 1388, DEA, File 12354-40, *Canadian Relations with an Awakening Africa*, Memorandum from Jules Léger Under-Secretary of State for External Affairs to Secretary of State for External Affairs, 9 décembre 1955.

³⁵⁷ Michael D. Stevenson, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 24, Tome I, 1957-1958*. p. 552, DEA, File 50105-G-40, *NATO Unity*, Memorandum from assistant Under-Secretary of State for External Affairs to Under-Secretary of State for External Affairs, 8 novembre 1957.

des pays de l'Asie et de l'Afrique au sein de l'ONU. Charles Ritchie, alors ambassadeur du Canada en Allemagne de l'Ouest, ajoute même que « in disunity lay strength »³⁵⁸, c'est-à-dire que les différences au sein d'un groupe permettent de rallier celui-ci sous des compromis. Le Canada voit qu'il pourrait peut-être mieux servir la cause de l'Ouest en étant d'un côté un membre de l'OTAN pouvant influencer ses alliés et de l'autre sympathique aux pays du bloc non-aligné. Ainsi, le Canada se doit d'exercer un jugement indépendant et de supporter seulement les politiques coloniales qu'il considère acceptables, ce qui lui évitera d'être discrédité aux yeux des pays asiatiques, africains et latino-américains.

Cette attitude contraste avec l'ancienne approche canadienne qui consistait à miser sur l'atteinte d'un front commun au sein de l'OTAN et qui orientait sa prise de position sur l'enjeu colonial. Malgré sa préférence pour une entente entre tous les alliés, le Canada devient réaliste et essaie de voir ce désaccord de façon positive de manière à justifier cet échec. En 1959, les membres de l'OTAN semblent aussi avoir adhéré à cette idée qui s'applique particulièrement aux questions coloniales en Afrique. Le représentant canadien permanent à l'OTAN, Jules Léger, explique que

some diversity in the policies of NATO governments is not only inevitable but desirable, since in the under-developed areas the colonial power scan obviously not play the same role as is open to those members of the alliance that are not tarred with this brush.³⁵⁹

³⁵⁸ BAC, MG 31 E46, Escott Meredith Reid Papers, Vol 6, File 2 (201,2), *NATO and the Uncommitted Countries*, Letter from Charles Ritchie to Sidney Smith Secretary of State for External Affairs, 2 décembre 1957.

³⁵⁹ Janice Cavell, Michael D. Stevenson et Kevin Spooner, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 26, 1959*. p. 164, DEA, File 50030-AG-1-40, Permanent Representative to North Atlantic Council to Secretary of State for External Affairs, 15 juillet 1959.

Ce changement dans l'approche canadienne n'est probablement que le résultat du difficile constat de l'échec de sa stratégie préalable. Considérant la diversité des pays membres de l'OTAN, une politique commune sur les questions coloniales est impossible. Le mieux est donc pour le Canada de se faire à cette idée.

Deuxièmement, de manière croissante, il y a une inquiétude généralisée au sein de l'OTAN face au danger de la pénétration soviétique dans les régions en dehors de l'Alliance, particulièrement celles de l'Afrique. Cette préoccupation est de premier ordre pour l'OTAN. Ainsi, en 1959, l'OTAN met sur pied un comité d'experts provenant des pays membres chargé d'examiner les méthodes et la progression de l'infiltration communiste, directe ou non, en Afrique sub-saharienne. Sans y participer activement, le Canada suit de près les résultats du travail du comité.³⁶⁰ En fin de compte, le Canada considère qu'il n'est pas nécessaire d'avoir de ligne commune ou d'action concertée de l'Ouest envers l'Afrique.

3.9 La nouvelle politique anti-coloniale

À la fin de 1959, il est clair pour le ministère des Affaires extérieures que « the long-term trend in Africa is unmistakably towards autonomy in all areas »³⁶¹. Ce qui est

³⁶⁰ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 7821, File 12684-40, *Canadian Comments on Report on Communist Penetration in Africa*, Letter to the Under-Secretary of State for External Affairs from the Canadian Delegation to the North Atlantic Council, 21 mai 1959.

³⁶¹ Janice Cavell, Michael D. Stevenson et Kevin Spooner, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 26, 1959*. p. 940, DEA, File

moins certain, c'est le « comment » et le « quand » de l'indépendance des colonies. Devant cette évidence, le Canada décide finalement, après plus d'une décennie d'hésitation, de se doter d'une politique coloniale claire. L'historien David Webster mentionne que l'enjeu de la décolonisation n'est pas en haut de la liste des priorités de la politique étrangère du gouvernement Diefenbaker, mais qu'il n'est plus possible d'éviter ce qui est l'un des sujets dominants de l'époque.³⁶² Le premier ministre Diefenbaker affirme que « Africa offered an exciting prospect for Canada »³⁶³. Il considère que le Canada peut jouer un rôle important dans le développement du continent et, pour ce faire, il comprend qu'il doit prendre des moyens concrets. Il n'est pas suffisant de simplement en parler, il faut agir. La première étape consiste à établir une représentation canadienne en Afrique : de nouvelles missions diplomatiques et de nouveaux postes de commerce.³⁶⁴ Par exemple, lorsque le Royaume-Uni annonce que le Nigeria atteindra son indépendance en 1960, le Canada s'empresse d'affirmer qu'un haut-commissaire s'installera à Lagos dès la proclamation de son indépendance.

11253-B-40, *Movement for Independence of African Territories*, Paper by European Division for Discussion at European Heads of Mission Meeting, 26-29 octobre 1959.

³⁶² David Webster. *Fire and the Full Moon: Canada and Indonesia in a Decolonizing World*. p. 103.

³⁶³ Janice Cavell, Michael D. Stevenson et Kevin Spooner, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 26, 1959*. p. 944, DEA, File 11038-6-C-40, *Movement for Independence in Africa*, Record of Discussion of Preceeding Paper by European Division on Movement for Independence of African Territories, 29 octobre 1959.

³⁶⁴ Janice Cavell, Michael D. Stevenson et Kevin Spooner, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 26, 1959*. p. 941, DEA, File 11253-B-40, *Movement for Independence of African Territories*, Paper by European Division for Discussion at European Heads of Mission Meeting, 26-29 octobre 1959.

Durant cette période, trois éléments motivent la politique canadienne envers la décolonisation de l'Afrique. Premièrement, le Canada analyse les effets de sa prise de position sur sa future relation avec les pays émergents. La direction européenne du ministère des Affaires extérieures explique que le Canada doit commencer à construire une relation avec ces territoires et que « the degree of sympathy Canada may show towards African aspirations in the coming months and years will largely determine the relations this country may eventually enjoy with the African powers which emerge »³⁶⁵. Elle considère que ces états émergents seront d'une importance économique et politique majeure dans le monde et que le Canada ne doit pas se les aliéner. C'est donc la considération des propres intérêts canadiens qui prédominent puisque le « Canada does have immediate economic interests in Africa which may affect its stand on some African questions »³⁶⁶. Deuxièmement, un facteur encore plus important pour orienter sa politique, le Canada considère ses relations avec les grandes puissances qui sont directement en cause sur le continent, par exemple la relation étroite du Canada avec la France et le Royaume-Uni ainsi que sa complicité avec d'autres pays tels que l'Inde.³⁶⁷ Dans ce cas, la position canadienne est prise en fonction de facteurs entièrement externes à l'Afrique même. Troisièmement, le Canada considère ce qui est le mieux pour le continent africain, par exemple en exprimant sa sympathie envers les aspirations d'indépendance des peuples.³⁶⁸ Par contre, cet élément ne semble pas peser beaucoup dans sa démarche.

³⁶⁵ *Ibid.*

³⁶⁶ *Ibid.*

³⁶⁷ *Ibid.*

³⁶⁸ *Ibid.*

Le Canada a une politique à deux faces sur l'enjeu colonial, c'est-à-dire que son approche consiste à soutenir à la fois ses alliés ayant des colonies et à maintenir simultanément un discours anticolonialiste. L'historienne Odd Arne Westad explique que les États-Unis suivent aussi une politique de dualité. En effet, au cours des années 1940 et 1950, Washington s'inquiète des effets que la décolonisation africaine pourrait avoir sur ses alliés européens. En 1958, Dwight D. Eisenhower mentionne que « We must believe in the right of colonial peoples to achieve independence (...) [but] if we emphasized this right too strongly, we created a crisis in the relations with the mother countries »³⁶⁹. Par ailleurs, cette position ambivalente du Canada se reflète dans la structure du ministère des Affaires extérieures. En effet, la question des territoires africains est sous la juridiction administrative de la direction du Commonwealth, de l'Europe ou du Moyen-Orient. La question coloniale est donc analysée du point de vue des puissances européennes. Le ministère remédie finalement à la situation et met sur pied une nouvelle direction de l'Afrique et du Moyen-Orient qui entrera en fonction en 1961.³⁷⁰ Cette initiative qui semble à priori n'avoir qu'un impact administratif sur le Ministère démontre en fait un changement important dans l'approche canadienne pour gérer ses relations avec le continent africain. Dorénavant, le Canada va considérer l'Afrique comme un ensemble distinct.

³⁶⁹ Odd Arne Westad. *The Global Cold War*. Cambridge, Cambridge University Press, 2007. p. 132.

³⁷⁰ Janice Cavell, Michael D. Stevenson et Kevin Spooner, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *DREC, Volume 26, 1959*. p. 944, DEA, File 11253-B-40, *Movement for Independence of African Territories*, Paper by European Division for Discussion at European Heads of Mission Meeting, 26-29 octobre 1959.

Par ailleurs, à l'été de 1960, pour la première fois, le gouvernement est questionné à la Chambre des Communes sur sa politique à l'égard de la décolonisation. L'Honorable Gabriel Roberge³⁷¹, député libéral pour la circonscription de Mégantic, critique le gouvernement conservateur en place ainsi que la précédente administration libérale sur la politique canadienne coloniale en Afrique. Selon lui, le Canada s'abstient trop fréquemment de voter en faveur des résolutions qui ont pour objectif d'accélérer l'atteinte à l'indépendance des territoires africains. Il ajoute que, lors des dernières années, le Canada a manqué plusieurs occasions d'appuyer officiellement les peuples africains aspirant à leur indépendance.³⁷²

Pour sa part, la délégation canadienne à l'ONU décrit qu'il règne une atmosphère de tension lors de la quinzième session de l'Assemblée générale en 1960. La mission permanente canadienne auprès de l'ONU affirme que « this was Africa's session »³⁷³. D'abord, la session s'ouvre avec l'admission, au sein de l'ONU, de 12 nouveaux états africains³⁷⁴. Ceci a pour conséquence d'augmenter la proportion du bloc afro-asiatique

³⁷¹ Gabriel Roberge est un membre de la délégation canadienne à l'ONU au Comité IV, à titre d'observateur.

³⁷² Canada, *House of Commons Debates : Official Report*, Volume VI, Twenty-Fourth Parliament, Third Session, Ottawa, The Queen's Printer and Controller of Stationery, 1960. p. 6346.

³⁷³ Janie Cavell, éd. Affaires étrangères et Commerce internationale Canada. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER)*, Volume 27, 1960. Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2007. p. 208, DEA, File 5475-DW-70-D-40, *Assessment of the 15th Session*, Extract from Memorandum by Counsellor Permanent Mission to United Nations, 11 juillet 1961.

³⁷⁴ Ces pays sont : le Cameroun, le Togo, la République Malgache, le Congo (Brazzaville et Léopoldville), la Somalie, le Dahomey (Bénin), le Niger, la Haute-Volta (Burkina Faso), la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Tchad et la République Centrafricaine. Durant la

qui correspond dorénavant à plus du tiers du total des membres³⁷⁵. Celui-ci a donc une plus grande influence anti-coloniale au sein de l'Organisation, ce qui affecte les votes à l'Assemblée générale. Ensuite, dès le début de la session, lors d'un discours agressif, le Secrétaire général de l'URSS, Nikita Khrouchtchev, demande « complete and final elimination of the colonial regime in all its forms and manifestations »³⁷⁶. Quelques jours plus tard, le 26 septembre, le premier ministre, Diefenbaker, s'adresse lui aussi à l'Assemblée générale et présente l'approche canadienne face à la décolonisation de l'Afrique : « The African nations must be permitted to work out their own destinies »³⁷⁷ et il ajoute que le continent africain ne doit pas être le théâtre du conflit Est-Ouest. Ces propos, en réponse aux attaques de Khrouchtchev, sont bien accueillis de manière générale. Le président états-unien, Dwight D. Eisenhower, exprime directement à Diefenbaker son appréciation de ce discours.³⁷⁸ Diefenbaker reçoit aussi des commentaires positifs du premier ministre britannique Harold Macmillan.³⁷⁹ De plus, lors d'une tournée en Afrique, du 6 novembre au 22 décembre 1960, dirigée par Pierre Dupuy

quinzième session, le Sénégal, la République du Mali et le Nigéria sont aussi respectivement admis au sein de l'ONU, tandis que la Mauritanie fait une demande d'admission qui est ultérieurement acceptée. Voir la carte de la décolonisation de l'Afrique en annexe.

³⁷⁵ Janie Cavell, éd. Affaires étrangères et Commerce internationale Canada. *DREC, Volume 27, 1960*. p. 173, DEA, File 5475-GW-40, *Africa and the UN*, Permanent Representative to United Nations to Secretary of State for External Affairs, 3 mars 1960.

³⁷⁶ Department of External Affairs, Statement and Speeches no. 60/32, *Peoples Want Peace, Not Propaganda*, Address by Prime Minister John G. Diefenbaker before the United Nations General Assembly, 26 septembre 1960.

³⁷⁷ *Ibid.*

³⁷⁸ Janie Cavell, éd. Affaires étrangères et Commerce internationale Canada. *DREC, Volume 27, 1960*. p. 170, DEA, File 5475-DW-74-40, Memorandum of Conversation of Prime Minister with President of United States, 1 octobre 1960.

³⁷⁹ John G. Diefenbaker. *One Canada: Memoirs of the Right Honourable John G. Diefenbaker, Volume II : The Years of Achievement, 1957-1962*. Toronto, Macmillan of Canada, 1977. p. 134.

alors ambassadeur canadien en France, les leaders africains, dont ceux du Soudan, de l'Éthiopie et de la Côte d'Ivoire, se disent impressionnés par le discours du premier ministre canadien³⁸⁰. Seule la délégation de l'Inde semble déçue du ton du discours qui est, selon eux, trop en continuation celui de la guerre froide.³⁸¹ Par ailleurs, la présence du premier ministre canadien à la quinzième session de l'Assemblée générale de l'ONU fait suite à une demande du Royaume-Uni. En effet, sachant que Khrouchtchev et certains leaders des pays satellites soviétiques seront présents, le premier ministre du Royaume-Uni, Harold Macmillan, « considered it would be helpful if a least some heads of Commonwealth countries could be in New York to rebut the crude attacks of the Communists and to deal with several subjects »³⁸². Ainsi, ce discours du Canada quant à l'enjeu de la décolonisation est orchestré par un de ses alliés et n'est pas une initiative du Canada. L'objectif de Diefenbaker est donc avant tout de défendre le bloc de l'Ouest et non pas de dénoncer le colonialisme. Ce sujet n'est qu'un prétexte pour réfuter les attaques communistes. Pourtant, le Canada voit aussi cette demande comme une occasion pour présenter le point de vue du Canada.³⁸³ Dans ses mémoires, Diefenbaker affirme que

³⁸⁰ Janie Cavell, éd. Affaires étrangères et Commerce internationale Canada. *DREC, Volume 27, 1960*. p. 662, DEA, File 10301-M-40, Extract of Report by Ambassador in France Pierre Dupuy, Undated ; Tour in November-December 1960.

³⁸¹ Janie Cavell, éd. Affaires étrangères et Commerce internationale Canada. *DREC, Volume 27, 1960*. p. 170, DEA, File 5475-DW-74-40, Memorandum of Conversation of Prime Minister with President of United States, 1 octobre 1960.

³⁸² Janie Cavell, éd. Affaires étrangères et Commerce internationale Canada. *DREC, Volume 27, 1960*. p. 166, Privy Council Office, *Possible Attendance of Prime Minister at United Nations General Assembly*, Extract from Cabinet Conclusions, 16 septembre 1960.

³⁸³ Janie Cavell, éd. Affaires étrangères et Commerce internationale Canada. *DREC, Volume 27, 1960*. p. 168, Privy Council Office, *Attendance of Prime Minister at United Nations session*, Extract from Cabinet Conclusions, 22 septembre 1960.

ce discours est le plus important qu'il a fait sur les affaires étrangères en tant que premier ministre du Canada.³⁸⁴

À la suite de son discours, Khrouchtchev demande officiellement d'inscrire la question coloniale à l'ordre du jour et exige l'indépendance immédiate de tous les pays coloniaux et territoires sous tutelle. Pour éviter que cette idée soit rejetée entièrement en raison du conflit bipolaire, le bloc afro-asiatique soumet une résolution plus modérée qui pourrait, de façon réaliste, être acceptée par la majorité. La résolution affirme le droit imprescriptible de toutes les nations à l'autonomie et à l'indépendance, sans se pencher sur aucun cas en particulier ou sans en définir les modalités. Le Canada n'est pas consulté sur le texte initial de la déclaration, mais il travaille derrière la scène à rendre le langage plus modéré. Les puissances occidentales disent appuyer la déclaration sur le fond, mais continuent de débattre des modalités ainsi que d'un échéancier pour accéder à l'indépendance. Pour ces raisons, plusieurs alliés du Canada s'abstiennent de voter : le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Australie, la France, la Belgique, l'Afrique du Sud, l'Espagne et le Portugal³⁸⁵. Pour sa part, le Canada vote en faveur de la résolution afro-asiatique. Celle-ci est adoptée par 89 voix et 9 abstentions. C'est ainsi que le 14 décembre 1960, la *Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux* est adoptée à l'Assemblée générale de l'ONU³⁸⁶.

³⁸⁴ John G. Diefenbaker. *One Canada: Memoirs of the Right Honourable John G. Diefenbaker, Volume II : The Years of Achievement, 1957-1962*. p. 121.

³⁸⁵ Le neuvième pays à s'abstenir de voter est la République dominicaine.

³⁸⁶ Organisation des Nations Unies, *Resolutions Adopted by the General Assembly during its Fifteenth Session : Résolution 1514 (XV)*, [en ligne], 14 décembre 1960. [<http://www.un.org/documents/ga/res/15/ares15.htm>] (10 avril 2013).

Ce vote du Canada est son premier geste anti-colonial au plan international. Avant cette action concrète, son discours favorable à l'auto-détermination des peuples ne suffisait pas à démontrer la position canadienne sur l'enjeu colonial. Le gouvernement canadien a dorénavant une position publique qui s'appuie sur cette action en faveur de la décolonisation. De plus, il se démarque de ses partenaires du bloc de l'Ouest. Toutefois, le Canada n'est pas le seul pays de l'Ouest à voter en faveur, deux pays occidentaux et administrateurs votent en faveur de déclaration : la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas. Le Canada démontre tout de même par cette prise de position son indépendance par rapport à ses alliés.³⁸⁷ Pourtant, cette prise de position n'a pas de conséquence importante pour lui puisqu'elle n'a pas d'impact direct sur une situation en particulier, étant plutôt une déclaration de principes à long terme.

À la suite de cette déclaration de principe historique en la matière, le Canada ne peut plus se questionner sur cet enjeu. La décolonisation devient dès lors, pour les membres de la communauté internationale, un fait clair et non une option. Devant son caractère inévitable, la direction de l'Afrique et du Moyen-Orient du Ministère admet que « our pattern of voting on African and other colonial items was often ragged, based on no firm policy, and marked by only too visible inconsistencies »³⁸⁸. Le Canada se rend compte de la nécessité de prendre une position claire et constante au sujet des colonies et des pays nouvellement indépendants en Afrique. En juin 1961, le ministère des Affaires

³⁸⁷ Janie Cavell, éd. Affaires étrangères et Commerce internationale Canada. *DREC, Volume 27, 1960*. p. 209, DEA, File 5475-DW-70-D-40, *Assessment of the 15th Session*, Extract from Memorandum by Counsellor Permanent Mission to United Nations, 11 juillet 1961.

³⁸⁸ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 5586, File 12858-40 part 2, *Departmental Panel on Africa*, 2 juin 1961.

extérieures met sur pied un comité ministériel sur l'Afrique dans le but de formuler et de recommander sans délais une politique canadienne concernant les questions africaines et coloniales, principalement au sud du Sahara³⁸⁹. Cette initiative souligne le changement d'attitude du Canada et sa décision d'enfin se doter d'une politique constante pouvant s'appliquer dans tous les dossiers coloniaux. Même si l'idée germe déjà depuis plusieurs années dans les esprits des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, le gouvernement canadien prend près de 15 ans avant de prendre cette décision.

L'année 1960 correspond au point de non-retour dans le mouvement de décolonisation de l'Afrique. La guerre froide prend aussi un tournant différent. C'est à ce moment que la guerre froide arrive physiquement sur le continent africain alors que précédemment elle l'était seulement en paroles. Il est alors moins probable que la menace soviétique vienne d'une conquête militaire de l'Europe, mais plutôt d'une lutte plus subtile au niveau diplomatique, économique et politique sur les territoires de l'Afrique. La peur du bloc de l'Ouest de voir l'influence soviétique s'étendre sur les territoires nouvellement indépendants se concrétise avec la crise du Congo. Selon l'historien Geir Lundestad, la crise congolaise est le premier signal clair que la guerre froide s'est étendue en Afrique au sud du Sahara³⁹⁰. En effet, ce conflit risque alors de devenir une

³⁸⁹ *Ibid.*

³⁹⁰ Geir Lundestad, *East, West, North, South: Major Development in International Relations Since 1945*, p. 58.

confrontation directe entre les superpuissances Soviétiques et États-Uniennes.³⁹¹ Ainsi, pour le Canada, la crise congolaise vient orienter de façon irrévocable la politique canadienne. À la suite de cet épisode africain, le Canada est pour la première fois impliqué concrètement en Afrique sub-saharienne en support à l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC).

Entre 1955 et 1960, les circonstances internationales forcent le Canada à réagir à la cause coloniale en fonction de ses intérêts. Le Canada n'avait pas à se mêler des affaires coloniales de l'Afrique tant et aussi longtemps que les puissances colonisatrices pouvaient garder le contrôle sur leurs territoires et maintenir un statu quo dans l'ordre mondial. Quand la menace soviétique se fait plus forte et que les puissances impériales ne sont plus capables de maintenir la stabilité par eux-mêmes, le Canada décide d'entrer en jeu d'une manière plus concrète, et cela en même temps que les États-Unis. À partir de ce moment, la prise de position envers l'enjeu colonial ne peut plus être discrète et le Canada doit changer son approche. Sa politique de non-politique est de moins en moins acceptable et jouer au funambule devient pratiquement impossible pour lui. La conjoncture externe détermine la nécessité de développer une politique claire et fixe sur la décolonisation dans l'intérêt du Canada. En 1961, le rapport du comité ministériel sur l'Afrique conclut que le Canada doit tout faire pour contrer l'expansion de l'influence soviétique en Afrique. Cela veut dorénavant dire qu'il adhère à l'idéologie anti-colonial, qu'il soit véritablement anti-colonialiste ou non³⁹².

³⁹¹ Kevin A. Spooner. *Canada, the Congo Crisis, and UN Peacekeeping, 1960-64*. p. 5.

³⁹² BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 5586, File 12858-40 part 2 FP, *Report Panel on Africa*, 23 juin 1961.

- CONCLUSION -

I am sure we all remember that in our school days when we looked at the map of Africa we found if we wanted to trace the political status of certain areas we had to look at the map of Europe, where we could find the same colouring. Practically every part of Africa was a colonial state of some European country. In my school days there were only two independent countries, Ethiopia and Liberia, two small areas in a total continent of subjection and dependency.

Yet now we find things changing, and changing very rapidly; indeed, so rapidly that there are political, social and economic ramifications of considerable disturbance. But these changes are bound to come. They are inevitable; they are irrepressible. The importance of these changes cannot be underestimated by a country like Canada which has been so successful in carrying its burden in world affairs and which has built up over the years such a fine reputation in the international field.(...) I believe our role could be potentially greater perhaps than that we have yet played.³⁹³

L'Honorable Heath Nelson Macquarrie³⁹⁴
Débat de la Chambre des Communes
24^e législature, 2^e session, 20 avril 1959

Cet extrait du discours du député progressiste-conservateur de Queen's (Île-du-Prince-Édouard), Heath N. Macquarrie, lors d'un débat à la Chambre des Communes, le 20 avril 1959, représente de manière générale l'évolution de la pensée des politiciens, des fonctionnaires et des diplomates canadiens qui forgent la politique canadienne à l'égard de la décolonisation de l'Afrique durant la période de 1945 à 1960.

³⁹³ Canada, *House of Commons Debates : Official Report*, Volume III, Twenty-Fourth Parliament, Second Session, Ottawa, The Queen's Printer and Controller of Stationery, 1959. p. 2844.

³⁹⁴ L'Honorable Heath Nelson Macquarrie est député de Queen's, Île-du-Prince-Édouard, de 1957 à 1974. Pendant quelques années, il est aussi le représentant canadien sur le Comité IV de l'ONU.

En effet, dès la fin du 18^e siècle et jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, le seul lien qui existe entre le Canada et l'Afrique est à travers les missionnaires, les explorateurs, les enseignants et les médecins. En 1945, à l'exception de l'Afrique du Sud, le Canada n'a aucune relation diplomatique avec ce continent majoritairement colonisé. Ce n'est pas avant la fin des années 1950, que des pays africains émergent du colonialisme. Après 1960, ce continent devient graduellement, pour le Canada, un partenaire important sur la scène mondiale. Entre 1961 et 1983, le Canada fournit plus de deux milliards de dollars en aide à l'Afrique³⁹⁵. De plus, à partir de 1968, le Canada met sur pied un réseau de missions diplomatiques en Afrique et il accueille à Ottawa les premières ambassades africaines³⁹⁶. Le reversement de la politique canadienne envers la décolonisation africaine se fait de manière graduelle sur une période de quinze ans. Ainsi, nous avons identifié les indicateurs qui définissent la politique coloniale du Canada durant la période entre 1945 et 1960.

Dans cette thèse, nous affirmons que la décolonisation a influencé la politique étrangère canadienne et non pas le contraire, c'est-à-dire que le Canada n'a pas influencé le processus de décolonisation de l'Afrique. Il a donc plutôt réagi à ce phénomène. En effet, l'approche canadienne est influencée par quatre éléments (les États-Unis, le Commonwealth, l'ONU et l'OTAN) qui, d'une manière indirecte, interagissent avec les intérêts du Canada.

³⁹⁵ Wilfrid-Guy Licari, « L'élaboration et la pratique de la politique canadienne en Afrique ». *Revue Canadienne des Études Africaines*. p. 419.

³⁹⁶ *Ibid.*, p. 417.

D'abord, durant la période entre 1945 et 1960, le Canada n'a pas de politique coloniale fixe et, par conséquent, son approche à cet effet est inconstante et manque de clarté. Cette politique de non-politique s'explique par le manque de volonté politique du gouvernement canadien à faire avancer la décolonisation sur la scène internationale. Ce sont plutôt des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et des diplomates canadiens, tels que John Holmes, Escott M. Reid et Jules Léger, qui influencent réellement l'approche canadienne envers la décolonisation. Ces derniers voient rapidement l'urgence et la réalité de la décolonisation et la nécessité pour le Canada de s'y intéresser. Par contre, nous pouvons en conclure que c'est une occasion manquée par les politiciens d'assumer un leadership sur cette question internationale. D'abord, le premier ministre William Lyon Mackenzie King est réticent à intervenir sur cette question qu'il considère loin des responsabilités canadiennes. Ensuite, le premier ministre Louis St-Laurent et son secrétaire d'État au Affaires extérieures Lester Bowles Pearson ne sont pas prêts à élaborer une politique canadienne mieux définie par rapport à la décolonisation et cela malgré qu'ils se disent anti-colonialistes³⁹⁷. Finalement, le premier ministre John George Diefenbaker est en continuité avec la politique coloniale de son prédécesseur. Par contre, il est forcé de porter plus d'intérêt au continent africain qui émerge du colonialisme. Ainsi, le gouvernement canadien sur la scène internationale semble favoriser la décolonisation dans ses discours, mais pas nécessairement dans la pratique. Par exemple, lorsqu'il prend la parole à l'ONU en 1952, Paul Martin explique la position canadienne envers la décolonisation de la Tunisie et il affirme que « we [Canada] are naturally sympathetic with the aspirations of peoples looking towards self-

³⁹⁷ John W. Holmes. *The Shaping of Peace, Vol. II*. p. 169.

government »³⁹⁸, tout en mettant un bémol sur la méthode à utiliser pour atteindre l'indépendance. Toutefois, nous avons démontré que ce ne sont que des mots et que la politique canadienne à l'égard de la colonisation ne vise pas à supporter concrètement le processus de décolonisation de l'Afrique.

De plus, nous avons observé que la politique étrangère à l'égard de la décolonisation est davantage pragmatique qu'idéologique, c'est-à-dire qu'elle se base sur la résolution de problèmes particuliers. Au départ, ce sont les questions d'ordre interne qui orientent l'approche canadienne et, graduellement, ce sont plutôt les enjeux d'ordre international qui poussent le Canada à prendre au sérieux le phénomène de décolonisation en Afrique. Ainsi, la politique coloniale canadienne est le résultat d'un calcul de ses intérêts et d'analyse du cas par cas qui considère les avantages versus les contraintes du contexte international. Nous pouvons même affirmer que sa politique coloniale est opportuniste. En effet, les votes au sein de l'ONU démontrent bien que le Canada ne suit pas une ligne de pensée constante qui se base strictement sur l'adhésion au principe de décolonisation, mais plutôt qu'il examine plusieurs autres considérations avant de prendre une décision. À titre d'exemple, le Canada vote en faveur d'inclure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU les questions d'indépendance de la Tunisie et du Maroc en 1952, tandis qu'il vote contre l'inclusion du sujet d'indépendance de l'Algérie en 1955³⁹⁹.

³⁹⁸ Department of External Affairs, Statement and Speeches no. 56/9, *Tunisia*, Address by Paul Martin before the United Nations General Assembly, 9 décembre 1952.

³⁹⁹ Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1954-1955. Recueil des Conférences 1956*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1956. p. 20.

Ensuite, la politique coloniale canadienne se base sur celle des ces principaux alliés. Ainsi, sans être un pays impliqué directement, le Canada ne peut ignorer le mouvement de décolonisation en raison de l'appui voué à ses alliés. En 1957, le sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, R. M. MacDonell, affirme à l'ambassadeur en France, Jean Désy, que « nous ne sommes pas indifférents à tout ce qui touche à l'Afrique à cause de l'Afrique elle-même d'abord, mais surtout à cause de tous liens qui retiennent encore l'Afrique à nos alliés occidentaux. »⁴⁰⁰ Même s'il dit avoir une relation privilégiée avec certains pays anti-coloniaux, tels que l'Inde, le Canada favorise ses relations avec ses alliés du bloc de l'Ouest avec qui il est davantage lié. D'un côté, depuis la création de l'OTAN en 1949, le Canada est membre de cette alliance qui le lie étroitement de manière militaire et politique à des pays avec lesquels il n'avait que peu de liens auparavant, tels que la France. Il doit donc s'assurer de l'unité de l'alliance et de la force de ses partenaires. De plus, cette thèse démontre que le Canada s'oriente graduellement vers les États-Unis durant la période de l'après-guerre et que sa politique étrangère est progressivement réalignée sur celle de son voisin du sud. D'un autre côté, le Canada est aussi lié aux membres du Commonwealth qui depuis longtemps influence sa politique étrangère. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Commonwealth comprend environ 85 millions de personnes réparties dans cinq pays, tous colonisateurs à l'exception du Canada. Par contre, en 1960, sept nouveaux membres, issus des territoires colonisés et comptant une population de près de 570 millions, se joignent au Commonwealth. Avec la venue de pays asiatiques, tels que l'Inde en 1947, et de pays

⁴⁰⁰ BAC, RG 25, Fonds du ministère des Affaires extérieures, Vol. 4432, File 12530-40 part 1, Lettre de R. M. MacDonnell sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures à Jean Désy ambassadeur du Canada à Paris, 11 février 1957.

africains, tels que le Ghana en 1957, l'association intègre alors des pays anti-colonialistes et non-occidentaux. Par conséquent, la politique canadienne à l'égard de la décolonisation doit forcément s'adapter pour mieux jouer le rôle de lien qu'il s'est donné entre le « vieux » et le « nouveau » Commonwealth.⁴⁰¹

De plus, nous avons vu que le Canada est forcé de s'intéresser à l'enjeu colonial puisqu'il y a des changements importants qui s'effectuent au sein de la communauté internationale en raison du phénomène de décolonisation. En effet, la venue de nombreux pays nouvellement indépendants nés de la lutte au colonialisme au sein de l'ONU apporte une nouvelle dynamique aux relations diplomatiques entre pays. En 1945, l'ONU regroupe 51 membres, en vaste majorité des pays développés, tandis qu'à la fin de 1960, elle dénombre 127 membres, majoritairement d'anciennes colonies. Cette réalité change la donne des jeux politiques de façon drastique et confère un poids important à ces pays au sein du système international, ce que le Canada doit considérer dans sa prise de position sur la question coloniale.

L'approche coloniale du Canada le mène à jouer un rôle de médiateur durant cette période. N'étant pas un pays colonisateur, le Canada ne peut donc pas mener d'action directe en faveur de la décolonisation. Par contre, il tente d'influencer les pays colonisateurs et prend position sur la scène internationale pour donner un exemple de pays raisonnable. De plus, il cherche à s'attirer la sympathie des pays anti-coloniaux et à

⁴⁰¹ BAC, MG31 E46, Fonds Escott Meredith Reid, Vol. 7, File 2, no. 202.2, *Canada and the Strengthening of the New Commonwealth*. Memorandum by Escott Reid. 7 octobre 1959.

tempérer leurs propos. Ainsi, la campagne du Canada envers l'enjeu colonial se fait principalement derrière des portes closes.

Par ailleurs, la politique coloniale canadienne est déterminée par un souci stratégique dans le contexte de la guerre froide. Nous sommes d'avis que la guerre froide est présente en Afrique, au moins dans les esprits, dès 1945 et que la conjoncture internationale bipolaire a une influence indéniable sur l'approche canadienne à l'égard du mouvement de décolonisation. À cette époque, l'importance de la solidarité dans le contexte du conflit bipolaire est au cœur des relations internationales. D'un point de vue idéologique, une vision anti-communiste dirige la position canadienne sur le thème de la décolonisation. Ainsi, dans l'ordre des priorités du Canada, les intérêts du bloc de l'Ouest sont placés devant les aspirations africaines à l'auto-détermination.

Finalement, la politique coloniale canadienne se base sur ses intérêts nationaux. Le Canada n'est donc pas fondamentalement anticolonialiste. En effet, cette recherche nous a permis de démentir le mythe à l'effet que la politique étrangère canadienne, dans ce cas-ci, par rapport à l'enjeu colonial, est menée par des valeurs altruistes. Nous avons démontré que ce sont les intérêts de sécurité nationale dans le contexte de la guerre froide qui prédominent. Ainsi, le Canada devient un pays anti-colonial, non pas en raison de ses valeurs, mais plutôt dans le but de bien servir ses intérêts.

Pour conclure, l'approche canadienne face à la décolonisation de l'Afrique est importante pour comprendre l'évolution de la politique étrangère canadienne envers

l'Afrique dans les décennies subséquentes. C'est à partir de cette époque que débutent réellement les relations diplomatiques entre le Canada et les pays africains nouvellement indépendants, ce qui soulève d'autres enjeux. D'une part, la décolonisation a été un élément déclencheur de l'intérêt du Canada pour la francophonie africaine. En 1960, quinze états francophones africains sont admis à l'ONU. La même année, l'ambassadeur canadien en France fait une tournée de reconnaissance en Afrique française. De plus, selon l'historien David Meren, la décolonisation a grandement influencé le mouvement indépendantiste québécois qui, au cours des années 1960, affirme que le Québec est un territoire colonisé à l'intérieur du Canada⁴⁰². D'autre part, c'est à partir de cette époque que naît le concept d'aide au développement, dont les pays africains seront les plus grands bénéficiaires et dont le Canada sera un ardent défenseur. Concrètement, dès 1968, le gouvernement crée l'organisation canadienne responsable de l'aide internationale appelée à jouer le rôle de bailleur de fond pour les pays sous-développés : l'Agence canadienne de développement internationale.⁴⁰³ Finalement, la politique étrangère canadienne ne pourra plus jamais être la même et elle touche désormais à un vaste territoire qui lui était jusqu'alors presque inconnu : l'Afrique. Nous pouvons même aller jusqu'à dire que le Canada venait réellement, en 1960, d'entrer dans l'ère de la mondialisation.

⁴⁰² David Meren. « An Atmosphere of Libération: The role of Decolonization in the France-Quebec Rapprochement of the 1960s ». *The Canadian Historical Review*. Vol. 92, No. 2, 2011. p. 263-94.

⁴⁰³ À ce sujet, consulter Keith Spicer. *A Samaritan State? External Aid in Canada's Foreign Policy*. Toronto, University of Toronto Press, 1966. 272 p. ; et Peyton V. Lyon et Tareq Y. Ismael, ed. *Canada and the Third World*. Toronto, The Macmillan Company of Canada, 1976. 342 p.

- ANNEXE A -

Notes biographiques des acteurs canadiens pertinents entre 1945 et 1960⁴⁰⁴

Côté, Ernest Adolphe : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1945. Il est membre de la délégation canadienne à l'ONU en 1947 et 1948.

Désy, Jean : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1925. Il est ambassadeur du Canada à Paris de 1953 à 1958.

Diefenbaker, John George : Chef du Parti progressiste-conservateur de 1956 à 1967, il devient premier ministre du Canada de 1958 à 1963. Il dirige le portefeuille du ministère des Affaires extérieures (comme secrétaire d'État) de 1957 à 1959.

Dupuy, Pierre : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1922. Il est ambassadeur du Canada à Paris de 1958 à 1963.

Ford, Robert Arthur Douglas : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1940. Il est chef de mission chargé d'affaires ad interim à Moscou en 1947, puis de 1951 à 1954. Il est considéré par le gouvernement canadien comme un expert des relations Est-Ouest.

Gill, Evan W. T. : Il est haut-commissaire du Canada en Afrique du Sud de 1954 à 1957. Il est le premier haut-commissaire du Canada en poste au Ghana de 1957 à 1959.

Glazebrook, George Parkin de Twenebroker : En 1959, il est chef de la direction du Commonwealth au ministère des Affaires extérieures.

⁴⁰⁴ Ministère des Affaires étrangères et Commerce internationale Canada, *Le ministère dans l'histoire*, [en ligne], janvier 2013. [<http://www.international.gc.ca/history-histoire/index.aspx?lang=fra&view=d>] (25 février 2013).

Green, Howard Charles : Il est secrétaire d'État aux Affaires extérieures de 1959 à 1963.

Heeney, Arnold Danford Patrick : De 1940 à 1949, il est greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet. Il est sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures de 1949 à 1952. En 1952, il devient pour quelques mois ambassadeur et représentant permanent à l'OTAN. Il est ensuite ambassadeur du Canada à Washington de 1953 à 1957 et de 1959 à 1962.

Holmes, John Wendell : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1943. Il est chef de mission chargé d'affaires ad interim à Moscou de 1947 à 1948. En 1950, il est ambassadeur et représentant permanent par interim aux Nations unies. Il est sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures de 1953 à 1960.

Hopkins, E. R. : Il est chef de la direction juridique de 1946 à 1948. Il devient le représentant suppléant à l'Assemblée générale des Nations unies en 1948.

Ignatieff, George : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1940. Il devient expert en relations Est-Ouest, particulièrement à l'ONU où il est membre de la délégation canadienne.

Johnson, David Moffat : Il est haut-commissaire au Pakistan de 1949 à 1951. Il est ambassadeur et représentant permanent aux Nations unies de 1951 à 1955. En 1956, il est ambassadeur du Canada à Moscou.

Keenleyside, Hugh Llewellyn : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1928. Il est sous-ministre du ministère des Mines et Ressources de 1947 à 1950. De 1950 à 1958, il est directeur général de l'Administration de l'assistance technique de l'ONU.

King, William Lyon Mackenzie : Chef du parti libéral de 1919 à 1948, il est premier ministre du Canada pendant 22 ans, soit de 1921 à 1930 et de 1935 à 1948. Lors de ces

mandats, il dirige le portefeuille du ministère des Affaires extérieures (comme secrétaire d'État) jusqu'en 1946.

Léger, Jules : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1940. Il est sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures en 1952. Il est sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures de 1954 à 1958. Il est ambassadeur et représentant permanent à l'OTAN de 1958 à 1962.

LePan, Douglas Valentine : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1945. Il est conseiller spécial à Lester B. Pearson de 1950 à 1951. Il devient sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures de 1958 à 1959.

MacCallum, Elizabeth Pauline : Elle se joint au ministère des Affaires extérieures en 1942. En 1945, elle agit comme conseillère de la délégation à la conférence de San Francisco et à l'Assemblée générale des Nations unies aux sessions subséquentes.

MacDonell, Ronald Macalister : Il est sous-secrétaire suppléant aux Affaires extérieures en 1957.

MacKay, Robert Alexander : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1947. Il est sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures de 1955 à 1958. Il est aussi ambassadeur et représentant permanent aux Nations unies de 1955 à 1957. En 1954, il devient sous-secrétaire d'États aux Affaires extérieures.

Martin, Paul Joseph James : Il s'occupe de missions diplomatiques pour les gouvernements de King et de Saint-Laurent. Il est le chef intérimaire de la délégation canadienne à l'ONU en 1952.

McNaughton, Andrew George Latta : Il est ambassadeur et représentant permanent aux Nations unies de 1948 à 1949.

Pearson, Lester Bowles : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1928. En 1945, il participe à la conférence de San Francisco. Il est ambassadeur du Canada à Washington de 1945 à 1946. Il est sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires extérieures de 1946 à 1948, puis il devient secrétaire d'État aux Affaires extérieures jusqu'en 1957. En 1952, il préside l'Assemblée générale des Nations unies.

Reid, Escott Meredith : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1938. De 1939 à 1941 et de 1944 à 1945, il occupe de hauts postes à Washington. En 1945, il participe à la conférence de San Francisco et ensuite à la Commission préparatoire de l'ONU. De 1946 à 1949, il est adjoint en chef de Lester B. Pearson et il participe à la création de l'OTAN. En 1947, il est sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures puis, en 1948, il est sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. De 1949 à 1952, il est sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. De 1952 à 1957, il est haut-commissaire en Inde et ensuite, il est haut-commissaire en Allemagne (de l'Ouest) de 1957 à 1962.

Riddell, Robert Gerald : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1942. En 1946, il devient chef de la direction des Nations unies du ministère des Affaires extérieures. Il est aussi conseiller spécial au Secrétaire d'État en 1949. Il est ambassadeur et représentant permanent aux Nations unies de 1950 à 1951.

Ritchie, Charles Stewart Almon : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1934. Il est sous-secrétaire d'État adjoint de 1950 à 1952, puis sous-secrétaire d'État suppléant de 1952 à 1954. Il devient ambassadeur du Canada en Allemagne (de l'Ouest) de 1954 à 1958. Il est ensuite ambassadeur et représentant permanent aux Nations unies de 1958 à 1962.

Robertson, Norman Alexander : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1929. Il est sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures de 1941 à 1946. Il devient haut-commissaire à Londres de 1946 à 1949 et puis de 1952 à 1957. Il est ensuite

ambassadeur à Washington de 1957 à 1958. Il retourne au poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures de 1958 à 1964.

Robertson, Wishart McLea : Il siège au Sénat de 1945 à 1965. Il est, entre autre, membre du comité permanent des relations extérieures du Sénat de 1945 à 1951 et de 1958 à 1965. En 1946, il est délégué à l'Assemblée générale des Nations unies.

Smith, Sidney Earle : Il est secrétaire d'État au ministère des Affaires extérieures de 1957 à 1959.

St-Laurent, Louis Stephen : Il est secrétaire d'État aux Affaires extérieures de 1946 à 1948. Il participe à de nombreuses conférences internationales telles que celles de Dumbarton Oaks et de San Francisco. Il représente le Canada à l'ONU. En 1948, il devient chef du Parti libéral et premier ministre du Canada de 1948 à 1957.

Vanier, Georges Philéas : Il se joint au ministère des Affaires extérieures après la Première Guerre mondiale. Il est ambassadeur du Canada à Paris de 1944 à 1953.

Wilgress, Leolyn Dana : Il est ambassadeur du Canada à Moscou de 1943 à 1947. Il est délégué permanent aux Nations unies de 1948 à 1949. Il devient haut-commissaire à Londres de 1949 à 1952. Il est sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures de 1952 à 1953. Il devient ensuite ambassadeur et représentant permanent à l'OTAN de 1953 à 1958.

Wrong, Humphrey Hume : Il se joint au ministère des Affaires extérieures en 1928. De 1946 à 1953, il est ambassadeur à Washington où il mène les négociations qui conduisent à l'OTAN. En 1953, il est nommé sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et décède en janvier 1954 avant de prendre le poste.

- ANNEXE B -

Chronologie des sessions régulières de l'Assemblée générale de
l'Organisation des Nations unies entre 1945 et 1960

Première session – Première partie – Londres, du 10 janvier au 14 février 1946
Première session – Deuxième partie – New York, du 23 octobre au 16 décembre 1946

Deuxième session – New York, du 16 septembre au 29 novembre 1947

Troisième session – Première partie, Paris, du 21 septembre au 12 décembre 1948
Troisième session – Deuxième partie, New York, du 5 avril au 18 mai 1949

Quatrième session – New York, du 20 septembre au 10 décembre 1949

Cinquième session – New York, du 19 septembre au 15 décembre 1950

Sixième session – Paris, du 6 novembre 1951 au 5 février 1952

Septième session – New York, du 14 octobre 1952 au 23 avril 1953

Huitième session – New York, du 15 septembre au 9 décembre 1953

Neuvième session – New York, du 21 septembre au 17 décembre 1954

Dixième session – New York, du 20 septembre au 20 décembre 1955

Onzième session – New York, du 12 novembre 1956 au 8 mars 1957

Douzième session – New York, du 17 septembre au 14 décembre 1957

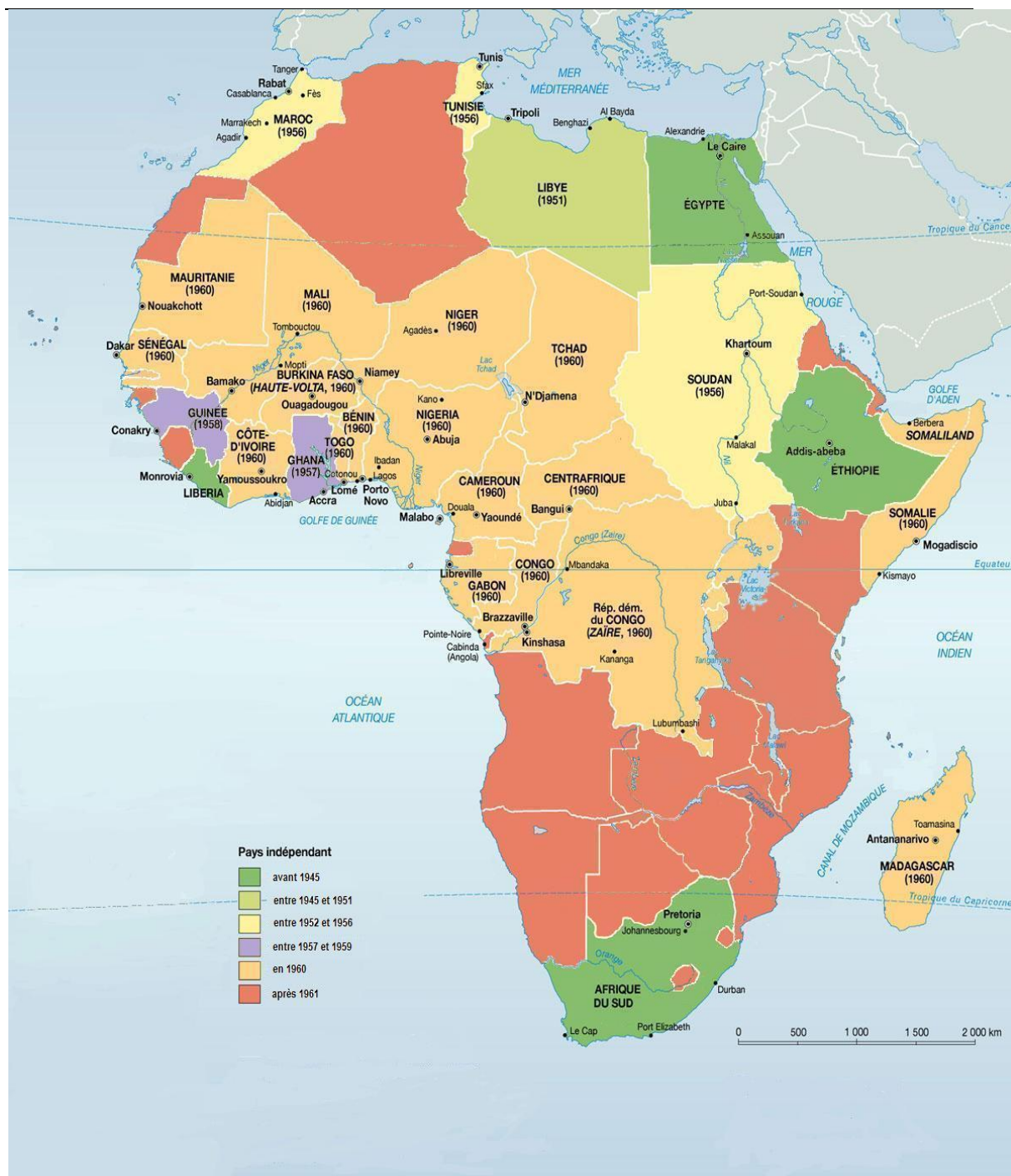
Treizième session – New York, du 16 septembre au 14 décembre 1958

Quatorzième session – New York, du 15 septembre au 13 décembre 1959

Quinzième session – New York, du 20 septembre au 20 décembre 1960

- ANNEXE C -

Carte des pays émergents de l'Afrique entre 1945 et 1960



- BIBLIOGRAPHIE -

Sources archivistiques

Bibliothèque et Archives Canada – RG2 – Fonds du Bureau du Conseil privé

Bibliothèque et Archives Canada – RG20 – Fonds du ministère du Commerce

Bibliothèque et Archives Canada – RG25 – Fonds du ministère des Affaires extérieures

Bibliothèque et Archives Canada – MG – Fonds individuels

Désy, Jean papers MG 32-E-2

Diefenbaker, John papers MG 26-M

King, William Lyon Mackenzie papers MG 26-J

LePan, Douglas papers MG 31-E-6

Pearson, L.B. papers MG 26-N-1

Reid, Escott Meredith papers MG 31-E-46

St-Laurent, L.S. papers MG 26-L

Vanier, Georges P. papers MG 32-A-2

Wrong, Hume papers MG 30-E-101

Sources publiées

BARRY, Donald, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations, Volume 18, 1952*. Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada. 1990.

BARRY, Donald, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations, Volume 19, 1953*. Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada. 1991.

Canada. Department of External Affairs. *Statement and Speeches*. Ottawa, Imprimeur de la Reine. 1952.

Canada. Department of External Affairs. *Statement and Speeches*. Ottawa, Imprimeur de la Reine. 1960.

Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1946. Recueil des Conférences 1946 No.3*. Ottawa, Imprimeur du Roi, 1947.

Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1947. Recueil des Conférences 1947 No.1.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1948.

Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1948. Recueil des Conférences 1948 No.1.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1949.

Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1949. Recueil des Conférences 1949 No.1.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1950.

Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1950. Recueil des Conférences 1950 No.1.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1951.

Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1951-1952. Recueil des Conférences 1951 No.1.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1952.

Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1952-1953. Recueil des Conférences 1953 No.1.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1953.

Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1953-1954. Recueil des Conférences 1954.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1954.

Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1954-1955. Recueil des Conférences 1956.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1956.

Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1956-1957. Recueil des Conférences 1957.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1957.

Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1957. Recueil des Conférences 1958.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1959.

Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1958. Recueil des Conférences 1959.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1959.

Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1959. Recueil des Conférences 1960.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1961.

Canada. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations Unies 1960. Recueil des Conférences 1961.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1962.

CAVELL, Janice, éd. Affaires étrangères et Commerce internationale Canada. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations, Volume 27, 1960.* Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2007.

CAVELL, Janice, Michael D. STEVENSON et Kevin SPOONER, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations*

Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations, Volume 26, 1959. Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2006.

DONAGHY, Greg et Ted KELLY, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations, Volume 20, 1954.* Ottawa, Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 1997.

DONAGHY, Greg, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations, Volume 16, 1950.* Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada. 1996.

DONAGHY, Greg, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations, Volume 17, 1951.* Ottawa, Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 1996.

DONAGHY, Greg, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations, Volume 21, 1955.* Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. 1999.

DONAGHY, Greg, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Documents Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER), Volume 22, Tome I, 1956-1957,* Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2001.

DONAGHY, Greg, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER), Volume 23, Tome II, 1956-1957.* Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2002.

HILLIKER, John, éd. Canada. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations, Volume 11, Tome II, 1944-1945* Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada. 1990.

HILLMER, Norman et Donald PAGE, éd. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations, Volume 13, 1947.* Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada. 1993.

MACKENZIE, Hector, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations, Volume 14, 1948*. Ottawa, Ministre des Approvisionnement et Services Canada. 1994.

MACKENZIE, Hector, éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations, Volume 15, 1949*. Ottawa, Ministre des Approvisionnement et Services Canada. 1995.

PAGE, Donald M., éd. Ministère des Affaires extérieures. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations, Volume 12, 1946*. Ottawa, Ministre des Approvisionnement et Services Canada. 1977.

STEVENSON, Michael D., éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER), Volume 24, Tome I, 1957-1958*. Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2003.

STEVENSON, Michael D., éd. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale. *Document relatifs aux Relations Extérieures du Canada / Documents on Canadian External Relations (DREC-DCER), Volume 25, Tome II, 1957-1958*. Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2004.

Monographies

AGERON, Charles-Robert et Marc MICHEL, éd. *L'Afrique noire française : L'heure des indépendances*. Paris, CNRS Éditions, 2010. 797 p.

ARMAH, Kwesi. *Peace without Power: Ghana's Foreign Policy 1957-1966*. Accra, Ghana University Press, 2004. 217 p.

BOSHER, J. F. *The Gaullist Attack on Canada 1967-1997*. Montreal, McGill-Queen's University Press, 1999. 331 p.

BOTHWELL, Robert. *Alliance and Illusion: Canada and the World, 1945-1984*. Vancouver, UBC Press, 2007. 464 p.

BOTHWELL, Robert. *The Big Chill: Canada and the Cold War*. Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1998. 116 p.

BOTHWELL, Robert, Ian DRUMMOND et John ENGLISH. *Canada since 1945 : Power, Politics, and Provincialism*. Toronto, University of Toronto Press. 1981. 489 p.

BREBNER, John B. *North Atlantic Triangle: the Interplay of Canada the United States and Great Britain*. Toronto, McClelland & Stewart, 1968. 377 p.

BUCKNER, Phillip, éd. *Canada and the End of Empire*. Vancouver , UBC Press, 2005. 328 p.

CANADA. Ministère des Affaires extérieures. *Canada et Nations Unies 1945-1975*. Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1976. 207 p.

CARROLL, Michael Kiernan. *Pearson's Peacekeepers: Canada and the United Nations Emergency Force, 1956-1967*. Vancouver, UBC Press, 2009. 229 p.

CHAPNICK, Adam. *The Middle Power Project: Canada and the Founding of the United Nations*. Vancouver, UBC Press, 2005. 210 p.

COOPER, Frederick. *Colonialism in Question: Theory, Knowledge, History*. Los Angeles, University of California University Press, 2005. 327 p.

CÔTÉ, Ernest Adolphe avec la Collaboration d'Yvan G. Lepage. *Ernest Adolphe Côté : Réminiscences et Souvenances*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2005. 153 p.

CREIGHTON, Donald. *The Forked Road: Canada 1939-1957*. Toronto, McClelland and Stewart, 1976. 319 p.

CROWDER, Michael, éd. *The Cambridge History of Africa, Vol. 8 from c.1940 to c. 1975*. London, Cambridge University Press, 1984. 1011 p.

DELEUZE, Magali. *L'une et l'autre indépendance 1954-1964 : Les médias au Québec et la guerre d'Algérie*. Québec, Les Éditions Point de Fuite, 2001. 229 p.

DEWITT, David B. et John J. KIRTON. *Canada as a Principal Power: A Study in Foreign Policy and International Relations*. Toronto, John Wiley and Sons Canada Limited, 1983. 478 p.

DIEFENBAKER, John G. *One Canada: Memoirs of the Right Honourable John G. Diefenbaker , Volume II : The Years of Achievement, 1957-1962*. Toronto, Macmillan of Canada, 1977. 330 p.

DROZ, Bernard. *Histoire de la décolonisation au XXe siècle*. Paris, Seuil, 2006. 385 p.

DUARA, Prasenjit, éd. *Decolonization: Perspectives from Now and Then*. New York, Routledge, 2004. 312 p.

EAYRS, James. *Canada in World Affairs: October 1955 to June 1957*. Toronto, Oxford University Press, 1959. 291 p.

EAYRS, James. *In Defence of Canada: Peacemaking and Deterrence*. Toronto, University of Toronto Press, 1972. 448 p.

EAYRS, James. *The Commonwealth and Suez*. New York, Oxford University Press, 1964. 484 p.

ENGLISH, John. *Shadow of heaven: The Life of Lester Pearson, Volume 1*. Toronto, Lester & Orpen Dennys, 1989. 414 p.

ENGLISH, John. *The Worldly Years: The Life of Lester Pearson, Volume 2*. Toronto, A.A. Knopf Canada, 1992. 473 p.

GADDIS, John Lewis. *The Cold War: A New History*. New York, The Penguin Press, 2005. 333 p.

GENDRON, Robin S. *Towards a Francophone Community: Canada's Relations with France and French Africa, 1945-1968*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006. 191 p.

GORDON, King J. ed. *Canada's Role as a Middle Power*. Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1966. 212 p.

GRANATSTEIN, Jack L. *Canadian Foreign Policy Since 1945: Middle Power or Satellite?*. Toronto, Copp Clark Pub. Co., 1973. 246p.

GRANATSTEIN, Jack L. *A Man of Influence: Norman Robertson and Canadian Statecraft 1929-68*. Ottawa, Deneau Publishers, 1981. 488 p.

HARGREAVES, John D. *Decolonization in Africa*. London, Longman Group UK Ltd, 1988. 263 p.

HARRISON, Michael M. *The Reluctant Ally: France and Atlantic Security*. Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1981. 304 p.

HARRISON, W. E. C. *Canada in World Affairs 1949-1950*. Toronto, Oxford University Press, 1957. 374 p.

HILLIKER, John et Donald BARRY. *Canada's Department of External Affairs, Volume 2: Coming of Age, 1946-1968*. Montreal, McGill-Queen's University Press, 1995. 529 p.

HOLMES, John W. *The Shaping of Peace: Canada and the Search for World Order, 1943-1957, Vol. I*. Toronto, University of Toronto Press, 1979. 359 p.

HOLMES, John W. *The Shaping of Peace: Canada and the Search for World Order, 1943-1957, Vol. II*. Toronto, University of Toronto Press, 1982. 464 p.

JUDGE, Edward H. and John W. LANGDON. *A Hard and Bitter Peace: A Global History of the Cold War*. Upper Saddle River, New Jersey, Pearson Education, 1996. 338 p.

JULIEN, Charles-André. *Histoire de l'Afrique du Nord: Tunisie, Algérie, Maroc*. Paris, Payot, 1966. 367 p.

KEATING, Thomas F. *Canada and World Order: The Multilateralist Tradition in Canadian Foreign Policy*. Don Mills, Oxford University Press, 2002. 266 p.

KEENLEYSIDE, Hugh L. *Memoirs of Hugh L. Keenleyside: On the Bridge of Time, Volume II*. Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1982. 647 p.

KEIRSTEAD, B. S. *Canada in World Affairs: September 1951 to October 1953*. Toronto, Oxford University Press, 1956. 268 p.

KENT, John. *America, the UN and Decolonization: Cold War conflict in the Congo*. New York, Routledge, 2010. 244 p.

LEFFLER, Melvyn P. *A Preponderance of Power: National Security, the Truman Administration, and the Cold War*. Stanford, Stanford University Press, 1992. 689 p.

LLOYD, T.O. *The British Empire 1558-1983*. New York, Oxford University Press, 1984. 430 p.

LLOYD, Tervor. *Canada in World Affairs 1957-1959*. Toronto, Oxford University Press, 1968. 253 p.

LUNDESTAD, Geir. *East, West, North, South: Major Developments in International Relations Since 1945*. London, SAGE Publications, 2005. 290 p.

LYON, Peyton V. et Tareq Y. ISMAEL, éd. *Canada and the Third World*. Toronto, The Macmillan Company of Canada, 1976. 342 p.

MACQUEEN, Norrie. *Peacekeeping and the International System*. New York, Routledge, 2006. 286 p.

MALONEY, Sean M. *Canada and UN Peacekeeping: Cold War by Other Means, 1945-1970*. St-Catharines, Vanwell Publishing Ltd, 2002. 265 p.

MAHARAJ, Tara. *Factors in the Evolution of Canada's Foreign Policy on the Colonial Issue in the United Nations : An Interdisciplinary Analysis*. Thèse de doctorat, Montréal, Université Concordia, 1998. 1000 p.

- MARTIN, Paul. *A Very Public Life, Volume II*. Toronto, Deneau Publishers, 1985. 716 p.
- MASTERS, Donald C. *Canada in World Affairs 1953-1955*. Toronto, Oxford University Press, 1959. 223 p.
- MCDUGALL, Derek et Antonia FINNANE, éd. *Bandung 1955: Little Histories*. Victoria, Monash University Press, 2010. 170 p.
- MEDHORA, Rohinton et Yiagadeesen SAMY, éd. *Canada-Africa Relations: Looking Back, Looking Ahead (Canada Among Nations, 2013)*. Waterloo, The Centre for International Governance Innovation. 2013. 308 p.
- NEARY, Peter F. *Newfoundland in the North Atlantic world, 1929-1949*. Montreal, McGill-Queen's University Press, 1988. 459 p.
- PAINCHAUD, Paul. *De Mackenzie King à Pierre Trudeau : quarante ans de diplomatie canadienne, 1945-1985*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1989. 748 p.
- PADELDFORD, Norman J. et Rupert EMERSON, éd. *Africa and World Order*. New York, Frederick A. Praeger Publisher, 1963. 152 p.
- PEARSON, Lester B. *Mike: The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson: 1897-1948, Volume 1*. Toronto, University of Toronto Press, 1972. 301 p.
- PEARSON, Lester B. *Mike: The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson: 1948-1957, Volume 2*. Toronto, University of Toronto Press, 1973. 344 p.
- PEARSON, Lester B. *Words and Occasions*. Toronto, University of Toronto Press, 1970. 296 p.
- PERCOX, David. *Britain, Kenya and the Cold War*. New York, Tauris Academic Studies, 2004. 200 p.
- PICKERSGILL, J.W. *Louis St. Laurent*. Don Mills, Fitzhenry and Whiteside, 1981. 63 p.
- REID, Escott. *Radical Mandarin: The Memoirs of Escott Reid*. Toronto, University of Toronto Press, 1989. 405p.
- RITCHIE, Charles. *Diplomatic Passport: More Undiplomatic Diaries, 1946-1962*. Toronto, Macmillan, 1981. 200 p.
- ROBINSON, H. Basil. *Diefenbaker's World: A populist in Foreign Affairs*. Toronto, University of Toronto Press, 1989. 352 p.

ROHINTON, Medhora et Samy YIAGADEESEN, éd. *Canada Among Nations, Canada-Africa Relations: Looking Back, Looking Ahead*. Waterloo, The Centre for International Governance Innovation, 2013. 320 p.

ROSSI, Mario. *The Third World: The Unaligned Countries and the World Revolution*. Westport, Greenwood Press Publishers, 1974. 209 p.

RUDD, Charles A. *The Constant Diplomat: Robert Ford in Moscow*. Montreal, McGill-Queen's University Press, 2009. 303 p.

SCHLEGEL, John P. *The Deceptive Ash: Bilingualism and Canadian Policy in Africa, 1957-1971*. Washington, University Press of America. 1978. 85 p.

SCHMIDT, Elizabeth. *Cold War and Decolonization in Guinea, 1946-1958*. Athens, Ohio University Press, 2007. 310 p.

SOWARD, F.H. *Canada in World Affairs: From Normandy to Paris, 1944-1946*. Toronto, Oxford University Press, 1950. 359 p.

SOWARD, Frederic Hubert, Edgar McInnis et al. *Canada and the United Nations*. Westport, Greenwood Press, 1974. 285 p. (Reprint of the 1956 ed. Published by Manhattan Pub. Co., New York, in series: National studies on International organization.)

SPENCER, Robert A. *Canada in World Affairs: From UN to NATO 1946-1949*. Toronto, Oxford University Press, 1959. 447 p.

SPICER, Keith. *A Samaritan State? External Aid in Canada's Foreign Policy*. Toronto, University of Toronto Press, 1966. 272 p.

SPOONER, Kevin A. *Canada, the Congo Crisis, and UN Peacekeeping, 1960-64*. Vancouver, UBC Press, 2009. 280 p.

STACEY, C.P. *Canada and the Age of Conflict: A History of Canadian External Policies, Volume II : 1921-1948 The Mackenzie King Era*. Toronto, University of Toronto Press, 1981. 491 p.

THOMAS, Martin. *The French North African Crisis: Colonial Breakdown and Anglo-French Relations, 1945-62*. New York, St. Martin's Press, 2000. 287 p.

THOMPSON, John Herd et Stephen J. RANDALL. *Canada and the United States: Ambivalent Allies*. Georgia, The University of Georgia Press, 1994. 387 p.

THOMSON, Dale C. *Louis St. Laurent, Canadian*. Toronto, Macmillan, 1967. 564 p.

TOUHEY, Ryan. *Dealing with the Peacock: India in Canadian Foreign Policy, 1941-1976*. Thèse de doctorat, Waterloo, University of Waterloo, 2006. 503 p.

TREVASKIS, G.K.N. *Eritrea: a Colony in Transition, 1941-1952*. London, Oxford University Press, 1960. 137 p.

WEBSTER, David. *Fire and the Full Moon: Canada and Indonesia in a Decolonizing World*. Vancouver, UBC Press, 2009. 272 p.

WESTAD, Odd Arne. *The Global Cold War*. Cambridge, Cambridge University Press, 2007. 484 p.

WOOD, Robert Stephen. *France in the World Community: Decolonization, Peacekeeping and the United Nations*. Sijthoff, Leiden, 1973. 226 p.

Périodiques

ANGLIN, Douglas G. « Towards a Canadian Policy in Africa ». *International Journal*, Vol. 15, automne 1960. p. 290-310.

ASKARI, Yassar. « An Analysis of the Government of Canada's Foreign Policy with Respect to the Middle East and North Africa 1948 to 1982: An Arab Perspective ». *Dissertation Abstracts International*, Vol. 45, No. 8, 1985. 376 p.

CHAPNICK, Adam. « The Golden Age : A Canadian Foreign Policy Paradox ». *International Journal*. Hiver 2008-09, Vol. LXIV, No 1. p. 205-221.

COKER, Christopher. « The Western Alliance and Africa 1949-1981 ». *African Affairs*, Vol. 81, No. 324, 1982. p. 319-335.

DARWIN, John. « Diplomacy and Decolonization ». *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, Vol. 28, No. 3, 2000. p. 5-24.

DE MONSABERT, General. « North Africa in the Atlantic Strategy ». *Foreign Affairs*, Vol. 31, No. 3, 1953. p. 418-426.

DONAGHY, Greg et Bruce MUIRHEAD. «Interests but No Foreign Policy : Canada and the Commonwealth Caribbean, 1941-1966». *American Review of Canadian Studies*, Vol. 38, No. 3, 2008. p. 275-294.

EL MECHAT, Samia. « Les États-Unis et la question coloniale en Afrique du Nord 1945-1962. ». *Outre-Mers: Revue d'Histoire*, Vol. 96, No. 1, 2008. p. 249-266.

EL MECHAT, Samia. « L'improbable "Nation arabe". La Ligue des États arabes et l'indépendance du Maghreb (1945-1956) ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, No. 82,

(Numéro spécial: Islam et politique en méditerranée au 20e siècle). Avril - Juin 2004. p. 57-68.

GENDRON, S. Robin. « Tempered Sympathy: Canada's Reaction to the Independence Movement in Algeria, 1954-1962 ». *Journal of the Canadian Association*, Vol. 9, No. 1, 1998. p. 225-241.

HAGER Jr., Robert P. et David A. LAKE. « Balancing empires: Competitive decolonization in international politics ». *Security Studies*, Vol. 9, No. 3, 2000. p. 108-148.

HOUNDJAHOUÉ, Michel. « La coopération bilatérale entre le Canada et les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest: une évaluation de l'offre entre 1961 et 1975 ». *Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol. 15, No. 1, 1981. p. 77-91.

LICARI, Wilfrid-Guy. « L'élaboration et la pratique de la politique canadienne en Afrique ». *Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol. 18, No. 2, 1984. p. 417-422.

MACKENZIE, Hector. « The Cold War and the Limits of "Internationalism" in Canada's Foreign Relations, 1945-1949 ». *York Centre for International and Security Studies*, Occasional paper No. 47, July 1997. p. 6-7.

MATTHEWS, Robert O. « Canada's relation with Africa ». *International Journal*, Vol. 30, No. 3, Summer 1975. p. 536-568.

MEREN, David. « An Atmosphere of Liberation: The Role of Decolonization in the France-Quebec Rapprochement of the 1960s ». *The Canadian Historical Review*, Vol. 92, No. 2, 2011. p. 263-94.

NWAUBANI, Chidiebere Augustus. « The United States and Decolonization in West Africa, 1950-1960 ». *Dissertation Abstracts International*, Vol. 59, No. 6, 1998. 511 p.

ROBINSON, Ronald et WM. Roger LOUIS. « The imperialism of Decolonization ». *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, Vol. 22, No. 3, 1994. p. 462-511.

SOWARD, Frederic Hubert. « Canada and "Colonialism" in the United Nations » in Robert Mills Clark. *Canadian Issues: Essays in Honour of Henry F. Angus*. Toronto, University of Toronto Press, 1961. p. 81-94.

STIGGER, Philip. « A Study in Confusion: Canadian Diplomatic Staffing Practices in Africa and the Middle East ». *Canadian Journal of African Studies*, Vol. 5, No. 3, 1971. p. 241-262.

THOMAS, Martin. « Defending a Lost Cause? France and the United States Vision of Imperial Rule in French North Africa, 1945-1956 ». *Diplomatic History*, Vol. 26, No. 2, Printemps 2002. p. 215-247.

THOMAS, Martin. « France accused: French North Africa before the United Nations, 1952-1962 ». *Contemporary European History*, Vol. 10, No. 1, 2001. p. 91-121.

THOMAS, Martin. « France's North African Crisis, 1945–1955: Cold War and Colonial Imperatives ». *History*, Vol. 92, No. 2, 2007. p. 207-234.

ZOUBIR, Yahia H. « U.S. and Soviet Policies towards France's Struggle with Anticolonial Nationalism in North Africa ». *Canadian Journal of History*, Vol. 30, No. 3, 1995.p. 439-466.
